

LE QUARTIER DE TORCY



Christian LAMENDIN
Août 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION	
1. LE CANAL TORCY	
1 – 1 Son creusement	page 6
1 – 2 Ses projets de prolongement	page 13
1 – 3 Ses travaux d'entretien	page 21
1 – 4 Ses vestiges en 2013	page 27
2. LES HABITATIONS DU CANAL	
2 – 1 <i>Le Quartier Général</i>	page 30
2 – 2 <i>La Marie</i>	page 36
2 – 3 <i>Le Pactole</i>	page 41
2 – 4 <i>Tilsit</i>	page 43
3. LES CULTURES	page 46
4. LES HABITANTS	
4 – 1 Avant 1848	page 50
4 – 2 Après 1848	page 51
5. LA CHAPELLE	page 52
6. LE CIMETIERE	page 62
7. LES FORTIFICATIONS	page 66
CONCLUSION	page 66
ANNEXES	page 69

INTRODUCTION

En Guyane, à l'embouchure du Mahury, face au port de Dégrad des Cannes, des canaux rectilignes, visibles du ciel, s'observent parmi la végétation. Ils sont représentés sur la carte IGN au 25 000 avec l'appellation de *canal de Torcy*¹ pour le canal principal .

Cette partie de terre limitée par la mer et le Mahury, aujourd'hui, envahie par les palétuviers et les bambous épineux, est difficilement accessible. Des ibis rouge colonisent ces lieux et c'est lors d'un comptage de leurs nids effectué en avion qu'Olivier Tostain a pris, à marée basse, une photo d'un bâtiment immergé dans la vase du rivage.

Des hommes ont donc édifié ce bâtiment, creusé ces canaux et cultivé ces terres ravies aux marécages dans le passé. Existe-t-il d'autres vestiges enfouies sous la végétation ? Quelle est l'histoire de ce lieu, de ces hommes qui y ont vécu ?

Afin de répondre à ces différentes questions, des recherches dans les archives et des prospections sur le terrain ont été effectuées.

Cette étude sur le quartier de Torcy est le résultat de ces premières investigations. Elles lèvent un premier voile sur cette époque et ce territoire si proches de nous et pourtant si loin dans les mémoires.

¹ Le nom est celui de l'ingénieur des ponts et chaussées qui aurait supervisé sa construction mais qui succomba dans le nivellement qu'il fit d'un canal projeté à Macouria.

1 – LE CANAL TORCY

1-1 – Son creusement

Le littoral de la Guyane est constitué par une plaine alluviale formée durant le Pléistocène pour sa partie la plus méridionale et durant la période Holocène pour les zones les plus proches du linéament côtier actuel. La particularité de l'île de Cayenne, de l'embouchure de l'Oyapock et, dans une moindre mesure de la région de Kourou, est d'être marquée par l'avancée de pointements du socle primitif qui forment des collines dont la hauteur moyenne est de l'ordre de 150 mètres. Ces massifs correspondent à ce que l'on appelle les « terres hautes » qui seront les terrains privilégiés mis en culture par les colons dès le milieu du XVII^e siècle. Les zones alluviales situées au pied de ces collines forment des milieux argileux humides dits à hydromorphie variable ou pérenne : ce sont les « terres basses. »

L'histoire du canal de Torcy s'inscrit dans celle plus générale de la conquête de ces terres basses qui voit le jour en Guyane à la fin du 18^e siècle à l'initiative de l'ordonnateur Malouet (1776-78). C'est en effet vers le milieu du siècle que l'on fait le constat que « *le seul espoir d'amélioration et de richesse qu'il restât à la Guyane était dans ses terres basses*² » On considérait alors que la mise en culture systématique des seules terres hautes en avait épuisé les sols. Cette réflexion avait toutefois déjà été engagée par deux habitants parmi les plus influents de la colonie, Macaye et Kerckove.

« Le premier entreprit des travaux de défrichement et de dessèchement des terres basses à partir de 1764, et écrivit un mémoire à ce propos, dix ans plus tard.³ Quant à Kerckove, après un premier essai peu fructueux, faute de connaissances techniques, il fut envoyé en Guyane hollandaise par l'administration; à son retour il dressa un mémoire sur la culture des terres basses qui fut communiqué à tous les habitants⁴; quelques-uns s'adonnèrent à cette culture; cela vers 1774.⁵ »

La culture des terres basses nécessite en préalable la mise en œuvre de travaux de poldérisation considérables. Il s'agit de creuser (*fouiller*) une série de canaux, principaux et secondaires, selon un plan géométrique, qui s'accompagne de systèmes d'écluses, de coffres d'écoulement, de bermes et visant à contrôler la mise en eau des terrains et à en prévenir les inondations. La technique des polders étant parfaitement maîtrisée depuis des siècles par les Hollandais qui l'ont appliquée dans

2 MALOUEY – Mémoires de Malouet, publiées par son petit fils le baron Malouet, 2^e édition, Paris 1874. p. 413

3 Anom DFC Guyane 231 : Macaye, Mémoire détaillé sur les dépenses à faire pour parvenir à assécher et défricher les terres basses du 7 mai 1774.

4 Anom DFC Guyane 321, cité dans CARDOSO Ciro Flamarion – *La Guyane française (1715-1817) : Aspects économiques et sociaux. Contribution à l'étude des sociétés esclavagistes d'Amérique*. Ibis rouges éditions Guadeloupe, 1999, page 184.

5 Ibid

leurs colonies, il était donc naturel que l'ordonnateur Malouet se tourna vers la Guyane hollandaise voisine pour y trouver un expert. Ce sera Guisan, nommé ingénieur agricole le premier octobre 1777 qui sera chargé de ces travaux.

« Mr Guisan ci devant officier des milices de Surinam, nous ayant paru réunir tous les talents nécessaires pour la culture et le dessèchement des terres basses de cette colonie, nous l'avons choisi par l'autorisation du ministre et avec l'agrément de son gouverneur de Surinam, pour en qualité d'Ingénieur agricole, diriger dans la Guiane française tous les travaux hydroliques qui s'exécuteront aux frais du Roi ⁶ »

Dans un premier temps, Malouet envoie Guisan à Ouanary pour s'assurer de la qualité des terres. Il lui adjoint ensuite le chevalier de Boisberthelot ainsi que le sieur Couturier, qui avait des connaissances en géométrie, afin :

« d'accomplir dans la vallée de Kaw et de Mahuri une exploration semblable, mais sur une plus grande échelle. Il ne s'agissait de rien moins que de visiter, dans tous les sens, de l'une à l'autre rivière, l'espace qui les sépare, et d'opérer la triangulation de cette immense étendue de marécages. (...) [Les trois hommes sont aussi chargés de]...déterminer le nivellement des terres et des eaux.⁷

Cette expédition s'effectue du 2 mars au 2 mai 1778. Le Chevalier de Boisberthelot, Couturier, Guisan et 10 *nègres* partent de la rive du Mahury avec deux canots, un acon, un postillon (qui sera laissé au point de départ) et 11 jours de vivres. Nous sommes en période des pluies et les difficultés pour progresser dans ce milieu marécageux sont importantes. Ils manquent de nourriture et sont obligés de retourner à leur point de départ dans la nuit du 15 au 16 mars. Lors de la seconde tentative, le 6 avril, ils emmèneront 3 canots, 10 *nègres* et 11 jours de vivres. Le 21, ils rejoignent la rivière de Kaw, terme de leur expédition. Après avoir dormi chez Boutin, habitant de cette rivière, ils en repartent par le chemin inverse le 23 avril pour rejoindre Cayenne le 2 mai.

« Après avoir énuméré les difficultés que ses coopérateurs eurent à surmonter, Malouet constate les heureux résultats de l'opération, et il a la satisfaction de pouvoir conclure en disant au ministre: Enfin, nous avons aujourd'hui une carte exacte de cette « plaine de Kaw, (...) terminée d'un côté par la mer, et de l'autre par les montagnes de Kaw et de la Gabrielle, est [située] entre deux rivières qui communiquent par le canal projeté..⁸ »

En mai 1777, un premier plan⁹ du canal projeté est dessiné par Simon Mentelle ingénieur géographe du roi. Il représente les dix futures concessions attribuées de part et d'autre de ce canal avec comme futurs concessionnaires des représentants de la noblesse de métropole.

Néanmoins, cette première tentative de mise en valeur des terres entre la rivière Mahury et la rivière de Kaw ne devait pas aboutir et il ne fut pas donné à Pierre Victor Malouet de voir la réalisation de ses plans, lorsqu'il quitte la Guyane en 1778. Ce projet se heurtait au conservatisme des habitants de la colonie :

« Toute la colonie s'éleva contre ce projet. Il est dans la nature des hommes qui ont constamment mené ce pays ci de s'opposer à toute découverte, quelque utilité qu'elle puisse

6 AD Guyane, C212 - Nomination de Guisan le 1 octobre 1777

7 MALOUET Collection de mémoires et correspondances officielles sur l ..., Volume 1, an X, p.213-235

8 Ibid

9 AD Guyane, carte de Simon Mentelle dressée en mai 1777

être. Mr Malouet fut obligé de renoncer par le préjugé, l'ignorance et la mauvaise foi. ¹⁰»

Les concessions attribuées en 1777 sont alors annulées.

« Les titres de concessions accordés pour former des établissements des deux côtés du canal proposé pour communiquer de la rivière de Mahuri à celle de Kaw ont été annulés et les terrains réunis au domaine du Roi, vers le milieu de l'année 1778. ¹¹»

Il est vrai aussi que ce nouveau système de culture nécessitait des investissements et des connaissances considérables propres à décourager de nombreux colons.

Seules les rives de l'Approuague verront le début de la mise en valeur des terres noyées dans les années 1780. Guisan justifia ce choix d'implantation par plusieurs facteurs : *richesse et étendue des terres, bonne position, salubrité, petite quantité d'insectes, et le fleuve le plus navigable de la colonie.*¹² On peut toutefois s'interroger sur l'influence de Bessner, le nouveau gouverneur (1781-1785) dans cette prise de décision, à la fois en tant qu'administrateur principal de la colonie mais également en tant que possible propriétaire de terrains dans le quartier d'Approuague.¹³

« En quittant la colonie, il [Malouet] venait réunir en France les éléments d'une société qui prendrait pour base de ses opérations les vallées de Kaw et de l'Approuague : mais l'envoi de Bessner, comme gouverneur, à la Guyane devait rompre brusquement le cours de ces importants projets. Guisan ne put les réaliser partiellement que dans l'Approuague¹⁴»

Le projet du canal n'est toutefois pas abandonné. Les lettres au ministre des colonies de d'Alais et Des Varennes du 6 mai et du 13 mai 1789 puis de Bourgon¹⁵ du 31 octobre nous informent des travaux en cours pour le creusement d'un canal de Mahury à Kaw qui sera alors dénommé canal d'Alais.

Plusieurs raisons sont alors réunies pour la construction de ce canal : le quartier d'Approuague après des débuts difficiles commence à prendre de l'importance avec son bourg¹⁶ et son église prévus très prochainement, des nouveaux concessionnaires sont annoncés par le ministre et des habitants de la Guyane sont demandeurs de nouvelles terres basses face à la médiocrité des sols des terres hautes.

« En effet tous ces malheureux de l'Oyac gratteurs infructueux des terres hautes ingrates et stériles ou ils ne font que végéter. Tous ont senti qu'il était tems qu'ils suivissent l'impulsion générale et qu'ils se livrassent aux travaux des terres basses, mais où en trouver?¹⁷»

D'Alais regrette néanmoins les choix de Guisan et des gouverneurs de cette époque d'une mise en culture des terres basses du quartier d'Approuague au détriment de celles de la plaine de Mahury à Kaw plus intéressantes par leurs proximités de Cayenne.

« On n'a donc eu qu'une raison politique en sacrifiant les avantages du moment à celui

10 Anom C14 84 F°11 - Lettre de Victor Hugues au ministre du 15 janvier 1806,

11 Anom,14 DFC 292A - Légende d'un carte de l'embouchure du Mahuri de mai 1777

12 CARDOSO, Op. Cit.p. 184

13 Malouet nous parle des terres de la compagnie Bessner. MALOUE Op. Cit.

14 MALOUE Op. Cit.

15 D'Alais et Bourgon sont gouverneurs et Des Varennes est ordonnateur

16 Villebois, nom du premier bourg d'Approuague sur la rive gauche de la rivière Approuague

17 AD Guyane, L15 - lettre du gouverneur d'Alais au ministre du 13 mai 1789

qu'on trouvait à voir établir la rivière d'Approuague, puisque si l'on s'était d'abord fixé à mahury tous les habitants seraient en grands revenus depuis longtemps, auraient déjà augmenté leur force par l'excédent de revenu plutôt que de contracter des dettes comme ils l'ont faits en Approuague mais on a atteint son but qui était de peupler cette rivière intéressante, cependant on aurait rien fait encore si on s'en tenait la.¹⁸»

Il est donc nécessaire de combler ce temps perdu pour d'Alais et de relier maintenant l'Approuague à Cayenne car plusieurs habitants de la Guyane et de la métropole sont demandeurs de nouvelles terres.

« La demande de plusieurs habitans de cette colonie qui désirent s'y établir, la nécessité d'y préparer le canal tant pour eux que pour les personnes auxquelles vous avez bien voulu accorder des concessions dans la Guiane et qui pourraient donner la préférence à ce quartier, leurs ont fait hâter l'époque de ce grand ouvrage.¹⁹ »

Les travaux sont alors jugés faciles et peu coûteux pour la colonie.

« la comparaison que vous ferez des avantages inappréciables qui en résulteront avec la dépense modique qu'il occasionne pour les obtenir, [...] Nous ne parlons pas des coffres d'écoulement à fournir par le Roy ; c'est un article de trop peu de conséquence.²⁰»

De plus, le gouvernement ne souhaite effectuer qu'une partie des travaux et laisser aux futurs occupants le soin de creuser le canal au droit de leurs futures concessions.

« Puisque le Roi ne fait que deux mil pas²¹ d'un canal de cinq lieues²² de longueur que les habitants achèveront successivement et on peut vraisemblablement espérer qu'avant quatre à cinq ans ils l'auront percés jusqu'à Kaw, celui de Kaw à Approuague étant fait l'année prochaine on pourra donc dans un jour venir de cette rivière à Cayenne par une communication intérieure sûre et d'autant plus intéressante qu'elle aura procurée l'établissement d'une quantité d'habitations qui n'auraient jamais eu lieu sans cela.²³»

En avril, 20 nègres du roi commencent à couper les arbres, à nettoyer l'emplacement du canal et c'est le premier octobre 1789 que débute le creusement proprement dit suivant les plans de Guisan :

« Cet ingénieur a parcouru toute l'étendue qu'ils traversent, et ce n'est que d'après l'examen le plus [?] qu'il s'est déclaré en faveur de cette entreprise; il a donné les plans et devis,²⁴»

Mais les travaux commencés restèrent sans suite. On peut supposer que la révolution de 1789 suivi de l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794 ont découragé la venue des colons. Ceux ci ne possèdent plus alors la main d'œuvre servile et gratuite pour entreprendre les creusements des canaux et les défrichements des nouvelles terres. La révolution occupe aussi leurs esprits comme l'indique Guisan dans ces mémoires.

« Dès lors, jusque vers le milieu de 1790, tout resta dans une espèce de stagnation, comme

18 Ibid

19 AD Guyane, L15 – Lettre du gouverneur Bourgon au ministre du 31 octobre 1789

20 Ibid

21 Un pas équivaut à 0,975 m; la distance est donc d'environ 2 km

22 Une lieue équivaut à environ 4 kilomètres soit une distance de 20 km

23 AD Guyane, L15 - Lettre du gouverneur d'Alais au ministre du 13 mai 1789

24 AD Guyane, L15 -Lettre du gouverneur Bourgon au ministre du 31 octobre 1789.

si une cause aussi puissante qu'inconnue et inattendue se fût emparée de tous les esprits à l'avance. Tout à coup, on quitta tout pour ne plus s'occuper que de la révolution.²⁵»

Il faut attendre le 25 avril 1803 sous la férule de Victor Hugues le rétablissement de l'esclavage, pour que l'administration coloniale dispose de la main-d'œuvre nécessaire à la reprise de la conquête des terres basses dans le quartier du Mahury.

Dès 1778, l'ordonnateur Malouet avait fondé l'atelier colonial constitué par les esclaves du gouvernement, également appelés Noirs du roi, aux fins d'aménager les terres basses du sud-est de la colonie.

« Les travaux de force occupent dans l'atelier rural la majeure partie des hommes. On les appelle les Nègres de pelle ou Noirs d'élite (...). Une partie de ces hommes est affectée à l'atelier dit de fouille en l'occurrence creuser des canaux en terres inondables pour les drainer et les assécher.(...) Les habitants esclavagistes considèrent qu'aucun Européen ne peut faire le travail du Noir d'élite dont la condition est la pire de toute (...). L'administration coloniale elle-même le concède.²⁶»

Reprenant le tracé de 1789, les travaux de creusement du canal de Torcy sont repris en 1804 sous l'administration de Victor Hugues, soit quelque quinze ans plus tard malgré l'opinion encore défavorable des colons.

« Une fois bien [?] que cette opération était [?] facile à exécuter, propre à placer la colonie dans le rang que l'étendue et la fertilité de son sol lui assignent, j'ai mis la main à l'œuvre, en dépit des détracteurs qui prétendaient que ces terres étaient [?] d'être desséchées, que le canal était impraticable, qu'aucun genre de culture n'y réussirait²⁷. »

Les anciens travaux de 1789 sont alors ensevelis sous la végétation.

«On avait commencé à fouiller ce Canal avant la révolution; et c'est après en avoir longtemps cherché la trace et l'emplacement, qui s'était recouvert de palétuviers, que j'ai retrouvé le petit coffre placé à l'entrée de la fouille par M. Guisan et qui était enfoui à 7 ou 8 pieds de profondeur²⁸»

Entre 1804 et 1808, 6000 mètres de canal seront creusés.

« Le tracé du canal indiqué par les mémoires de Guisan fait à l'est 37° sud. On lui donne 40 pieds²⁹ de large et huit pelles de profondeur. Les bermes de la digue eurent chacune 20 pieds, largeur aussi de la digue. La voie publique se composa donc de 80 pieds en partant du centre du canal (total 160). La base des concessions fut prise sur la ligne qui terminait cette voie.³⁰»

Si la population servile dévolue aux travaux de terrassement demeure anonyme, faute de sources, l'encadrement lui, est constitué de militaires dont les patronymes et fonctions attachés nous sont

25 Jean Samuel Guisan, *le Vaudois des terres noyées*, Ibis rouge éditions, 2012, p. 261.

26 CORNUEL Pascale - « Esclavagisme et engagisme : le cas de l'atelier colonial de Cayenne (1818-1848) », in *l'Histoire de la Guyane depuis les civilisations amérindiennes*. Actes du colloque des 16-18 nov. 2005, Matoury 2006, p.370-371.

27 Anom C14 84 F° 11 - Lettre de Victor Hugues au ministre du 15 janvier 1806

28 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 18 mars 1822, page 276

29 Un pied équivaut à 0,325 m ; la largeur était donc de 13 mètres

30 AD Guyane, 1J59 - Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, Octobre 1820 par Bernard

parvenus. La plupart d'entre eux et notamment les plus gradés, deviendront par la suite concessionnaires de terrains sur le canal.

« Les brigades étaient subdivisées en deux escouades conduites chacune par un commandeur esclave. Ce classement permet de maintenir un ordre constant et régulier,

pendant toute la durée des travaux, dans de nombreux ateliers composés de nègres provenant de toutes les habitations de la colonie. On logeait les travailleurs dans un grand carbet que l'on déplaçait à mesure que le canal avançait ; il était rare que le nombre de malades excéda 5 pour cent et pour tout on n'a pas perdu de nègres. Le régime des corrections était modéré.³¹»

Charlemont, officier d'inspection de ce canal et futur concessionnaire signale dans un courrier³² adressé à Victor Hugues un nombre de 193 personnes affectées aux différents travaux du canal (*au fossé, aux transport des vases,..*). Dans cet effectif, on dénombre 28 malades, soit près de 15% des travailleurs, chiffre bien supérieur aux 5% du mémoire de Bernard!

Quant à la nourriture de ces hommes, un courrier du 24 avril 1806 adressé à Victor Hugues du botaniste Martin, directeur de l'établissement la Gabrielle, nous informe sur sa provenance et sur l'existence d'un problème d'approvisionnement.

« Je saisis cette occasion pour avoir l'honneur de vous informer que les trop abondantes pluies ont faites pourrir une grande partie du manioc qui devait assurer le service du canal Torcy et fournir aux besoin de l'administration pendant au moins sept mois tel que j'ai eu l'honneur de vous le dire ainsi que monsieur Vogt. Aujourd'hui pour obtenir la quantité de couac qu'il faut par semaine à ce canal, on y peut le faire qu'après avoir arraché un espace de terrain plus grand que la place d'armes et quelque fois il ne suffit pas : c'est selon que le manioc est plus ou moins pourri.. je vous prie général, de vouloir bien me donner vos ordres soit pour continuer à fournir comme par le passé à ces deux parties du service ou bien soit pour réserver le reste du manioc pour les besoins du canal Torcy³³»

Des canaux supplémentaires viennent compléter le dessèchement des terres et la circulation des canots dans ce nouveau quartier. Ce sont deux canaux d'embranchement : l'un situé dans le terrain de Limal en face de la concession Desvieux abandonné par la suite et l'autre, entre les concessions Brue et Tresse.

L'occupation portugaise (1809-1817) interrompt les travaux et ne permet pas la réalisation de deux autres canaux projetés: un canal de dessèchement jugé à l'époque indispensable entre les concessions Berthaud et Dupeyrou à l'extrémité du canal et un autre canal devant relier l'habitation royale de Tilsit à l'habitation royale de la Gabrielle.

1-2 - Ses projets de prolongement

Il semblait logique de reprendre le creusement du canal afin de rejoindre Kaw comme l'avait souhaité jadis Guisan. Ce ne fut pourtant pas le cas.

Une reprise de ceux ci s'ébaucha néanmoins en 1818 avec l'ouverture de la communication avec

31 Ibid

32 AD Guyane, L41 - Rapport de Charlemont à Victor Hugues en 1806

33 AD Guyane, L30 - Lettre de Martin à Victor Hugues du 24 avril 1806

l'habitation de la Gabrielle prévue antérieurement. Bernard, régisseur de cette habitation la réalisera et effectuera en bateau cette liaison entre les deux habitations mais aucune suite ne sera donnée à ce premier travail.

« Ce retard non important a marqué la campagne de l'année; mais on suppléa par une grande activité à la perte de temps et [?] les travailleurs du côté de Tilsit se rencontrèrent avec ceux de la Gabrielle.³⁴»

Cette ébauche de canal tombera aussitôt dans l'oubli.

La prolongation du canal reste pourtant toujours d'actualité car ce quartier de Torcy représente l'avenir de la Guyane comme l'a écrit le ministre des colonies de l'époque, Portal :

« Le point vital de la colonie actuelle et future paraît être surtout dans les plaines qui s'étendent du Mahury à l'Oyapock.³⁵»

Il en est de même avec le service des Ponts et Chaussées qui budgétise pour 1820 la prolongation du canal sur une longueur de 1200 mètres³⁶.

Mais des réticences liées à ce prolongement commencent à se faire entendre dans la colonie. Avons nous les moyens humains pour ce travail ? Les terres devenues disponibles trouveront elles des habitants pour les exploiter ? Le canal actuel est il lui même en parfait état pour assurer un bon dessèchement des terrains ?

Telles sont les interrogations que se pose alors le gouvernement de la Guyane et celles ci alimenteront des débats durant une dizaine d'années au sein de la colonie.

C'est ainsi, que durant l'année 1820, un projet de peuplement de la Guyane par des familles de *cultivateurs libres de couleur* des États-Unis est annoncé par le ministre Portal dans sa dépêche ministérielle n° 192 au gouverneur Laussat. Il s'agit pour la Guyane d'augmenter sa population et de défricher de nouvelles terres. A cette époque, la traite de l'esclavage est interdite et la Guyane ne peut voir sa population croître que par l'immigration. Ces nouveaux colons, avec la continuation du canal Torcy, pourraient s'installer sur les terres vierges qui le bordent. L'idée est de faire commencer le creusement par les *nègres* des ateliers. Par la suite, les nouveaux colons prendraient la relève et des compensations pour ce travail se feraient en leur attribuant des concessions sur les bords du canal.

Une autre idée du ministre est de faire creuser le canal par les africains engagés qui proviennent des navires condamnés pour la traite illégale.

« l'ordonnance royale du 8 janvier 1817 concernant la répression de la traite parle que les africains provenant des navires saisis en contravention et condamnés seront employés aux travaux publics.

[...]De ces individus libérés de l'esclavage vous pouvez former un atelier d'engagés noirs du Roi. L'engagement pour les deux sexes serait de 10 à 14 ans, après lesquels le sujet dégagé serait admis à s'établir sur un terrain concédé qu'il cultiverait pour son propre compte.

[...] vous appliqueriez cet atelier aux travaux nécessaires pour prolonger le canal de Torcy, pour défricher les terres riveraines ou celles des hauteurs correspondantes; enfin, pour mettre en état de culture et d'occupation les concessions qu'il s'agirait de donner soit à des

34 Anom, DFC Guyane, n°574, 1818

35 AD Guyane 1 M 4 - Dépêche ministérielle n°192 du 2 novembre 1820 du ministre Portal au gouverneur Laussat.

36 AD Guyane X87 - Avant projet de budget des ponts et chaussées de septembre 1819

soldats blancs déjà acclimatés par trois ans de séjour au chef lieu, soit aux familles de cultivateurs libres des États-Unis.³⁷»

Ces projets de colonisation n'aboutiront jamais ni les travaux de prolongation du canal sur 1200 mètres.

Pourtant, à partir de 1824, des projets sont de nouveau à l'étude, visant à poursuivre le creusement du canal en direction de la rivière de Kaw. Pour financer les travaux, le gouverneur Millius suggère de vendre l'habitation la Gabrielle du gouvernement.

« La continuation du canal Torcy paraît plus vivement désirée. Je verrais la possibilité d'achever cette grande et belle entreprise, si nous pouvions trouver à vendre l'habitation de la Gabrielle sans y comprendre les noirs et si votre excellence m'autorisait à organiser un atelier de 150 pionniers noirs d'élite.[...] Il faudrait aussi augmenter la dotation pour faire face aux dépenses que nécessiteraient cette construction.[...] Je vais m'occuper de faire dresser les plans, profils et devis de ces travaux d'utilité publique.³⁸»

Le ministre refusera cette proposition. Peu de temps après, dans une lettre du 15 août 1825, le gouverneur Millius relance le ministre sur les avantages de la continuation de Torcy afin :

« de livrer à la culture les meilleures terres de la colonie, d'établir plus tard une suite d'habitations sur les deux rives et d'ouvrir à l'instant même une communication sûre et facile entre Cayenne et les quartiers les plus fertiles de la partie du vent.³⁹»

Une proposition de budget accompagne cette lettre : 370 000 francs sur 5 ans pour l'achat de 75 noirs et l'utilisation de 70 à 80 noirs de l'atelier du roi. Une fois de plus, ce montage financier reste sans suite. Pourtant le gouvernement métropolitain appuie ces projets et souhaite toujours leurs réalisations comme l'indique la dépêche ministérielle adressée au gouverneur en date du 10 janvier 1826⁴⁰:

« Le Gouvernement prend un très grand intérêt aux travaux dont il s'agit;[...]je désire que pendant votre séjour à la Guyane, la chose ait été assez élaborée pour qu'en 1827 il puisse être fait des dispositions efficaces dans le sens du vœu déjà exprimé à ce projet par le comité consultatif de Cayenne qui devra d'ailleurs être appelé de nouveau à émettre son avis sur les indications qui précèdent, relativement aux moyens d'exécution. »

L'ingénieur des ponts et chaussées Marcellin propose alors dans son premier rapport du 8 septembre 1826 un devis pour prolonger le canal sur 4000 mètres conformément aux décisions prises et budgétisées. Ce projet doit permettre la création de dix nouvelles concessions pour une durée des travaux estimée à deux ans.

Entre le 22 novembre et le 5 décembre 1826, une reconnaissance sur le terrain de ces 4000 mètres s'effectue et un journal de bord⁴¹ nous informe sur la nature des terrains traversés, la végétation rencontrée ou l'épaisseur de la couche de terreau existante.

Lors d'un comité consultatif des travaux du génie du 23 et 25 juin 1827, ce rapport du 8 septembre 1826 est examiné et discuté. Il s'ensuit un nouveau rapport de Marcellin qui sera rendu au gouverneur le 6 octobre 1827. Il fournit un chiffrage du coût des travaux mais soulève le problème

37 AD Guyane 1M4 - Dépêche ministérielle n°208 du 23 novembre du ministre Portal au gouverneur Laussat

38 Anom, SG 116 – M3(03) - Lettre du gouverneur Millius au ministre du 31 janvier 1824.

39 Anom, SG 116 - M3(03) - Lettre du gouverneur Millius au ministre du 15 août 1825.

40 AD Guyane, X93 - Extrait de la lettre du ministre Chabrol au gouverneur Missiessy du 10 janvier 1826

41 AD Guyane, X93 - Rapport de Marcellin du 20 décembre 1826

crucial d'une main d'œuvre insuffisante en Guyane pour réaliser rapidement ceux ci :

*« [...]La valeur des journées de travail est donc de 144. 793,53.
La journée de noirs ayant été portée à 3 francs, cette dernière somme représente un total de 48.265 journées.*

Dans l'état actuel, l'atelier colonial ne se compose que de 60 terrassiers, je croyais que par des acquisitions il aurait pu en réunir 100 vers la fin de cette année, mais je reconnais aujourd'hui que mes espérances sont trompées et, dans le fait, il n'est aucun évènement capable de déterminer dans la colonie des ventes de bons noirs en nombre proportionné aux besoins urgents des travaux publics; réduisant à 80 la composition de l'atelier colonial, on obtiendra par mois 2000 journées de travail, et comme on ne peut travailler au Canal Torcy que pendant quatre mois et demi de l'année, il faudra plus de cinq ans pour terminer la première lieue, résultat décourageant.[...]»⁴²

Le 7 décembre 1827, le gouverneur envoie au ministre les plans et devis de la continuation du canal sur 4000 mètres et demande une augmentation de 150 « *forts noirs* » pour l'atelier.

A la même période, certains propriétaires (Dupeyrou, Farnous, de Charlemont) de la partie amont du canal Torcy manifestent leurs mécontentements en adressant au gouverneur Freyssinet puis directement au ministre Chabrol deux courriers datés du 4 mars et du 10 mars 1828. Ces témoignages indiquent :

- que les surfaces cultivées se sont agrandies depuis le creusement du canal ce qui nécessite aujourd'hui plus de dessèchements et donc plus d'eau à évacuer :

« Ce qui avait été prévu s'est réalisé : en 1809 les terres desséchées par le Canal Torcy et son embranchement formaient une surface que de 400 quarrés environ; aujourd'hui, elles en forment une de plus de onze cent quarrés »⁴³

- que le deuxième canal d'embranchement, déjà jugé indispensable à l'époque et encore plus suite à l'agrandissement des surfaces cultivées, n'a jamais été réalisé malgré les promesses du gouvernement. En conséquence, les cultures sont annuellement inondées et les propriétaires concernés subissent d'importantes pertes de revenus.

«le gouvernement avait promis aux propriétaires toutes garanties pour le dessèchement des cultures qu'ils établiraient dans ce quartier[...] Depuis lors les habitations, Montauban et la Retraite ont perdu toutes leurs plantations et ont été privées de revenu jusqu'à ce jour, malgré les efforts qu'ont pu faire leurs propriétaires pour réparer chaque année les pertes éprouvées par suite des inondations.»⁴⁴

- que les propriétaires sont prêts à fournir la main d'œuvre nécessaire pour effectuer les travaux de creusement:

« [...]nous offrons de fournir trois cents journées de nègres pour chacune de ces deux habitations afin de coopérer à la fouille de ce canal, pourvu qu'il soit ouvert entre les concessions Dupeyrou et Briais. Cet emplacement est la ligne la plus courte vers la mer.»⁴⁵

42 Anom SG GUY 1116 M3(04) - Rapport de Marcellin au gouverneur du 6 octobre 1827

43 Anom SG GUY 116 M3(03) - Pétition de Charlemont, Dupeyrou et Farnous au gouverneur du 4 mars 1828

44 Ibid

45 Ibid

Néanmoins, si aucune solution n'est trouvée par le gouvernement, ils déclarent qu'ils devront abandonner leurs terres.

«Notre position, vous devez en être pénétré, Monsieur le gouverneur, est devenue tellement malheureuse par la perte de nos plantations et de nos revenus depuis cinq ans, qui si l'année prochaine elle n'éprouve d'amélioration, nous serons forcés de retirer nos nègres et de faire abandon de nos habitations au gouvernement. Nous perdrons ainsi le fruit du travail opiniâtre que nous y avons fait depuis vingt ans.⁴⁶»

Le gouverneur n'apportera aucune réponse concrète et renvoie les intéressés aux projets de continuation du canal en cours. Une nouvelle pétition de tous les propriétaires lui sera de nouveau adressée le 30 août 1830 sans plus de résultat.

Depuis cinq ans, les projets se succèdent mais aucune décision n'est jamais prise car les réticences sur le bien fondé d'un prolongement de ce canal sont toujours d'actualité. Un compte rendu d'une séance du conseil général du 20 mars 1830 nous éclaire à ce sujet.

«Monsieur le Président observe aussi qu'un prolongement du canal Torcy serait tout à fait inutile puisque depuis dix ans tous les moyens de la colonie n'ont pu parvenir à rétablir l'écoulement que déjà plusieurs habitants ont été obligés d'abandonner et que plusieurs autres sont à la veille d'être ruinés qu'en l'état des choses on devrait plutôt s'attacher à consolider et garantir ce qui se trouve fait ; que toute augmentation serait sans but utile et nécessiterait un entretien dispendieux.⁴⁷»

Cependant,

«Le conseil ne rejette pas le projet mais il émet le vœu qu'on n'entreprenne ce prolongement que quand la partie déjà faite du canal sera en bon état, ainsi que tous les autres canaux entretenus par le gouvernement et que tous les autres travaux commencés seront terminés.⁴⁸»

En effet, les autorités ont conscience du poids économique de ce quartier et de l'importance que peut représenter la communication entre le quartier isolé d'Approuague et celui de Cayenne.

«Cependant comme ce canal, prolongé jusqu'à Kaw et même à approuague lieraient le chef lieu de la colonie avec deux quartiers des plus intéressants .et qui n'auraient plus besoin d'emprunter la mer pour le transport des denrées; que par des canaux d'embranchement, des canaux de dessèchements séparés du canal de navigation ou par d'autres moyens on parviendrait peut être à obtenir un bon défrichement qui attirerait des habitants sur les bords du prolongement du canal Torcy qui pourrait devenir alors un des points les plus intéressants de la colonie.⁴⁹»

Lors du vote du budget par le conseil général le 24 mai 1830, le président du conseil déclare : *«Il est question qu'une compagnie doit entreprendre ces travaux.⁵⁰»*

46 Ibid

47 AD Guyane 1Ncc17 -Extrait des procès verbaux de la séance du conseil général du 20 mars 1830

48 Ibid

49 Ibid

50 AD Guyane 1Ncc17 - Séance du conseil général du 24 mai 1830

En effet, la colonie a reçu en date du 27 juillet 1830 par la dépêche ministérielle n° 165 un projet de prolongement du canal Torcy jusqu'à la rivière de Kaw et un plan de colonisation sur les bords de ce canal, présenté par Mitraud, armateur à Bordeaux. Dans un courrier adressé au gouverneur le 3 décembre 1830, Fremy, directeur de l'intérieur, donne son analyse de ce projet, déjà validé par le ministre de la marine.

Celui ci prévoit le prolongement du canal jusqu'à Kaw et le creusement de deux autres canaux parallèles à celui ci avec leurs écluses :

« ils seront tenus d'achever le canal Torcy depuis le point où les travaux sont parvenus jusqu'à la rivière de Kaw. Le terme de rigueur pour la confection du canal Torcy par les concessionnaires est de dix ans.

L'obligation est imposée aux intéressés :

- 1. De creuser en même temps que le canal de Torcy deux canaux parallèles indépendants du canal de navigation et exclusivement destinés aux dessèchements.*
- 2. D'exécuter à leurs frais les écluses qui doivent être placées à l'embouchure de ces canaux.⁵¹»*

Un engagement financier conséquent est apporté pour entreprendre ces travaux:

« M Mitraud fournit enfin l'engagement de produire une soumission d'actionnaires solvables pour une somme totale de 2 000 000 francs qui sera employée au succès et à l'exécution de la concession et dont une partie devra être réalisée à Cayenne avant que les noirs soient mis à la disposition de la société. ⁵²»

En contrepartie le gouvernement décide :

«qu'une concession de 1600 hectares (sauf renouvellement après la mise en valeur de ce terrain) serait faite au Sr Mitraud et à ces associés dans la plaine de Kaw, sur les deux rives du Canal Torcy et à la suite des habitations qui y existent déjà.

Qu'il leur serait fait, par les soins de l'administration locale, une allocation de 550 000 francs payables en journées de noirs dans l'espace de 5 ans et au moyen de laquelle, tout en demeurant autorisés à affecter la moitié de ces noirs au défrichement successif de leur concession⁵³»

Fremy, directeur de l'Intérieur est contre ce projet ainsi que le directeur des Ponts et Chaussées. Son argumentation repose d'une part sur le manque de main d'œuvre pour le creusement du canal en Guyane :

« M le Directeur des Ponts et Chaussées émet une opinion tout à fait défavorable au prolongement actuel de ce canal. Les motifs sur lesquels il s'appuie sont : que la colonie entière ne possède pas le nombre de noirs qu'il faudrait pour cultiver les terres que l'achèvement du canal mettrait en état d'être desséchées; que les bords du canal resteraient conséquemment incultes dans presque toute leur longueur; que la colonie se créerait une dépense annuelle pour l'entretien et la conservation des ouvrages qui serait énorme. ⁵⁴»

et d'autre part sur les risques financiers liés à ce projet pour la colonie:

51 Anom SG GUY 116 M3(05)

52 Ibid

53 Ibid

54 Anom SG GUY 116 M3(04) - Rapport de Fremy au gouverneur du 3 décembre 1830

« D'un autre côté s'il n' y a pas d'obligation pour le concessionnaire de garantir qu'il a les forces nécessaires pour mener à fin cette entreprise, les avances que lui fera la colonie ne se trouveront elles même sans garantie?⁵⁵ »

A la même époque, un arrêté du 19 janvier 1831 pris en conseil privé nomme une commission qui va se réunir le 2 et 3 février en vue d'examiner le rapport de l'ingénieur en chef Consinery du 1 octobre 1830 sur la prolongation du canal Torcy. Celle ci se compose sous la présidence de Bidon, des habitants riverains du canal présents ce jour : Fabens pour *Tilsit*, Déjean pour *le Pactole*, Sénez pour *le Quartier Général* et Sauvage pour *l'Alexandrine*. Les observations qui y sont faites indiquent que :

« La prolongation du canal nous paraît, dans l'état de la colonie et en l'absence de la traite, une opération qui n'amènerait aucun résultat car des résultats ne peuvent s'obtenir qu'avec des bras. La communication acquise par cette prolongation, avec le quartier du vent, nous paraîtrait trop chèrement obtenue et vous y entrevoyez un entretien ruineux pour le pays. ⁵⁶ »

Les habitants du canal sont donc opposés à la continuation du canal Torcy.

Celui ci fonctionnait jusqu'à présent selon un double système: une navigation pour les bateaux à marée haute et une évacuation des eaux des terres cultivées à marée descendante.

Mais cette organisation n'a pas, depuis bien longtemps, donné satisfaction. Les terrains dans la partie supérieure du canal sont annuellement inondés faute d'un écoulement suffisant dans le canal toujours envasé. Le palliatif à cet inconvénient majeur serait de dissocier le canal Torcy de sa double fonction.

« Que le canal Torcy doit être affecté uniquement à la navigation [...] Que le dessèchement des habitations existantes doit s'opérer au moyen de deux canaux parallèles au canal Torcy, l'un de 30 pieds de largeur situé du côté des montagnes à la limite de l'habitation Quartier Général et aboutissant au mahury; l'autre de 20 pieds de largeur seulement, du côté de la mer et dans l'emplacement du canal de M Dejean »

De plus, *« le gouvernement déclarera la mesure, mesure d'utilité publique [...] que le gouvernement ne peut sans injustice cesser de l'entretenir [le canal Torcy] pour satisfaire à ce besoin [...] l'entretien des canaux latéraux d'écoulement sera à la charge des riverains [...] et un syndicat sera constitué⁵⁷ »*

Suite à ces propositions, Consinery rédigera un nouveau rapport et cette même commission se prononcera le 11 avril 1831 contre le projet de Mitraud. Pour enfin conclure ces discussions, le gouverneur envoie en France le 15 septembre 1831, un dossier complet sur la prolongation du canal Torcy avec les toutes dernières propositions.

La réponse du ministre parviendra le 8 juin 1832, presque un an après l'envoi du précédent courrier.

« L'administration locale doit considérer comme abandonné tout projet qui aurait pour objet de dessécher la plaine de Kaw et de joindre la rivière de ce nom à celle du Mahury au moyen du prolongement du canal Torcy. [...] impossibilité de donner suite aux

55 Ibid

56 Anom SG GUY 116 M3(04) - Rapport de la commission du 2 et 3 février 1831 sur le projet Consinery du 1er octobre 1830

57 Ibid

arrangements projetés de concert avec M.Mitraud [...] consacre le canal actuel exclusivement à la navigation⁵⁸ »

Jubelin, le gouverneur de l'époque, écrit en réponse, les décisions prises lors d'un conseil privé:

« Dans une séance du conseil privé de 13 septembre, j'ai rendu un arrêté qui ordonne l'ouverture d'un nouveau canal en arrière des habitations de la rive gauche et qui détermine les conditions à remplir par les habitants riverains.

Depuis lors, l'association de ces habitants ayant été formée, le terrain (autre que celui appartenant déjà aux propriétaires intéressés) ayant été acquis par eux et le cautionnement exigé par l'article 5 de l'arrêté ayant été déposé au trésor, on a mis la main à l'œuvre. Les travaux ont commencé le 1er octobre. Ils sont exécutés par un atelier du service colonial de 50 individus; M. l'ingénieur Soleau espère que, dès la fin de cette année, le nouveau canal pourra profiter à la moitié des habitations et que le travail pourra être entièrement terminé vers la fin de 1833.⁵⁹»

On abandonne donc le projet Mitraud et on creuse un nouveau canal de dessèchement parallèlement à celui de Torcy du côté des montagnes financé en partie par les riverains. Il sera nommé canal Soleau, du nom de l'ingénieur qui a suivi les travaux.

« Ce canal de dessèchement a été terminé en 1834 et livré en totalité le 13 septembre de la dite année, à l'entretien des propriétaires riverains, ainsi que le constate un procès verbal du dit jour.⁶⁰»

Deux années plus tard, en 1836, malgré l'arrêté pris le 13 septembre 1832 qui stipulait que les propriétaires avaient à s'engager mutuellement à subvenir aux dépenses mises à leur charge et que l'Administration devait veiller à l'accomplissement de cette disposition, on constate que le canal est laissé sans entretien, les écluses inachevées et qu'il est menacé de ruine totale. L'origine du problème provient des désaccords entre les différents propriétaires concernés de cette rive gauche du canal Torcy. Le gouvernement tente d'y remédier avec les habitants concernés par la tenue de deux réunions afin de sauver le canal avant la nouvelle saison des pluies.

*« Les propriétaires contractans sont :
MM. Sauvage, représenté par M. Goyriena, Ronmy, Albert Chaudière représentés par Ronmy, Sénéz représenté par M.Gérome, Veuve de Charlemont, absente mais dont l'adhésion m'est parvenue, Veuve Fabens, représentée par M.Gérome. MM. Farnous et Bernard, propriétaires de concessions sur la même rive, ayant depuis longtemps exprimé le refus de s'associer n'ont pas été convoqués. ⁶¹»*

L'un des problèmes provient de la veuve Fabens, propriétaire de l'habitation *Tilsit* qui demande un effacement de ses dettes.

« Madame veuve Fabens, propriétaire de l'habitation Tilsit poursuivie en expropriation, à la requête de l'Administration locale, par M.l'Inspecteur, a observé qu'elle ne peut supporter aucunes nouvelles dépenses, à moins que l'administration ne consente à la rendre indemne de toutes les sommes dont elle sera obligée de faire l'avance tant pour l'achèvement des

58 AD Guyane, 1M17 – Dépêche ministérielle du 8 juin 1832

59 Anom SG-117-M3 (06) - Lettre du gouverneur Jubelin au ministre du 10 octobre 1832

60 Anom SG-117-M3 (06) - Extrait du conseil privé du 23 novembre 1836 sur le canal Soleau

61 Ibid

écluses que pour la construction de ses coffres sur le Canal Torcy, dans le cas où elle serait expropriée.⁶²»

Face à l'urgence des travaux, le gouverneur se résout à donner son accord à la demande de madame Fabens et décide :

« que la demande de madame veuve Fabens est accueillie, et que les objets à confectionner ou à réparer lui seront remboursés, savoir : les travaux d'entretien et l'achèvement des écluses du canal de dessèchement sur production de compte ; la construction des coffres sur le canal de Torcy sur estimation contradictoire, en cas d'expropriation de l'habitation Tilsitt.⁶³»

Les travaux seront entrepris, le canal sera sauvé et les riverains pourront dessécher leurs terres.

Ces deux canaux creusés à des époques différentes vont nécessiter comme on l'a vu des travaux d'entretien pour assurer leurs pérennités durant les 80 années d'existence du quartier Torcy.

1-3 - Ses travaux d'entretien

Lors du creusement du canal en 1804, *aucun règlement ne fut fait pour forcer à recalculer ce canal, cela ne pouvait être l'intention du gouvernement car il avait celle de le prolonger jusqu'à Kaw. Il n'aurait pu raisonnablement proposer aux habitants entretenir un ouvrage aussi considérable⁶⁴.*

Durant l'occupation portugaise (1809-1817), le gouvernement en place assura l'entretien du canal :

« nous ne pouvons nous empêcher à rendre justice au gouvernement Portugais en disant qu'il s'intéressa toujours beaucoup à ce quartier, que les travaux qu'il y a fait exécuter ont procuré à nos habitations un bon dessèchement et que nos plantations ont prospéré jusqu'à l'époque où la colonie fut remise aux Français. Il est cruel et pénible de le dire, Monsieur le Gouverneur, les étrangers ont fait plus pour nous que n'a fait ensuite le gouvernement de la colonie.⁶⁵»

Dans un rapport du service des ponts et chaussées de 1819, on assimile alors l'entretien du canal à celui des routes avec, comme conséquence, les réparations à la charge des habitants riverains.

« cette dépense serait à la charge de habitants et il serait suffisant de rappeler les règlements qui ont été faits sur ce sujet à différentes époques. La même disposition est réclamée pour les réparations des digues du canal Torcy. ⁶⁶»

L'ordonnance coloniale du 26 août 1819⁶⁷ crée donc un règlement pour rappeler les devoirs des habitants car *le canal Torcy, si intéressant pour plusieurs belles habitations qui le bordent, se*

62 Ibid

63 Ibid

64 Anom, SG-116-M3 (04) - Rapport commission du 2 et 3 février 1831 sur le projet Consinéry du 1^{er} octobre 1830

65 Anom SG-116-M3 (03) - Pétition de Charlemont, Dupeyrou et Farnous au gouverneur du 4 mars 1828

66 AD Guyane X87 - Avant projet de budget des ponts et chaussées de septembre 1819

67 Internet, Code de la Guyane française, août 1824, p.492-495.

détérioré et est déjà presque hors de service, faute d'entretien.

Celui ci énonce dans son article 5 que *chaque habitant fournira à l'atelier commun des forces proportionnelles, autant que possible, à la surface de sa propriété* et dans son article 13 qu'*il est établi un conseil du canal Torcy, qui sera composé de trois propriétaires habitans riverains et de l'Ingénieur des ponts et chaussées.*

Les gouverneurs qui se succèdent, Carra St Cyr (1817-1819), Laussat (1819-1823), Milius (1823-1825) semblent délaisser le canal car ils entreprennent peu de travaux et souvent d'une manière inadéquate.

« C'est seulement à la fin de l'administration de Mr Millius qu'un atelier de quarante noirs a été envoyé pour curer le canal, qui se trouvait entièrement bouché par les vases molles. Le travail a été insuffisant et n'a opéré aucune amélioration à la position de ces deux habitations.⁶⁸ [il s'agit de la Retraite et de Montauban]»

Un second règlement, après celui du 25 août 1819 resté sans effet, voit donc le jour en 1825.

« Le règlement du Canal Torcy fait par MM Millius, avec le concours de tous les habitans du quartier, nous promettait des jours plus heureux.⁶⁹»

Celui ci rappelle le rôle des propriétaires riverains dans son article 8:

« Les concessionnaires sont soumis à l'entretien des digues et bermes, et au recalage du canal Torcy, chacun sur toute l'étendue de sa façade et à partir du point milieu dudit canal.⁷⁰»

et recrée dans son article 24 *un conseil d'entretien* avec des propriétaires du canal comme représentants.

Avec le prochain gouverneur Missiessy (1826-1827), des travaux sont effectués mais trop tardivement dans la saison.

« M Missiessy arriva en février 1826 dans la colonie. Il nous fit les plus rassurantes promesses et nous espérions voir changer notre malheureuse position. Mais il laissa passer toute la saison favorable sans faire exécuter aucun travail dans ce quartier. Au mois de décembre seulement il vint le visiter, il vit combien la position de nos habitations était désespérante et, de suite, il envoya un atelier pour désenvaser le canal. Cet ouvrage commencé trop tard, ne fut fait qu'imparfaitement et ne procura aucun résultat. Nos habitations furent encore inondées à cette époque et nos espérances évanouies.⁷¹»

Et Dupeyrou, amer, concluait dans sa pétition

« Si toutes les journées de noirs employées par le gouvernement dans ce quartier eussent été appliquées à un travail bien entendu et fait en tems opportun, l'état malheureux de nos habitations serait changé depuis longtems et le canal aurait été prolongé vers la rivière de Kaw.⁷²»

68 Anom SG-116-M3 (03) - Pétition de Charlemont, Dupeyrou et Farnous au gouverneur du 4 mars 1828

69 Ibid

70 AD Guyane, X93 - Règlement du 19 mars 1825 du canal Torcy

71 Anom SG-116-M3 (03) - Pétition de Charlemont, Dupeyrou et Farnous au gouverneur du 4 mars 1828

72 Anom SG-116-M3 (03) - Pétition de Dupeyrou au ministre du 10 mars 1828

Le gouvernement, par la suite financera l'entretien du canal.

En 1832 et 1833, figurent dans le budget du conseil général des sommes allouées à l'entretien du canal pour 6 518 et 17 466 francs respectivement. L'année 1835 ne verra aucun financement mais une somme de 2 500 francs sera allouée pour 1836.

Ces problèmes d'envasement évoqués par Dupeyrou existent toujours et compromettent la navigation et le dessèchement des habitations. En 1838, une allocation de 25000 francs⁷³ est votée pour la construction de 2 écluses devant permettre la résolution de ces problèmes d'introduction de vases dans le canal mais une seule fut réalisée sur le canal d'embranchement. Aucune information n'est donnée sur le fait qu'une seule a été construite en 1839. Mais, dès 1844, soit seulement 5 ans après sa construction, un ordre de travail est donnée pour sa démolition car elle est devenue dangereuse du fait de sa dégradation et de son peu d'efficacité!

On peut se poser la question de la volonté ou de la capacité technique du gouvernement à suivre les travaux qu'il entreprend.

En 1845, un simple budget de 1 000 francs est voté pour l'entretien à exécuter en 1846.

L'habitation Farnous située à l'extrémité de la partie supérieure du canal, négligée par son propriétaire a ses digues endommagées. L'eau, de ces terres abandonnées, s'écoule par de nombreuses brèches, élève le niveau en eau du canal et empêche les autres propriétaires d'évacuer les leurs. Il est donc décidé lors d'un conseil du 25 mai 1845 d'étudier et de faire déplacer le massif de blocage situé en amont, au niveau des terres réellement cultivées, afin de mettre à l'abri le canal des entrées d'eau.

En cette année 1846, les problèmes s'accumulent. D'une part, la mer continue à envahir les terres en menaçant de destruction la digue du canal et, d'autre part, l'eau sur les terres des habitations nouvellement abandonnées pourrait s'écouler très prochainement dans le canal et en menacer son fonctionnement.

Ces problèmes étaient connus du gouvernement car « *dès 1842, Plaisance et le Sérail furent complètement inondées et abandonnées par leurs propriétaires; au-dessus du canal d'embranchement, les habitations Mapéribo et la Félicité subirent le même sort et disparurent sous les eaux.*⁷⁴ ».

L'administration n'a pas réagit « *Rien n'indique que des travaux de défense contre les attaques de la mer aient été entrepris en vue de préserver ces propriétés.*⁷⁵ » et semble continuer à ne vouloir rien entreprendre. Les crédits semblent insuffisants et l'ordonnateur évoque même la fin du canal d'après Ronmy, propriétaire de l'habitation du *Quartier Général*.

*« J'ai reçu par l'intermédiaire du commandant de l'île de Cayenne, communication du passage d'une dépêche qui nous fait connaître l'intérêt que porte le ministre à la conservation des restes de notre quartier. Nous devons donc croire, que ce propos qu'il faut nous laisser périr de notre belle mort, est propre à l'ordonnateur Cadéot qui l'a récemment prononcé, et n'est pas dans l'esprit de la haute administration.*⁷⁶ »

Ronmy nous précise ensuite la situation préoccupante des habitations existantes.

« De quatorze habitations que j'ai vu au canal Torcy, il n'en reste plus que trois comprenant cinq concessions primitives. L'une, l'habitation Déjean à laquelle celle de la famille Lemarinier est actuellement réunie, ne cours aucun risque présent. Celle de M Goyriena est

73 AD Guyane, 5K31 - Conseil privé du 2 décembre 1844

74 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 27 février 1858

75 Ibid

76 AD Guyane, X93 - Lettre de Ronmy au Gouverneur du 26 août 1846

menacée partiellement par la mer. Enfin la troisième, le quartier général, est en danger, à cause de l'abandon de l'habitation de M de Charlemont, laquelle, l'hiver prochain, si l'on n'exécute le règlement, mettra la [?] en communication avec le canal torcy. ⁷⁷»

Goyriena, propriétaire de l'habitation *la Marie* au canal adresse à la même époque un courrier similaire au gouverneur. Dans son argumentation, il sous entend sa responsabilité dans la destruction prochaine de la chapelle et dans la perte pour la métropole des taxes sur le sucre.

« Vous n'ignorez pas Monsieur le Gouverneur, que les établissements les plus exposés à une destruction prochaine sont la chapelle et mon habitation dite la Marie.

Cette chapelle la plus avantageusement située de toutes celles de la colonie permet par sa position topographique à plus de 1100 noirs agglomérés dans les habitations voisines de pratiquer leurs devoirs religieux, en tout tems, sans le recours d'embarcations pour se rendre à l'église. Elle sert de plus aux populations établies sur la rive gauche du Mahury. [...] Or il est facile d'évaluer que ces produits réduits d'environ 8% pour le déchet pendant le trajet de Cayenne en Europe, présentent au trésor de la Métropole, une recette de plus de 340 000 francs par an, sans compter l'impôt local sur les sucres et mélasses et celui des alambics. ⁷⁸»

L'administration locale réagit et des devis sont établis pour un montant de 45 000 francs afin de pallier aux envahissements de la mer mais l'administration centrale refuse de débloquent les fonds et demande des études supplémentaires comme l'indique une lettre du 10 décembre 1846 de Favard, le délégué de la Guyane en France.

« En conséquence de la délibération du conseil colonial du 15 juin relative aux travaux à faire au canal Torcy, je m'étais occupé de suivre auprès de l'administration centrale la demande d'un crédit extraordinaire de 45 000 f destiné à couvrir les frais de ce travail. Mais ces démarches ont du être suspendues devant la décision du conseil des travaux institué au Ministère de la Marine.

Le conseil n'ayant pas approuvé les plans dressés par le service des Ponts et Chaussées, et surtout n'en reconnaissant pas l'urgence, d'après les [?] de la délibération du conseil colonial, a proposé d'en ajourner l'exécution jusqu'à nouvelle information. Par suite de cet avis, le Ministre a décidé que ces plans seraient renvoyés dans la Colonie pour y être soumis à de nouvelles études.

Le Conseil aura donc à s'occuper de nouveau de cette question et pourra apprécier les motifs sur lesquels le Conseil des travaux a basé son avis ⁷⁹».

Face au refus de la métropole de financer les travaux de réparation, le gouvernement doit dans l'urgence *« se borner à des travaux partiels, moins complets et n'offrant que de faibles obstacles, qui furent, d'ailleurs, successivement détruits et réédifiés; la dépense totale s'éleva à 15,3368 francs 23 centimes, divisée comme suit:*

1847. 1° Un barrage exécuté par MM. Houget frères, dans la partie comprise entre le presbytère et l'habitation la Marie, ci8 998,67

2° L'exhaussement d'une partie de la digue du Canal-Torcy, devant l'habitation Florentine, entrepris par M. Cabirol, à qui l'on avait adjoint l'atelier des pionniers.....430,72

3° Rechargement de la digue devant l'habitation la Florentine, par le même, toujours avec

77 Ibid

78 AD Guyane, X93 - Lettre de Goyriena au Gouverneur du 11 décembre 1846

79 AD Guyane, X93

<i>l'assistance des pionniers.....</i>	<i>392,15</i>
<i>4° Achèvement de la digue du contre-fossé de la rive droite du canal, par M. Goyriena.....</i>	<i>1 999,95</i>
<i>5° Barrage pour la défense dans la partie comprise entre l'église et l'habitation la Marie, par MM.Houget frères.....</i>	<i>3 546,74</i>
<i>Total des dépenses faites pendant l'année 1847.....</i>	<i>15 368,23 ⁸⁰»</i>

Des voix s'élèvent également en métropole en ce début d'année 1847 pour appuyer le gouverneur dans sa demande de subvention.

« Monsieur le gouverneur de la Guyane comprend parfaitement l'utilité et l'urgence de ces travaux puisqu'il a écrit au département de la marine pour solliciter un crédit de cent mille francs qui doit être affecté spécialement à cet objet, mais les lenteurs apportées ordinairement à ce genre de demandes nous font craindre que le remède n'arrive trop tard. ⁸¹»

C'est ce qu'écrit en 1847, Cabrol, négociant à Bordeaux dans sa lettre à Galos, directeur des colonies et député de bordeaux. Son argumentation financière insiste sur le fait que *« la métropole est pourtant vivement intéressée à la conservation de ces habitations qui donnent des sommes énormes à Nantes, Bordeaux, Marseille et qui rapportent au trésor un revenu annuel de 350 000 f. ⁸²»*

La chambre de commerce de Bordeaux dans son courrier⁸³ au ministre de la marine et des colonies du 3 juillet 1847 utilisera les mêmes arguments pour infléchir celui ci dans sa décision pour une aide rapide dans le financement des travaux de défense du canal.

La somme de 100 000 francs demandée ne sera pas accordée et les *« travaux, étant insuffisants, ne purent se maintenir longtemps, et l'administration autorisa une nouvelle dépense de 10,108 francs 63 centimes, en 1848, constaté par les devis suivants:*

<i>1. Piquetage de 70 mètres 80 centimètres pour garantir la digue, exécuté par MM. Houget frères.....</i>	<i>1049,25</i>
<i>2. Fourniture des matériaux rendus à pied d'œuvre, par les mêmes.....</i>	<i>2 744,30</i>
<i>3. Continuation du barrage, par M. Faure.....</i>	<i>2 231,13</i>
<i>4. Continuation dudit travail, par le même.....</i>	<i>4 083,95</i>
	<i>-----</i>
	<i>10 108,63</i>

Ces derniers travaux résistèrent assez longtemps aux envahissements de la mer; leur réparation, confiée à M. de Mellet, nécessita seulement, en 1849, une dépense de222,30 ⁸⁴»

Goyriena dont l'exposition aux envahissements de la mer est la plus importante de toutes les habitations du canal par sa proximité immédiate avec la mer écrit le 20 novembre 1855 une nouvelle lettre de sollicitation de travaux. Cette fois ci, le courrier est adressé directement au ministre, sans doute face au laxisme de l'administration de la Guyane ainsi qu'il l'écrit.

« L'administration de la colonie a fait dans le temps de l'ingénieur Monsieur Philippon quelques travaux pour s'opposer à l'envahissement de la mer, mais depuis son décès, il y a environ 4 à 5 ans, ces travaux ont cessé et la mer fait chaque jour de nouveaux progrès et le

80 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 27 février 1858

81 Anom SG-117-M3 (07) - Lettre du 25 juin,1847 de Cabrol au directeur des colonies

82 Ibid

83 Anom SG-117-M3 (07) - Lettre de la chambre de commerce de Bordeaux au ministre

84 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 27 février 1858

danger est imminent puisque les flots viennent frapper sur la digue extérieure du canal Torcy.⁸⁵»

Le gouverneur répond au ministre, après avoir reçu de celui ci la lettre de Goyriena

« L'administration, pour se conformer aux instructions de votre Excellence ne manquera pas de donner à M.Goyriena le concours qu'il réclame pour les réparations à faire au canal Torcy, dans le but de préserver son habitation la Marie de l'invasion des eaux de la mer.⁸⁶»

Goyriena semble avoir été entendu par le ministre car l'administration locale se conforme aux souhaits de celui ci et initie des études pour un devis de 34 000 francs.

« Dans le courant du mois dernier en effet le temps était devenu plus maniable, il a été possible de faire ces études avec le soin qu'il convenait à y apportait et M le Directeur des Ponts et Chaussées par sa lettre du 24 de ce mois, m'a transmis le plan des travaux à exécuter dressé par ses soins et le devis des dépenses qu'ils devraient entraîner, lequel s'élève à la somme de 34.000 francs.⁸⁷»

Un nouveau courrier du gouverneur au ministre le 17 août 1856 précise les dispositions prises :

« Afin d'assurer la prompt exécution des travaux qui ont été autorisés par le conseil privé, j'ai rendu le 12 de ce mois un arrêté prescrivant la réquisition des ouvriers domiciliés dans le quartier où se trouve situé le Canal Torcy; C'est un moyen qui a été utilement employé en 1855 dans deux circonstances de même nature, et qui j'ose l'espérer, devra également réussir dans celle où nous nous trouvons placés aujourd'hui.⁸⁸ »

Néanmoins, les fonds disponibles de la colonie sont seulement de 10 000 francs, le financement du reste des travaux se trouve donc reporté sur l'exercice 1857. Les travaux de piquetage qui furent entrepris et menés à fin par M. Noel Marius pour une somme de 6.394,98 franc sont bien insuffisants *« et le fort hivernage de 1857, aidé de ras de marée continuel, étant survenu, toutes ces circonstances eurent bientôt contribué à endommager la digue du canal, qui alors, n'avait plus à son sommet qu'une largeur de 30 centimètres ⁸⁹»*

Le canal et la chapelle sont donc de nouveau très menacés et le conseil privé décide :

« Par suite, le conseil ayant été consulté sur les questions agitées tant dans le rapport de M le Directeur de l'Intérieur, que dans la discussion, M le Gouverneur décide :

- 1. Que les travaux à faire au canal Torcy, indiqués au devis dressé en 1856 par le Directeur des Ponts et Chaussées et prévus pour une dépense de 34.000 f seront continués et terminés dans la campagne de 1857;*
- 2. Que la proposition faite par M.Goyriena dans sa lettre du 23 mars 1857 de concourir à cette dépense pour une somme de 10.000 f est acceptée;*
- 3. Que l'atelier de Kroumen⁹⁰ employé à la mise en état des rues de la ville sera momentanément affecté à ces travaux, ces hommes seront logés à bord d'une des*

85 Anom SG-117-M3 (10) - Lettre du 20 novembre 1855 de Goyriena au ministre

86 Anom SG-117-M3 (10) - Lettre du 13 février 1856 du gouverneur au ministre

87 AD Guyane, 5K49 - Conseil privé du 10 juillet 1856

88 Anom, SG Guyane 117, M3 (10) - Lettre du 17 août 1856 du gouverneur au ministre

89 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 27 février 1858

90 Peuple du sud ouest de la Côte d'Ivoire

- goélettes de la division qui ira mouiller dans le Mahury à l'entrée du canal;*
4. *Que la réquisition sera employée pour les ateliers des habitations du canal Torcy dans la proportion d'un vingtième des travailleurs par jour, jusqu'à l'achèvement des travaux; ⁹¹»*

Le gouverneur précise au ministre dans un courrier daté du 16 septembre 1857⁹² les moyens humains qu'il a affecté aux travaux commencés le 31 mars. Il s'agit des 30 hommes de race Kroumen de l'atelier de la ville et de 20 travailleurs réquisitionnés sur les habitations voisines de Torcy. Pour compléter l'effectif, des bagnards sont employés; ce sont « *douze noirs et vingt Européens transportés* ». Sous la surveillance de la gendarmerie, ils ont extrait des roches dans une carrière proche de Trio, en face du canal pour servir à « *former les grillages destinés à arrêter les envahissements de la mer* ». Le gouverneur indique dans ce courrier⁹³ un chiffre de 800 mètres cubes de roches transportés sur les lieux des travaux.

Le rapport publié en 1858 dans la feuille de la Guyane indique lui, un total de 500 mètres cubes de roches extraites et la fourniture de 18 000 piquets en bois durs.

Goyriena, principal intéressé apportera une contribution financière de 10 000 francs pour les travaux et effectuera avec les travailleurs de son atelier, des transports de roches de Trio.

Avec une grande précision, la mise en œuvre de ces matériaux a été décrite:

« A 7 mètres de la digue du canal , un piquetage jointif en bois durs et sur trois rangs, donnant une épaisseur de 2 mètres, a été établi; le rang le plus près de la digue a été enroché sur un fascinage d'une hauteur moyenne de 2 mètres; la longueur de ce piquetage est de 884 mètres 40 centimètres.

Il a été fait, en palétuviers pris sur les lieux, un piquetage semblable de 400 mètres; ce travail de moins de durée que le premier, à cause de la qualité inférieure des bois employés, pourra toutefois, se maintenir pendant environ deux ans, et est appelé à soutenir les terres de la digue, qui auront le temps de prendre assez de consistance et seront renforcées des vases devant provenir du prochain curage. Le nombre des fascines qui ont été mises est de 14,500.⁹⁴»

Les travaux entrepris semblent avoir été suffisants pour stopper les envahissements de la mer durant une vingtaine d'années car aucune mention nouvelle de dommages aux digues du canal n'a été retrouvée dans les archives lues.

Ce quartier de Torcy est toujours très important pour la colonie malgré le peu d'habitation encore existantes :

« [...] qui comprend 3 habitations sucrières qui occupent un nombre considérable de travailleurs immigrants et livrent au commerce d'exportation et à la consommation des denrées dont les droits de sortie et de fabrication représentent une somme assez importante. ⁹⁵»

L'administration ne veut pas perdre le canal en rapport aux sommes investies :

« [...] pour ne pas laisser périr un ouvrage important qui a coûté des sommes énormes à la

91 AD Guyane , 5K50 , Conseil privé de décembre 1857

92 Anom, SG Guyane 117, M3 (10) - Lettre du 16 septembre du gouverneur au ministre

93 Ibid

94 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 27 février 1858

95 Anom-SG-GUY 121-M7-05 - Conseil privé du 27 mai 1867

colonie et que l'insuffisance des fonds d'entretien compromet de plus en plus chaque jour. ⁹⁶»

Elle décide donc de le classer canal colonial en 1867 pour en assurer désormais son entretien.

«M le gouverneur de l'avis unanime du conseil décide que le canal Torcy sera classé canal colonial en y affectant à titre de subvention le montant des prestations à fournir par les habitants de la section. ⁹⁷»

Des réparations sur le débarcadère du canal Torcy en 1873 et 1877 s'exécutent encore.

Mais en 1877 *« une commission a été chargée par décision du 16 mars 1877 de rechercher les dispositions à prendre en ce qui touche l'envahissement par la mer du canal Torcy. ⁹⁸ »*

Son verdict est sans appel :

« la commission est d'avis que le quartier du canal Torcy est arrivé à son terme fatal et qu'il n'y a pas lieu d'exposer des dépenses et de faire des sacrifices qui seraient stériles ⁹⁹»

Le gouvernement ne fera donc plus de frais dans cette localité et laissera à la charge des propriétaires le soin de défendre leurs habitations.

« L'habitation la Marie la plus importante de toutes est aussi celle qui a le plus à souffrir des atteintes de la mer mais le propriétaire est riche et peut pourvoir aux moyens de dépense nécessaires pour essayer de conserver pendant quelques années encore les établissements très considérables de cette propriété. Les autres propriétaires, ceux du Pactole et du Quartier Général sont moins riches sans doute mais ils sont plus éloignés de l'envahissement et peuvent lutter à moins de frais. ¹⁰⁰»

L'année 1886 voit la fin définitive du quartier Torcy par la suppression de son bac qui le reliait à l'île de Cayenne à partir du Dégrad des Cannes.

« Le Conseil Général dans sa session extraordinaire du mois de décembre dernier a autorisé l'Administration à résilier le marché relatif au passage de la rivière Mahury devenu inutile par la suite de l'abandon de la rive droite de cette rivière. ¹⁰¹»

Il est encore question en 1929 de l'état du canal et de sa possible remise en état dans cette note d'un certain Jeutsch (peut-être un hollandais si l'on en juge par le style employé !) :

« Il m'est inconnu en quel état se trouve le canal de torcy à l'heure actuelle. Cependant il reste à supposer que l'on trouve guère plus qu'une trace d'un creek envasé et que les belles plantations de cannes à sucre d'autrefois ont été remplacées par la brousse, par des pinotières.

Reconstruire aujourd'hui l'ancien canal de Torcy n'offrirait pas de difficultés pourvu qu'on se servirait des grands moyens techniques mais entretenir le canal, débrousser le terrain et de le faire cultivable et trouver de la main d'œuvre pour ces terrains manifestement

96 Ibid

97 Ibid

98 AD Guyane, 5K 73 - Conseil privé de 1877

99 Ibid

100Ibid

101 AD Guyane, 5K84 - Conseil privé du 1er février 1886

inhabitable pour l'Européen : That is another question.¹⁰²»

1-4 - Ses vestiges en 2013

Les différents plans dessinés durant les années 1825-1828 pour les études sur le prolongement du canal Torcy fournissent des indications très précises sur les dimensions des concessions et sur le tracé du canal.

Aujourd'hui, les images fournies par les sites internet Géoportail ou Google permettent d'appréhender l'ensemble de ce quartier de Torcy en complétant les informations disponibles. On peut y voir le canal de Torcy délimité par un couloir arboré dont les berges, droite et gauche, situées du côté du Mahury sont envahies par une végétation composée de bambous et d'arbres. Plus en profondeur, les anciens canaux de dessèchement rectilignes et perpendiculaires sont facilement identifiables, le canal Soleau est de même très visible.

A marée basse, les piquets plantés en 1856 pour la défense de l'ancienne digue apparaissent, colonisés aujourd'hui par des moules. Entre leurs alignements, on peut observer l'enrochement de 1857 exécuté avec les pierres transportées de Trio, sur la rive gauche du Mahury, à l'embouchure de la crique fouillée.

Passé la zone ripicole constituée de palétuviers, la marche est aujourd'hui entravée par la présence de bambous épineux et le chemin doit être tracé au sabre pour pouvoir lentement progresser dans une végétation très dense, dont l'ouverture s'avère le plus souvent particulièrement « piquante ». Ensuite, on retrouve les anciennes digues qui bordaient le canal. Elles sont marquées par un linéaire d'une largeur d'environ 3 mètres et exhausées d'une cinquantaine de centimètres. La végétation y est moins dense et autorise un cheminement plus aisé.

« Enfin, les digues et plates formes et habitations, offrant un support pédologique moins hydromorphe, sont rapidement colonisées par une végétation arbustives et arborées. Composée entre autres de Yayamadou Virola surinamensis, Pois sucrés Inga spp., etc, cette formation abouti à un stade de forêt marécageuse qui s'étend ensuite progressivement sur les fourrés à Chrysobalanus icaco.¹⁰³»

Un changement de direction de cette digue est ensuite observable au niveau de l'habitation du *Quartier Général*. Cette observation viendrait corroborer les écrits de Bernard lorsqu'il explique qu'ils ont dû prendre un axe différent de celui dessiné par Guisan, en raison *des ravages déjà observés que la mer faisait de Kaw à Mahury*. Plus loin, les berges du canal sont envahies par une épaisse végétation basse et seuls les immortels¹⁰⁴ dont parlent Bernard dans son rapport permettent de repérer le chemin jusqu'à l'habitation du *Pactole*.

Des végétaux repérés signalent encore de nos jours cette ancienne occupation humaine :

« Enfin, plusieurs espèces présentes au sein de cette forêt ont une origine anthropique. C'est le cas du Palmier royal Roystonea oleracea pour le lequel trois individus ont été répertoriés (deux sur la digue du canal Torcy et un au niveau de l'habitation « Quartier général »). Ces

102 AD Guyane, X93 - Note manuscrite

103 DAC Guyane, SRA, *Quartier Torcy, Etude du potentiel écologique et patrimonial*, Décembre 2011, par L.Salomon, K.Pineau, J.Cambou du bureau d'étude BIOTOPE

104 Variété d'arbre adapté au milieu salin que citait Bernard dans son rapport

*palmiers étaient généralement plantés pour délimiter le paysage et marquer les lieux de vie. Plantés il y a environ 150 ans, ils atteignent aujourd'hui des dimensions respectueuses mais se fondent maintenant dans le reste de la strate arborée. Parmi les plantes certainement introduites durant l'occupation coloniale, on peut citer le Bambou *Bambusa vulgaris* et le Monbin *Spondias mombin*, tous deux localisés sur les digues bordant le canal Torcy.¹⁰⁵»*

Quant au Canal Soleau, son tracé est toujours visible et des éléments architecturaux ont pu y être observés :

« Lors de notre première visite de terrain, nous avons pu remonter le canal Soleau sur une centaine de mètres environ. Ce canal est difficilement navigable même à marée haute (car très envasé et complètement colonisé par les palétuviers) sur cette portion amont. Au-delà de cette centaine de mètres, il devient totalement impraticable même en canoë. Nous y avons découvert une ancienne ancre (environ 1 à 1 m 20 de longueur) ainsi qu'une construction en brique qui pourrait être une écluse. A proximité, se trouve un second amoncellement de briques dont la fonction nous est inconnue.¹⁰⁶ »

Durant 120 ans, l'homme s'est absenté de ce territoire qu'il avait conquis durant près d'un siècle sur la nature et celle-ci a repris aujourd'hui ses droits et l'eau, au début de la saison des pluies, envahi de nouveau ces terres vides de toute présence humaine.

Revenons maintenant dans le passé. Le canal pénètre dans des terres vierges et des habitations se créent au fur et à mesure de son creusement. Quels en sont les propriétaires ? Que cultivent-elles ? Comment vont-elles évoluer durant les 80 années d'existence de ce canal ?

C'est l'histoire de la période esclavagiste puis des immigrations africaines et indiennes au service de l'agriculture guyanaise que nous allons essayer de décrire au travers du devenir des différentes habitations qui ont modelé les berges du canal de Torcy.

105 *Quartier Torcy*, Etude Biotope, Op. Cit.

106 Ibid

2 - LES HABITATIONS DU QUARTIER DU CANAL TORCY

L'avancée des travaux de creusement du canal Torcy va progressivement permettre l'établissement de plusieurs d'habitations sur les dix huit concessions primitives de ses rives droite et gauche. Diverses productions agricoles en quantités plus ou moins importantes suivant les époques existeront. Ce sera principalement le sucre, le coton, le café, le rocou, le cacao ainsi que les cultures vivrières indispensables aux travailleurs de ces habitations.

L'activité de ce quartier devait se poursuivre avec plus ou moins de succès durant la quasi totalité du 19^e siècle : les premières mentions d'habitations apparaissant dès 1804 avec un terminus vers l'année 1886.

Bernard dans son rapport de 1820 nous indique que dès 1805 « *on avait ravi aux eaux 378 carrés de terre.* », que durant l'hiver 1808 « *Les habitations prenaient de la consistance et les concessions n'étaient plus offertes on les demandait, preuve de la maîtrise et les établissements à sucre de M Hugues achevé, les autres habitans étaient encore dans des carbets, mais spacieux et très logeables* ¹⁰⁷ »

La grande majorité des concessionnaires sont des proches de Victor Hugues, militaires pour la plupart comme le précise les actes de concessions signés par l'arpenteur Jean Gabriel Prevost en 1808. L'étude de ces actes fournit des précisions sur les titulaires de ces concessions. Ainsi, Victor Hugues s'octroie la valeur de deux concessions et il s'associe avec Limal, un membre de sa famille, pour moitié dans l'habitation *Plaisance*. Jean Étienne Jossiot, capitaine d'artillerie et Antoine Levistre, lieutenant des grenadiers ou Troquereau, Capitaine d'infanterie et Fervoisier [?] de marine sont associés également. L'annotation d'habitant négociant apparaît pour Charles Beauregard et Urbain Brue (« *habitant et ngt* ») tandis que pour les autres, il est seulement stipulé habitant sans mention supplémentaire .

Ces titres de concessions sont donnés à titre provisoire. Ils deviennent définitifs lorsque le terrain a fait l'objet d'un début de travaux, alors, la concession est prononcée à perpétuité comme celle concédée à Urbain Brue en 1808.

« Victor Hugues [?] vu le permis provisoire accordé à Sieur Urbain Brue habitant et ngt pour établir en cultures un terrain situé sur la rive droite du canal Torcy (le dit canal ayant son embouchure sur la rive droite de la rivière de Mahury) les conditions imposées par le permis ayant été remplies le dit terrain étant établi en cultures et ayant été borné et arpenté ainsi qu'il résulte du procès verbal dressé par le Sieur Prevost arpenteur public de la colonie en date du 5 octobre 1808.

Nous en vertu des pouvoirs donnés par sa majesté Impériale et Royale avons concédé et concédons à M Urbain Brue habitant et ngt pour lui et ses héritiers en jouir à titre de propriété et à perpétuité un terrain [...]

le 18 novembre 1809 ¹⁰⁸ »

Le premier travail pour mettre ces terres noyées en culture consiste dans l'édification d'un entourage de digues pour se prémunir de l'invasion des eaux des savanes car celles ci peuvent monter d' un mètre au moment de la saison des pluies. Ensuite, un réseau de canaux et de digues

107 AD Guyane, 1J59 - Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, Octobre 1820 par Bernard

108 AD Guyane 3P2 - Titre de concession de Brue

intérieures divisent le terrain en de multiples parcelles cultivables. Ces canaux drainent l'eau, qui par le biais d'écluses ou de coffres d'écoulement s'évacue à marée descendante dans le canal de Torcy puis dans celui de Soleau par la suite.

Trois importantes habitations marqueront l'histoire de ce quartier par leur longévité. Ce sont les habitations du *Quartier Général*, de *la Marie* et du *Pactole* et une quatrième, plus particulière, l'habitation *Tilsit*, propriété du roi durant un certain nombre d'années.

2-1 - Le Quartier Général

• Historique de l'habitation

Les premières habitations que l'on voit apparaître dès 1804 sur les bords du canal sont celles de Desvieux et de Victor Hugues.

Ce dernier possède l'habitation dénommée *Quartier général*.

« Il est vrai que j'ai formé un établissement de culture, au canal Torcy. Ici, Monseigneur, je suis obligé d'entrer dans quelques détails.[...]Ayant sans cesse sous les yeux le but d'utilité générale, j'ai prêché l'exemple, j'ai formé une habitation qui a servi de modèle aux habitants qui vont venir en foule me demander des concessions, et depuis deux années que ce canal est commencé ¹⁰⁹ »

Les avancées des travaux de dessèchement sur les concessions dont celle de Hugues sont relatées par Bernard, dans son rapport de 1820 :

*« Campagne de 1804
Il y eut plus de 72 carrés de desséché ; 36 chez M Hugues, 36 chez M Desvieux. On les mis en culture, on planta toutes sortes de vivres et de denrées(...)*

*Campagne de 1805
Rive gauche l'habitation de M Hugues pour entourage 144 carrés ¹¹⁰ »*

L'habitation le *Quartier Général* est devenue importante par la superficie des terres cultivées mais cette expansion est brusquement stoppée le 8 janvier 1809 par son pillage et son incendie lors de la prise de la Guyane par les Portugais.

« Ma grande habitation fut brûlée à la prise de la colonie, je perdis plus de quatre cent milles francs en maisons, meubles, bâtiments, usines etc.... ¹¹¹ »

Victor Hugues quittera alors la Guyane pour être jugé en métropole lors d'un procès pour sa capitulation « trop facile » devant l'ennemi. Acquitté, il retourne en Guyane, en tant que simple habitant, au mois de février 1815.

109 Anom C14-84 F °11 - Lettre de Victor Hugues au ministre du 15 janvier 1806

110 AD Guyane, 1J59 - Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, Octobre 1820 par BERBARD

111 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au Gouverneur du 6 novembre 1817

Entre temps, son habitation, administrée par les frères Farnous est reconstruite mais mise sous séquestre en 1812. En effet, l'administration portugaise a décidé cette mesure pour tous les biens « *des absents* ». Elle concerne les personnes qui, physiquement, sont hors de la Guyane à cette date. En 1814, son habitation, comme plusieurs autres, est mise en vente aux enchères mais elle ne trouvera aucun acquéreur:

« L'administration prévient de plus qu'elle en donne l'intention de vendre (si les propositions qui lui seront faites sont convenables) les propriétés suivantes réunies de même aux biens de la couronne.

Savoir

<i>Briquetterie de Mapéribo.</i>	<i>Quartier de Mont Sineri</i>
<i>Habitation Cavay</i>	<i>Canal Torcy</i>
<i>« Jossiot</i>	<i>Idem</i>
<i>« Bernard</i>	<i>Idem</i>
<i>« Quartier Général</i>	<i>Idem</i>
<i>« La Mariane</i>	<i>de Roura</i>
<i>« Cacao</i>	<i>La Comté</i>
<i>« Montabo et Kenevaux</i>	<i>de Cayenne</i>

Les personnes qui seraient dans l'intention de se rendre acquéreur pourront prendre connaissance à la secrétairerie de l'intendance des inventaires qui ont été faits des dites propriétés, et devront y remettre avant le dix juillet prochain pour le plus tard leurs propositions par écrit. Cayenne le 24 juin 1814, le Déseembargado intendant général, signé Joan Severiano Maciel da Costa ¹¹²»

Le 6 novembre 1817, Victor Hugues adresse un courrier au nouveau gouverneur Carra de St Cyr pour évoquer sa situation financière précaire et le retard injuste qu'il subit pour rentrer en possession de son habitation.

« Veuillez Mon Général faire quelque chose pour moi et ma nombreuse famille depuis près de trois ans que je suis à Cayenne je vois des hommes qui jouissent de mes biens de mes revenus et moi j'ai vendu presque toute ma vaisselle, mes bijoux ceux de mes enfants plus de quinze cent volumes de ma bibliothèque pour pouvoir exister et j'ai fait beaucoup de dettes. [...] Vivant de privation au milieu des larmes de mes enfants qui toutes sont en âge de [?], voyant les français jouir de leur fortunes et se moquer encore d'eux, ¹¹³»

Le 26 du même mois, il adresse un nouveau courrier au gouverneur pour dénoncer le vol de canots sur sa propriété non encore restituée et du relâchement de la discipline de ses esclaves.

« Le sieur Luis Dormondo a quitté cette nuit mon habitation emportant ses effets et quelques objets qu'il a réclamé qui forment des observations que les arbitres que vous avez nommé vous soumettront, en traute deux beaux canots faits par mes nègres et confectionnés par un ouvrier qu'il aura sans doute payé. Comme j'ai eu l'honneur Mon Général de vous le dire hier, il y a eu beaucoup de désordre parmi cet atelier nombreux. Monsieur Kerkhove me l'a encore confirmé je crains que ces misérables esclaves se [?], deux heures de ma présence ferait tout rentrer dans l'ordre. ¹¹⁴»

112 AD Guyane, X92 - Mémoire de Farnous de 1817

113 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au Gouverneur du 6 novembre 1817

114 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au Gouverneur du 26 novembre 1817

Un premier inventaire de ses biens avait été fait le 2 juin 1812 lors de la mise sous séquestre. Un second, réalisé le 24 novembre 1817 en préambule à la restitution de son habitation établit la nouvelle valeur de son habitation. Ce dernier nous renseigne sur l'importance de celle-ci. On y trouve, par exemple, au milieu de nombreux bâtiments, la présence de deux moulins à sucre ce qui est exceptionnel à cette époque.

Un nouveau courrier en forme de mémoire du 25 janvier 1818 adressé au gouverneur nous livre l'analyse d'Hugues au sujet des *dédommagements pour de prétendues améliorations qu'a éprouvées* sa propriété durant les six années consécutives d'occupation portugaise. Pour Hugues, c'est aux anciens occupants de le dédommager et non le contraire!

« Enfin, Général, pour conclure ce mémoire, je réclame le paiement des mandats en question montant à 31 982 f qui joints aux 7 4854 f de dommages qu'a éprouvés ma propriété forment un total de 10 6836 f 50 bien entendu qu'alors les 11 000 f environ d'imposition sont justes et non sujettes à réclamation ¹¹⁵ ».

La commission, mise en place alors en Guyane pour traiter toutes les réclamations relatives à l'occupation portugaise traitera celle de Hugues.

« Le surplus des réclamations de Mr Hugues a paru à la commission de nature à être porté à la décision des deux gouvernements ¹¹⁶ ».

Non satisfait des décisions de cette commission, il adressera un mémoire au ministre pour obtenir gain de cause.

« Par la même occasion je prie Votre Excellence de vouloir bien me renvoyer l'inventaire et autres pièces que j'avais jointes à ma réclamation pour pouvoir les envoyer en France par la première occasion » ¹¹⁷.

Durant les trois années qui vont suivre, son habitation semble avoir retrouvé une certaine prospérité car dans un courrier adressé au directeur de l'intérieur, il propose de la vendre au gouvernement pour la somme conséquente de 550 000 francs.

« il prévient que si son offre n'est pas agréée, son intention est de vendre séparément ses nègres, ses usines, ses embarcations, ses coffres etc... et d'abandonner la terre en la mettant sous l'eau, parce qu'il retirera 700.000 francs de cette vente partielle ¹¹⁸ »

Bien entendu, le gouverneur Laussat ne peut céder face à « *la provocation de M. Victor Hugues* », il convoque une commission qui :

« jugea que le salut et le maintien du canal exigeaient qu'il fût apporté aux ventes, qui seraient faites de ces propriétés riveraines, une restriction pour la quelle il me fut recommandé de rendre une ordonnance. Je l'ai rendue le 4 de ce mois[...]La restriction consiste à ce que nulle de ces habitations ne pourra à l'avenir, être vendue, aliénée ou partagée, qu'en y conservant en activité, est avec tous ses éléments, son établissement de culture et de manufacture coloniale. ¹¹⁹ »

115 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au Gouverneur du 25 janvier 1818

116 AD Guyane, X92 - Lettre de la commission au Gouverneur du 3 février 1818

117 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au Gouverneur du 20 avril 1818

118 AD Guyane, X92 - Lettre de Victor Hugues au directeur de l'Intérieur du 5 février 1821

119 Anom SG-116-M3 (03) - Extrait du conseil du gouvernement et d'administration du 14 février 1821

Hugues entretenait de mauvais rapports avec le gouverneur Laussat et celui-ci l'avait mis peu de temps auparavant (12 janvier 1821) aux arrêts¹²⁰ dans sa maison de Cayenne pour ses discours contre le gouvernement. Cet incident provoqua, sans doute, par réaction, sa demande de mise en vente de son habitation du *Quartier Général*.

Après cet épisode, Ronmy, gendre de Victor Hugues, qui sera l'un des pionniers du développement de l'industrie sucrière installa au *Quartier Général* l'une des deux premières machines à vapeur que la Guyane a importée le 13 septembre 1822 par le navire Heart of Oak.

«Je soussigné Thomas Ferdinand Ronmy en ma qualité de fermier de l'habitation le quartier général située au canal de Torcy et appartenant à Mr Victor Hugues mon beau père, après avoir pris connaissance des comptes de Mr Quesnel négociant à Rouen, relatifs à l'achat et autre frais des deux machines à vapeur dont le gouvernement a bien voulu faire l'avance à Mr Vidal et à moi.¹²¹»

Le gouvernement de Laussat pour encourager l'essor de l'agriculture a mis en place un système d'avance remboursable afin de permettre aux habitants sucriers d'acheter des machines à vapeur. Le remboursement s'échelonne dans le temps et en contrepartie des sommes avancées, le gouvernement se rémunère par un taux d'intérêt de 5 pour cent sur celles-ci.

Bénéficiant de ces conditions, Ronmy s'engage à payer sa machine d'un coût de 50 007,38 francs le 1 avril 1824. En réalité, elle sera définitivement acquittée en juillet 1827. Le retard s'expliquait par la mise en service tardive de sa machine et des récoltes de cannes à sucre très mauvaises.

Cette machine se composait de :

1. *d'un steam engine, moulin à sucre et autres machines contenus dans cent une caisses ou ballot sous la marque PB*
2. *1 millier de briques*
3. *deux tuyaux courbes sous les n° 102 et 103¹²²*

Avant cet envoi en pièces détachées, la machine devait subir l'épreuve du feu afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

« Vous me permettez de vous faire remarquer seulement que le voyage de Félix Vidal à Londres a été jugé nécessaire par Mr Quesnel puisqu'en outre il s'agissait d'un changement de chaudières et qu'aussi il fallait faire l'épreuve de ces machines pour examiner si elles marchaient régulièrement et si il n'y manquait rien [?] ce qui a été exécuté devant lui. ¹²³»

L'effort entrepris par Ronmy, aidé par cette nouvelle technologie devait porter ses fruits :

« M Ronmy, ancien directeur du génie à Cayenne, qui a sur son habitation, canal Torcy, un moulin à vapeur, est celui de tous nos sucriers qui ait donné le plus de développement à cette culture. Avec moins de 100 carrés de terre, et un atelier de 200 noirs, dont la moitié seulement est employée au travail des champs, M Ronmy a fait l'année dernière six cents milliers de sucre. Cet habile agriculteur vient également d'obtenir le plus grand succès dans l'essai de fabrication de ses sucres, à l'instar des beaux sucres terrés de la Havanne. ¹²⁴»

120 Anom SG GUY 1-A10 (07) - Ordre de service du 10 janvier 1821

121 AD Guyane, X120

122 Ibid

123 Ibid

124 M.B.R. - *Observations générales sur la Guyane française et projets d'amélioration de cette importante colonie*, Bordeaux 1827, p.32.

Une médaille décernée par le roi *pour les agriculteurs coloniaux qui se seront le plus distingués par d'heureux essais ou par l'adoption d'utiles pratiques*¹²⁵ viendra, par la suite récompenser Senez, autre beau fils de Hugues qui durant un temps, géra le *Quartier Général*.

Par contre, la gestion humaine de l'habitation est marquée par des graves événements en 1826. Le fils de Ronmy, âgé de six ans est assassiné par Tricandeu, un esclave de son atelier. Celui ci sera condamné à mort puis trois autres esclaves seront renvoyés de Guyane pour des provocations à la révolte¹²⁶.

Ronmy continuera toutefois à faire preuve de modernisme et sera le seul en 1844 à posséder en Guyane un outillage véritablement innovant pour l'époque :

*« On a cherché dans plusieurs usines à remédier à cet inconvénient; ainsi j'ai vu, sur l'habitation du quartier général, des chaudières en cuivre dites jumelles qui se substituent rapidement l'une à l'autre au moment où l'on est arrivé au point voulu pour la cuite. »*¹²⁷

Jusqu'en 1858, l'habitation le *Quartier Général* restera dans la famille Hugues puis, Goyriena, propriétaire de l'habitation voisine *la Marie*, l'achète aux héritiers le 6 janvier. L'acte notarié la désigne ainsi :

*« L'habitation sucrerie dite le Quartier Général, située au canal Torcy, quartier de l'île, consistant en maison à maître avec les meubles qui s'y trouvent, logement du régisseur, hôpital, bâtiments dits servitudes, sucrerie, purgerie, guildiverie avec alambics, cases à bagasse, forge, logements des travailleurs, usines, deux machines à vapeur avec leurs moulin et accessoires, équipage à sucre, matériel d'exploitation, embarcations, chalands, canots, plantations de cannes à sucre et terres non cultivées. »*¹²⁸

A la mort de Goyriena, ses héritiers vendent, dans ce qui formait le 13ème lot d'une vente en licitation¹²⁹ en date du 11 décembre 1873 cette habitation, avec la description suivante :

« Une habitation dite le Quartier général, située dans le quartier de l'île de Cayenne, sur la rive gauche du canal Torcy, consistant en maison de maître avec quelques meubles de peu de valeur qui s'y trouvent, hôpital, bâtiment de servitude, cases pour logements des travailleurs, machine à vapeur avec moulin et accessoires, équipage à sucre, alambic, matériel d'exploitation, chalands pour le transport des cannes à sucre et terres non cultivées :

Ladite habitation d'une contenance d'environ deux cents hectares et bornée au nord par le canal Torcy; au sud par le canal Soleau; à l'est par le terrain la Florentine formant le neuvième lot, et à l'ouest par l'habitation la Marie, composant le quatorzième lot.

*Ensemble un certain nombre de têtes de bétail du pays (environ 40 têtes) existant sur ladite habitation. »*¹³⁰

La propriété est alors adjugée à Victor Salomon et à Théodore Urbain Dabren¹³¹ pour la somme de

125 Anom 1 Leg 9 - Rapport au roi du 1 décembre 1830

126 AD Guyane, 1M10 - Dépêches ministérielles de 1826

127 Annales maritimes et coloniales : publiées avec l'approbation du ministre de ..., Ministère de la Marine et des colonies, 1844, p. 624.

128 AD Guyane, microfilm IMI 328, notaire Voisin, acte de vente du 6 janvier 1858

129 Vente aux enchères d'un bien indivis entre plusieurs propriétaires

130 Affiche de la vente sur licitation des biens de Goyriena, le 11 décembre 1873, publiée sur internet

131 Anom, D.P.P.C., notaire GUY 205, acte de vente du 13 août 1874

seize mille francs le 9 avril 1874. Le 13 août de la même année, Dabren revend sa part à Edouard Morol¹³².

La propriété passera par la suite entre les mains de Vitalo Laurent le 23 mars 1878, propriétaire de l'habitation contiguë, *la Marie*. C'est maintenant une seule propriété qui sera acquise le 11 juin 1896 par Eulethère Leblond. Celui ci la légua à sa mort en 1933 à Roumi Léopold puis ses héritiers la vendent, le 19 mars 1960 à Dedel Robert, actuel propriétaire.

- **Vestiges visibles de nos jours**

Des bambous sur la berge gauche du canal signalent la zone où se trouvent l'ancienne habitation de Victor Hugues.

Les plans de 1828 et de 1853 qui représentaient les différents bâtiments existants à ces dates permettent d'identifier une partie des vestiges qui subsistent au milieu des pinots.

De la maison, il ne reste plus que les quatre murs extérieurs édifiés en pierres et briques sur une hauteur avoisinante le mètre cinquante. On peut y décerner les traces de l'ancien incendie de 1809. En effet, dans la partie supérieure des murs, l'assemblage des matériaux est anarchique alors qu'il est régulier dans les parties basses, signe d'une reconstruction de la maison effectuée d'une manière peut être plus hâtive que lors de sa première édification!

L'encadrement des ouvertures est réalisé au moyen de briques et on peut distinguer une forme architecturale qui s'apparente à une meurtrière dans la partie basse d'un angle de ses murs.

Un peu en arrière de ce bâtiment, un édifice de forme carrée en briques, écroulé pourrait être l'ancienne cuisine du fait de sa proximité avec la maison.

A une centaine de mètres de là et parallèlement à l'ancien canal se trouve la partie industrielle du site.

Dans la partie visible de l'ancienne sucrerie, une cheminée cylindrique intacte, maçonnée en briques se dresse à une vingtaine de mètres de hauteur. Elle est en liaison avec un tunnel de chauffe partiellement écroulé sur lequel reposaient les chaudières en fonte dans lesquelles le vesou se transformait en sucre. A proximité, une machine à vapeur de Watt de la marque « FAWCETT et PRESTON » avec sa chaudière, assemblée à son moulin à trois *roles* horizontaux en fonte sont encore en place. Une grande citerne parallélépipédique en métal utilisée anciennement pour la mélasse se trouve à côté de la cheminée.

Dans le même secteur, une meule en pierre d'un diamètre de deux mètres percée en son milieu afin de recevoir un axe repose à l'horizontale sur un autre élément circulaire et creux, lui aussi en pierre. La nature des éléments moulus est pour le moment inconnue. Près de là, une petite cheminée est reliée à un four construit en briques. Sur la partie supérieure de celui ci, les briques, posées à plat sont assemblées circulairement. Ce serait le support de l'alambic de la guildiverie ou distillerie notée dans les inventaires.

En se dirigeant maintenant vers la digue du canal, une autre machine à vapeur avec son moulin émergent de la végétation. Ce moulin se compose de trois *roles* horizontaux rainurés longitudinalement encadrés par un bâti métallique. Quant à la machine à vapeur, elle est beaucoup plus simple et moins imposante que l'autre. Ce sont certainement les vestiges de la première machine introduite en 1822.

132 Ibid

2-2 - L'habitation la Marie

- **Historique de l'habitation**

A l'opposé du *Quartier Général*, cette habitation résulte de la réunion de plusieurs concessions. Le terrain, à l'origine, est la concession de Desvieux, général de brigade ayant participé à la construction du canal. Associé avec Courant, habitant de la Guyane, l'habitation se dénomme alors *la Société*. Par suite de la mort de Desvieux le 14 octobre 1809 à Cayenne, Renaud l'achète à ses héritiers. Puis, celui-ci quitte la Guyane en l'abandonnant. Victor Hugues, contraint par le gouvernement, achète pour 1500 francs ce terrain abandonné en 1819. La rupture des digues non entretenues menaçait à tout moment d'inondation le canal ou les terres adjacentes.

« L'habitation Renaud, exposé en vente, comme en état de déguerpissement, n'a pas reçu la moindre enchère ou proposition et comme le bien du canal et le salut de ce précieux quartier l'exigeaient nous avons nous même pressé M Hugues, habitant limitrophe de s'en charger. Nous avons même combattu ses répugnances, elle lui a été enfin vendue ou plutôt concédée pour 1500 francs.¹³³ »

Le 25 avril 1825, Victor Hugues l'échange avec Julien Marie Bidon contre une partie du terrain de *Plaisance* au canal Torcy par un acte authentique passé chez le notaire Brun.

« Mr Hugues a donné en échange [...] à Monsieur Bidon, le terrain d'habitation dite l'Alexandrine, sise rive gauche du canal torcy, numéro trois dont il fit l'acquisition du gouvernement de la colonie par acte du vingt quatre février mil huit cent vingt, relevé par Mr Brun. »¹³⁴

L'habitation appelée *l'Alexandrine* change encore de propriétaire le 26 juillet 1830 par suite de son achat par Henri Sauvage pour la somme 70 000 francs en l'étude du notaire Condery. Dans cette vente est compris le terrain de *Plaisance*.

Sauvage y installe une machine à vapeur en 1830 pour la production de sucre. Elle est acquise pour 55 000 francs en association avec Tonat, son beau père, au moyen des avances remboursables mis en place par le gouvernement.

« La machine à vapeur à l'achat de laquelle ces fonds étaient destinés, et que Mr Tonat ferait venir d'Angleterre devait être placée sur son habitation la Béarnaise au quartier de Macouria, mais dans l'intervalle de l'arrivée de cette usine, Mr Sauvage, gendre de Mr Tonat, ayant fait l'acquisition de l'habitation l'Alexandrine au quartier du canal Torcy, son beau père a changé la destination de la [?] à l'affecter à cette dernière habitation.¹³⁵ »

Mais dès 1833, l'impossibilité de régler les échéances concernant l'achat de sa machine à vapeur entraîne la saisie d'une partie de sa production de sucre par le gouvernement.

« En 1833, les deux habitants n'ayant pris aucune disposition pour payer même un acompte, l'acte d'obligation du 7 décembre 1830 leur fut signifié le 2 octobre à la requête du trésorier

133 Anom, SG GUY70 H3 - 02 - Conseil spécial du 4 mars 1820

134 Anom, D.P.P.C., notaire GUY 23, notaire Brun, acte du 25 avril 1825

135 AD Guyane, X171

de la colonie [?] le 14 du même mois 45 boucauts¹³⁶ de sucre furent saisis sur l'habitation l'Alexandrine devenue depuis la Marie appartenant à Mr Sauvage.¹³⁷ »

L'administration saisit donc 45 boucauts de sucre à titre de paiement. En 1834, 74 autres boucauts sont de nouveau saisis et mis aux enchères pour rembourser sa dette envers l'administration.

Le paiement du solde des avances et des intérêts se fera progressivement chaque année. En 1842, le gouvernement pour les derniers débiteurs des avances dont fait partie Sauvage fait crédit des intérêts dus et, ce n'est qu'en 1845, soit 15 ans après son achat, que les comptes définitifs seront arrêtés.

Dès 1836, la situation semble s'améliorer car Sauvage expédie du sucre à Bordeaux avec l'armateur Goyriena.

« Je Laffargue Maître après Dieu du navire nommé le paquebot de Cayenne n°1 à présent devant Cayenne, pour, du premier temps convenable, suivre mon voyage sous la garde de Dieu, jusqu'à devant la ville de Bordeaux là où sera ma décharge, confesse avoir reçu dans mon dit vaisseau et sous le franc tillac d'icelui, de vous M.GOYRIENA pour compte de Mr H Sauvage 55 boucauts sucre brut.¹³⁸ »

L'habitation s'appelle maintenant *la Marie* et Goyriena, négociant de Cayenne gère alors l'habitation suivant un contrat passé avec Sauvage le 13 octobre 1837 devant le notaire Voisin. Goyriena achètera par la suite en 1841 la moitié de cette habitation:

« acte de seing privé du 30 août 1841, dûment enregistré, portant vente par les époux Henri Sauvage, au requérant, de la moitié de l'habitation sucrerie dite la Marie.¹³⁹ »

L'association avec Goyriena semble bénéfique car en 1841, le procureur général dans un rapport sur les habitations de la Guyane la cite comme étant exemplaire.

« Sur les grandes propriétés, les logements des noirs laissent peu à désirer; il n'en est pas de même sur les petites propriétés. Le maître laisse, en général, à l'esclave le soin de construire sa case et de l'entretenir; il en résulte que la plupart sont dans un état de délabrement qui afflige. J'ai fait des observations à ceux des propriétaires qui ont fait preuve d'une trop grande insouciance; je me suis efforcé de leur démontrer qu'ils seraient victimes de leur imprévoyance ; le plus grand nombre m'a compris et m'a promis que je serais satisfait à ma prochaine visite. Je ne peux donner trop d'éloges à MM. Lagrange et Couy, d'Approuague; Déjean, Ronmy et Sauvage, du canal Torcy ; [...]; les cases de leurs habitations ne laissent rien à désirer. L'intérieur des cases n'offre pas en général un aspect moins triste; le plus grand nombre de celles que j'ai visitées ne contenaient, pour tout mobilier, que quelques planches sur lesquelles étaient posée une paillasse de feuilles de maïs, des bancs de bois, une mauvaise table, des paniers caraïbes ou pagaras, et quelques ustensiles de ménage¹⁴⁰ »

Celle ci est devenue alors une grande propriété et possède un bel atelier d'après un *rapport du conseiller auditeur délégué, du 24 avril 1843.*

« L'atelier de l'habitation Sauvage est un des plus beaux ateliers que j'aie vus dans ma

136 Unité de mesure équivalent au contenu d'une peau de bouc

137 Ibid

138 AD Guyane, 1J 114, Bordereau d'envoi de sucre du 24 octobre 1836,

139 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1843, p. 163.

140 *Exposé général des résultats du patronage*, 1844, p.275.

ournée; il est vrai de dire que les cases à nègres sont fort belles, aérées et très vastes ¹⁴¹».

Plus précisément, une description de cette habitation nous est fournie dans le récit de voyage de Castelneau en Guyane :

« Le canot de M. Gouriana nous attendait et nous fit traverser la rivière pour entrer dans le canal de Torcy. Nous débarquâmes auprès d'une chapelle établie en 1844, et vers laquelle un prêtre fait des tournées fréquentes. Nous suivîmes une digue, et après un quart d'heure de marche, nous parvînmes à la Marie, habitation de M. Gouriana. On arrive à la maison par une belle avenue de palmiers. Tout près de cette habitation on voit celle du régisseur et les usines; il y a une machine à vapeur à basse pression de la force de huit chevaux. L'atelier se composait de deux cent soixante dix esclaves, et l'on y fabriquait environ cinq cents barriques¹⁴² de sucre par an [...].¹⁴³»

En 1846, Goyriena insiste sur l'importance de son établissement pour la colonie dans une lettre adressée au au gouverneur.

«Quant à l'habitation La Marie, elle a pris, depuis quelques années, beaucoup d'accroissement, puisque l'on y compte 300 hectares de terres desséchées et canalisées dont 120 hectares sont déjà plantées en cannes à sucre, elle renferme des usines et bâtiments, construits à grands frais et auxquels je me propose d'apporter des améliorations pour l'introduction de nouveaux procédés de fabrication, si l'avenir m'est garanti par de prompts et suffisants travaux est il besoin de vous faire observer, Monsieur le Gouverneur, que l'atelier de cette habitation se compose de 260 individus des deux sexes, dont 60 appartiennent à diverses familles plus ou moins fortunées, qui me les ont donnés à former.¹⁴⁴»

Son habitation limitée initialement au terrain provenant de Sauvage s'est agrandie au fil du temps en superficie.

C'est ainsi que le terrain en friche compris entre *l'Elisa* et *la Marie*, anciennement à Massonnet puis à François Farnous connu sous le nom de l'habitation *Ambulance* est acquis en octobre 1837.

Puis l'habitation *Elisa*, première propriété sur la rive gauche du canal Torcy est achetée par Goyriena. Un tiers fut acquis le 31 décembre 1842, par une vente sous seing privé, à Marie Elisabeth Ernestine Marin pour la somme de 8 333,33 francs, les deux autres tiers de Victor Lubin le 25 août 1843 pour la somme de 62 700 francs avec les 39 esclaves qui y sont attachés.

Son habitation, au contraire de certaines autres de la colonie, maintient son activité suite à l'abolition de l'esclavage en 1848. Goyriena, pour ses efforts reçoit une médaille d'or lors de la fête du travail en 1851.

« DE GOYRIENA, propriétaire de l'habitation la Marie, au canal Torcy, en récompense de sa courageuse persévérance et des sacrifices qu'il s'est imposés pour relever et soutenir le travail, à la suite de l'abolition de l'esclavage.¹⁴⁵ »

141 Ibid

142 Fût en bois d'environ 200 litres

143 FRANCIS DE CASTELNAU - *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du sud,...par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 à 1847*, Paris, p.171.

144 AD Guyane, X93 - Lettre de Goyriena au gouverneur du 11 décembre 1846

145 Internet, <http://www.manioc.org/patrimon/FRA11070>

Ses finances doivent être très importantes car il peut acheter l'habitation *Quartier Général*, contiguë à la sienne en 1858.

Une dernière acquisition¹⁴⁶ le 26 mai 1869 pour la somme de 30 000 francs avec sa société Lalanne et Goyriena de l'habitation *Espérance*, anciennement *le Pactole*, fait de lui le propriétaire unique du canal Torcy.

A sa mort, le 18 février 1870, ses héritiers ne s'accordent pas sur l'héritage et durant trois ans ils intentent des actions en justice afin de liquider la succession.

1. *d'un jugement contradictoire rendu pour la première chambre du tribunal civil de première instance de Bordeaux, le 28 août 1871; dûment enregistré.*
2. *D'un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux en date du 2 mai 1872, dûment enregistré.*
3. *D'un jugement du tribunal de première instance de Cayenne, en date du 13 septembre 1872, dûment enregistré.*
4. *D'un autre jugement contradictoire rendu par la première chambre du tribunal de première instance de Bordeaux, le 25 juin 1873; dûment enregistré et signifié.*
5. *Enfin d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Cayenne le 18 septembre 1873, dûment enregistré et signifié.¹⁴⁷*

Finalement une vente sur licitation avec admission d'étrangers en quatorze lots a lieu le 11 décembre 1873 afin de régler la succession. Un inventaire succinct y décrit l'habitation *la Marie*.

« *Quatorzième lot*

Habitation la Marie et ses annexes

Une habitation sucrerie dite la Marie située dans le quartier de l'île de Cayenne, sur la rive gauche du canal Torcy, consistant en maison de maître avec les meubles qui s'y trouvent, maison pour le logement du régisseur, économe, cases pour le logement des travailleurs, bâtiments de servitude, deux machines à vapeur, dont une à haute pression, turbine, moulin et accessoires, équipage à sucre, purgerie, deux alambics, matériel d'exploitation, chalands en tôle pour le transport des cannes, barques et embarcations, environ soixante dix hectares de cannes à sucre tant vierges que rejets et terres non cultivées;

Ladite habitation formée par la réunion de trois terrains, celui de la Marie proprement dit, celui dit Massonnet et celui de l'ancienne habitation l'Elisa, et étant bornée dans son ensemble : au nord par le canal Torcy; au sud, par le canal Soleau; à l'est par l'habitation Quartier-Général, et à l'ouest par le fleuve Mahury;

Avec observation qu'une portion de terrain de deux hectares a été détachée du terrain l'Elisa et vendue à l'administration pour l'établissement de la paroisse du canal Torcy.¹⁴⁸»

La mort de Goyriena semble marquer la fin du canal Torcy :

« *Le Canal Torcy¹⁴⁹ propriété sucrière appartenant au très regretté M. de Goyriena père, était une des causes principales de l'état florissant dans lequel se trouvait alors la commune de Roura. Plus de deux cent habitants employés sur cet établissement contribuaient à sa prospérité indépendamment de ceux qui l'alimentaient qui de bois de charpente, qui de*

146 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1869

147 Affiche de la vente sur licitation des biens de Goyriena, le 11 décembre 1873, publiée sur internet

148 Ibid

149 Canal Torcy est la dernière dénomination de l'habitation *la Marie*

charbon, qui de bois à brûler etc. [...] La mort de l'honorable M. de Goyriena père a été le signal de la décadence. Les héritiers n'ayant pas pris la suite de ses affaires, le canal Torcy passé en d'autres mains ou moins habiles ou moins soucieuses du profit qu'on en pouvait tirer, et finalement a été abandonné, laissant sans pain tous ceux qui y étaient employés.¹⁵⁰»

Ce sont les frères Auguste et Elie Vitalo qui se portent acquéreurs de ce 14^{ème} lot le 31 mars 1875. Ceux ci ont fait fortune dans l'orpaillage avec la découverte du placer de St Elie et on peut supposer que cet investissement agricole avait pour but de le ravitailler en vivres.

Le 5 août de cette même année, Frédéric Caillard, syndic des immigrants de Cayenne, dans le cadre de ses visites sur les habitations de la colonie se rend sur *la Marie* et rédige un rapport dont voici un extrait:

*« Effectif : 220 indiens, 9 africains et 3 amanites
Habillement. Délivré conformément aux règlements
Logement. cases couvertes en bardeaux mais ayant besoin de réparations pour l'hiver prochain [...]
Vivres : bonne qualité, la ration de riz de 650 grammes a été élevée à 700.
Infirmierie : une seule chambre où se trouvent deux grands lits de camp sur lesquels sont placés des paillasse sert d'hôpital [...] l'agrandissement de cet hôpital est de la plus grande nécessité; ainsi le jour de ma visite, j'ai trouvé 35 malades très mal logés et pouvant à peine se mouvoir, aussi, me suis je trouvé dans l'obligation de désigner 13 des plus souffrants pour être envoyés à l'hôpital de Cayenne¹⁵¹»*

L'état sanitaire des travailleurs coolies est donc déplorable et le syndic des immigrants va intenter un procès contre les propriétaires en 1877.

« Attendu qu'Auguste et Elie VITALO, propriétaires sucriers du domaine la Marie, sis au quartier de l'île de Cayenne, sur la rive gauche du canal Torcy, sont actionnés en payement de la somme de 70,603 francs à titre de dommages-intérêts pour avoir, dans le courant de l'année 1875, à partir du 31 mars, date de l'adjudication immobilière tranchée à leur profit, volontairement privé de soins médicaux sept des engagés indiens de leur habitation¹⁵²»

Par ailleurs, si le registre de l'état civil de Roura de 1884 signale encore un décès sur l'habitation *La Marie* à Torcy, les années suivantes ne mentionnent plus aucun événement dans le quartier. Il semble alors totalement abandonné ce que nous confirme le compte rendu du conseil municipal du 11 août 1888 :

« Monsieur Guillot a fait remarquer au conseil que tous les bâtiments du canal Torcy tombent en ruine et que c'est une perte pour la commune de laisser perdre ainsi les matériaux de ces bâtiments.¹⁵³ »

150 AD Guyane, X346 - Rapport du mois de janvier 1892 de l'administrateur Vohnar

151 Archives personnelles de M Caillard - Compte rendu de la visite de Frédéric Caillard, syndic des immigrants en août 1875

152 *Un procès à Cayenne*, imp. De Blot (Paris), 1877, en ligne sur internet

153 AD Guyane, X346 - Séance du conseil municipal de Roura du 11 août 1888

- **Vestiges visibles de nos jours**

Seule une partie de la sucrerie a pu être redécouverte au milieu d'une végétation de bambous épineux à environ 200 mètres de la rive du Mahury.

Cet ensemble se compose de deux machines à vapeur dont l'une porte la marque du fabricant « FAWCETT & C^o, LIVERPOOL ». La première fut installée par Sauvage en 1830, quant à la seconde, la date d'arrivée nous est encore inconnue pour le moment. Par contre, nous savons, d'après l'inventaire de 1873, qu'elle était à haute pression.

Chacune est reliée par un axe métallique à un moulin constitué de trois cylindres ou roles en fonte. Les deux moulins se différencient par des diamètres de cylindres différents. Le plus gros des moulins est sans doute celui qui est couplé avec la machine la plus puissante, celle à haute pression. Une plaque métallique horizontale encore visible servait de glissière pour l'introduction des cannes entre les cylindres afin d'éviter les accidents lors des manutentions par les travailleurs.

Des tuyaux, aujourd'hui absents, reliaient chacune de ces machines à vapeur à sa chaudière. Les deux chaudières métalliques intactes reposent chacune sur un foyer en briques comme à l'habitation *Quartier Général*.

A une dizaine de mètres de là, un tunnel de chauffe construit en briques, en bon état de conservation est visible. Sur celui ci repose les 5 chaudières en fonte aux diamètres différents dans lesquelles s'opéraient la transformation du jus de canne en sucre par évaporation de l'eau. A l'une des extrémités du tunnel, on aperçoit l'entrée du foyer dans lequel la bagasse ou le palétuvier brûlait pour chauffer les chaudières. A l'autre extrémité, après un coude à 90 degré, le tunnel rejoint la cheminée. Celle ci de base rectangulaire est construite en briques et recouverte par un enduit visible en certains endroits. Des lianes et autres végétaux la ceinturent jusqu'à son sommet qui d'élève à une vingtaine de mètres.

Deux centrifugeuses à courroies utilisées pour réduire le sucre en poudre sont situées à une dizaine de mètres du tunnel de chauffe.

Enfouis dans la végétation, une ancienne chaudière pour la production de vapeur, des tuyaux métalliques et des chaudières pour le sucre sont observables.

La végétation impénétrable des bambous a limité à ce jour les recherches de la guildiverie ou de l'habitation du maître.

2-3 - L'habitation le Pactole

- **Historique de l'habitation**

François Déjean s'installe très tôt sur la rive droite du canal Torcy. Il acquiert dès 1809 de Antoine Lavilette la moitié d'une habitation pour la somme de 55 000 francs. Par la suite, en 1815, il achète l'habitation *Le Sérail* sur la rive droite du canal à Thomas Favard avec ses 65 esclaves. L'acte de vente nous précise la nature des cultures en mentionnant que la récolte prochaine de rocou et de coton demeurera la propriété de Favard.

En 1822, dans l'almanach de la Guyane, l'habitation se nomme *le Carbet* et possède 123 esclaves

Déjean avait commandé en même temps que Vidal l'une des deux premières machines à vapeur mais le naufrage du bateau qui les transportait lui a fait renoncer à son intention d'achat. Plus tard, il en fera l'acquisition d'une qui arrivera sur sa propriété le 23 août 1830.

L'inventaire¹⁵⁴ de son habitation à cette époque indique :

« 167 esclaves de tous âges et sexes, 60 quarrés de terres cultivées et plantées en cannes à sucre, girofles et vivres, 79 quarrés de terres en friches formant le complément de la concession. Ainsi que les dits esclaves et plantages sont portés au recensement de cette propriété, déposée à la direction de l'Intérieur, pour l'année 1829. Une maison à maître, les bâtiments, sucrerie, guildiverie, moulin à manège composant cet établissement. »

Le 7 mai 1849, son fils Guillaume Charles Frédéric Déjean, domicilié alors en France donne son habitation en ferme à Babin, habitant de Cayenne pour un bail qui doit se terminer le 31 décembre 1850. Le prix en est de 16 000 francs. Les cultures, à cette date sont alors réduites à 25 hectares de canne à sucre.

Un nouveau bail est signé le 23 mai 1851 avec Jules Lemarinier, son voisin du canal Torcy avec comme date d'expiration le 31 décembre 1857. Le prix en est fixé à 2200 francs par an et un inventaire très précis des bâtiments et du matériel est dressé le 10 janvier 1852¹⁵⁵. Il n'est fait aucune mention des superficies de cannes cultivées mais la récolte en cours sera vendue au preneur pour la somme de 2 100 francs.

Les éléments principaux de cet inventaire consistent en :

- *casernes* pour le logement des *nègres*
- un bâtiment avec la sucrerie, la purgerie et la guildive divisé par un mur en briques et un mur partie briques, partie planches
- un équipage de 5 chaudières
- un bac à vesou revêtu en plomb
- une limande pouvant contenir 40 boucauts
- une citerne en fer pour la mélasse
- 12 jarres de Provence
- une case à bagasse de 41 x 16 mètres
- *« Entre cette case et le moulin, il existe un chemin de fer établi sur toute la longueur sur bois de première essence ayant quatre [?] d'équarrissage. Les rails du dit chemin sont en fer carré de dix [?] de côté et fixés par des vis en fer. Dans le cas où le fermier détruirait ce chemin de fer, les rails devraient être reproduits à la fin de la ferme. »*

Il est à remarquer la présence de ce chemin de fer pour le transport de la bagasse qui ne se retrouve dans aucune autre habitation découverte en Guyane.

Le présent bail n'arrivera pas à son terme car le 2 août 1854, l'habitation *le Pactole* est vendue à Michely, habitant de Cayenne pour la somme de 30 000 francs. Une nouvelle vente interviendra le 21 janvier 1858 avec la société que crée Michely avec Laduel.

De nouveau, *le Pactole* est vendu à Aimée Niotte le 30 mai 1859 pour la somme de 30 500 francs. A cette occasion un nouvel inventaire est rédigé le 27 avril 1859.¹⁵⁶

Il reprend celui de 1852 avec une précision concernant la cheminée : *« La cheminée de cet équipage penche fortement du côté sud ouest. »*

Puis Aimée Niotte crée le 28 juin 1860 une société de dix actionnaires à laquelle il vend sa propriété. A cette époque l'habitation change de nom et devient *l'Espérance*.

154 AD Guyane, X120

155 AD Guyane, 2E 1/25, notaire Joseph Dechamp, acte n° 83 du 10 janvier 1852

156 AD Guyane, 2E 1/35, notaire Joseph Dechamp, acte n° 138 du 29 avril 1859

Le 23 mai 1869, la société est dissoute et Rifer en devient l'unique propriétaire pour très peu de jours. En effet, il vend son habitation trois jours après à la société Lalanne et Goyriena.

« Joseph-Victoire Rifer, négociant et propriétaire, demeurant à Cayenne [...] d'une habitation sucrerie dite l'Espérance, autrefois appelée Le Pactole située au Canal-Torcy, dans le quartier de l'Ile-de-Cayenne, à la Guyane française, consistant en terres cultivées, terres en friche, dessèchement, coffres, plantations de cannes à sucre, bâtiments, usine, machine à vapeur, alambic, matériel, ustensiles d'exploitation et objets divers; la dite habitation d'une contenance d'environ 1900 hectares, bornée dans son ensemble : au nord-ouest, par l'habitation La Ressource; au sud-ouest, par les plaines de Kaw; au nord-est, par le terrain de l'ancienne habitation La Félicité, et au sud-est par le canal Torcy.¹⁵⁷ »

On notera que les regroupements successifs augmentent la superficie des terrains de l'habitation *Le Pactole* de manière très significative, passant de 139 hectares en 1829, à 1900 hectares, quarante ans plus tard.

Une citation de cette habitation apparaît encore dans un rapport sur le canal Torcy en 1877 :

« L'habitation la Marie la plus importante de toutes est aussi celle qui a le plus souffert des atteintes de la mer mais le propriétaire est riche et peut pourvoir aux moyens de dépense nécessaires pour essayer de conserver pendant quelques années encore les établissements très considérables de cette propriété. Les autres propriétaires, ceux du Pactole et du Quartier Général sont moins riches sans doute mais ils sont plus éloignés de l'envahissement et peuvent lutter à moins de frais.¹⁵⁸ »

- **Vestiges visibles de nos jours**

Seule la partie sucrerie de l'habitation a pu être retrouvée pour le moment. Elle se situe dans une zone de pinotières et de marécages.

On y trouve comme au *Quartier Général* et à *la Marie*, une machine à vapeur avec son fourneau et son moulin. Le tunnel de chauffe est en partie effondré et la cheminée de base rectangulaire est toujours intacte. Celle-ci se compose de deux parties, issues sans doute, de sa reconstruction partielle suite au problème d'inclinaison que l'inventaire de 1859 avait noté.

Au sol, se trouve un cylindre métallique creux en fonte épaisse, relique d'une *role* de l'ancien moulin à bêtes de l'habitation.

2-4 - L'habitation de TILSIT

- **Historique de l'habitation**

Parmi les habitations créées, on trouve celle de *Tilsit* dont l'implantation date de 1807. Nous

157 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1869

158 AD Guyane, 5K 73 - Conseil privé de 1877

n'avons pas trouvé dans les archives locales de renseignements particuliers sur *Tilsit* durant l'occupation portugaise en Guyane (1809-1817), mais à partir de 1818 nous savons que Bernard, devenu directeur de l'habitation, reprend un ancien projet de canal de communication devant relier entre elles, les deux habitations royales que sont *Tilsit* et *La Gabrielle*. Le canal demeurera à l'état d'ébauche et *Tilsit* ne pourra se développer dans le sens que souhaitait son directeur. C'est alors qu'une impulsion nouvelle est donnée par le gouverneur Laussat (1819-1823) :

« Ceci me conduit naturellement à parler du projet qu'avait conçu M. de Laussat de réveiller l'industrie et l'émulation des habitants du canal de Torcy, en établissant une sucrerie normale sur l'habitation que le Roi possède sur ce canal. [...] Depuis plusieurs années le canal de Torcy languissait, faute de recevoir des encouragements du gouvernement qui y soutinssent le zèle et l'activité des propriétaires, L'habitation royale de Tilsit, loin de servir d'émule aux particuliers, était négligée dans ses cultures, et le relâchement de son atelier devenait un exemple contagieux pour ceux du voisinage Le gouvernement ne récoltait presque rien sur cette habitation. Il se défrayait tout au plus de la dépense que lui occasionnait l'entretien des 70 nègres qui y végétaient dans l'oisiveté. Voilà dans quelles situations étaient le canal de Torcy, et l'habitation Tilsit, quand M. de Laussat tourna ses vues sur ce quartier.¹⁵⁹ »

Contiguë à *Tilsit*, l'habitation *Cavay* est à l'abandon. Ses digues d'entourage sont en partie détruites et l'eau menace d'envahir les autres habitations du quartier. Laussat y voit l'opportunité d'agrandir *Tilsit* pour y implanter sa future sucrerie tout en sauvant les autres habitations des risques d'inondation. Le gouvernement l'achète donc pour 8 000 francs en mars 1820.

Cette même année, Laussat souhaite y installer l'une des deux machines à vapeur importées d'Europe pour la future sucrerie. Il ne pourra pourtant pas conclure l'affaire faute d'être suivi dans son choix par le ministre Portal.

Un état des lieux de 1823 indique une habitation encore en construction avec des cases à esclaves non achevées car le nouveau gouverneur Millius a arrêté les travaux jugés trop dispendieux pour la colonie.

En 1824, Millius propose au ministre de diviser l'habitation en 4 ou 6 concessions pour y installer de futurs colons de Louisiane mais ce projet ne verra jamais le jour.

Puis le gouvernement décide en 1825 de mettre en ferme les domaines royaux dont celui de *Tilsit*. Aucun bailleur ne se présentera et le 27 juillet 1826, Samuel Fabens, négociant, achète au gouvernement *Tilsit* pour 130 000 francs payable en 4 échéances (1829, 1830, 1831 et 1832) au taux intérêt de 5% jusqu'à la première échéance soit au total une somme de 149 000 francs.

Il commence à creuser ses canaux et effectue ses premières plantations de cannes à sucre mais d'une manière insuffisante car *à cette époque, le petit nombre de sucreries du pays ne permettait pas de s'en procurer que difficilement.*¹⁶⁰

Le 22 juin 1828, Fabens se rend aux États-Unis en vue d'acquérir une machine à vapeur pour sa future sucrerie. Il revient avec celle-ci à la fin décembre mais entre temps toutes ses plantations ont été détruites par des inondations. Sa machine, opérationnelle seulement en juillet 1829 subit de multiples incidents qui obligent Fabens à la vendre.

Fabens n'est pas épargné par les difficultés car en 1830 un incendie détruit sa case à bagasse et sa nouvelle machine à vapeur commandée aux États-Unis, arrivée en juillet 1831, commencera à

159 FOURNIER DE SAINT AMANT – *Des colonies : particulièrement de la Guyane française, en 1821*. Paris, 1822, p.98-99.

160 Anom, SG-GUY74-H5-05 - Mémoire de 1836 sur l'affaire Fabens

fonctionner seulement en mai 1832. Ensuite, un nouvel incendie se déclare dans sa sucrerie et *la machine qui reposait sur des pièces de bois comme toutes celles établies en terres basses fut fortement endommagée, les alambics furent fondus.*¹⁶¹

La gestion financière de son habitation face à ces multiples incidents s'en trouve fortement affectée et il ne peut respecter ses échéances de paiement malgré des reports successifs que le gouvernement lui avait consentis. Aussi, l'administration entreprend en 1835 des poursuites contre Fabens mais son décès la même année les reporte pour quelque temps. Finalement, après de multiples discussions tenues en conseil privé, le gouvernement met en vente cette habitation suivant un décret paru le 13 août 1839. Elle est alors estimée 300 000 francs et malgré sa mise en vente à 100 000 francs, elle ne trouve aucun preneur car personne dans la colonie ne possède une telle somme d'argent disponible.

Finalement, Ronmy achètera le terrain le 7 novembre 1840 pour la modique somme de 3 000 francs.

Nous retrouvons plus tard une mention de cette habitation lors de la vente d'un terrain à Cayenne par Ronmy le 2 mai 1855 :

« Tous les bois qu'y s'y trouvent proviennent de la démolition d'une maison de l'habitation Tilsitt ¹⁶² »

Plus tard, ce terrain inculte deviendra le onzième lot de la vente de 1873 avec la description suivante :

« terrain Tilsitt

*Un terrain appelé Tilsitt, situé dans le quartier de l'île de Cayenne, sur la rive gauche du canal Torcy, d'une contenance d'environ deux cent soixante hectares;
Ledit terrain actuellement inculte et abandonné, borné au nord par le canal Torcy; au sud et à l'est par les savanes dépendant du domaine colonial, et à l'ouest par le terrain la Vedette, formant le dixième lot.¹⁶³ »*

161 Ibid

162 AD Guyane, 2E 1/29, Notaire Dechamp, acte n°4 du 2 janvier 1855

163 Affiche de la vente sur licitation des biens de Goyriena, le 11 décembre 1873, publiée sur internet

3 - LES CULTURES

Bernard, dans son rapport de 1820 donne une description des premières plantations du canal Torcy. Trois cultures se partagent les surfaces cultivées : le café, le coton et la canne à sucre. On trouve aussi des mentions de roucou, de vivres, de poivre ainsi que de banane ou de manioc.

Dans un inventaire de 1812¹⁶⁴, il est indiqué pour l'habitation *Plaisance* à Limal située sur la rive droite du canal et à l'embouchure du Mahury :

- 24 carrés de coton de 7 à 8 ans
- 24 autres carrés dont 16 de 3 ans
- 4 000 mille touffes de bananiers
- 2 carrés de manioc

et la présence de 10 moulins à coton

Le coton est en effet d'une culture facile, rapide et demande très peu d'investissement en matériel. Il a donc été privilégié dans les premiers temps par plusieurs habitants. On retrouve aussi une mention de la culture du coton, sans précision de surface, dans l'ancienne habitation *Cavay* en 1820 lors de son rachat par le gouvernement.

Pour le café, ce sont les inventaires comparatifs de 1812 et 1817 du *Quartier Général* qui fournissent des précisions intéressantes:

*« Dans la première division il existait sept mille quatre cent quatre vingt cinq pieds de café, [...] aujourd'hui n'existe plus porté pour mémoire
2ème division six mille six cent cinquante trois pieds de café mal venus à seize soles aujourd'hui néant.
3ème division dix huit mille pieds porté bien venus et mal venus à vingt cinq soles le pied aujourd'hui néant
4 ème division dix huit mille pieds porté bien venus et mal venus à trente soles le pied aujourd'hui néant [...] Vu abatti neuf contenant quatre divisions deux de chaque côté du canal plantés en bananiers et contenant vingt mille huit cent trente huit touffes à un franc
Les quatre divisions ci dessus plantées en café à deux rangs [?] seulement [?] une quantité de vingt sept mille trois cent plants ¹⁶⁵»*

La longévité des premières plantations de café fut donc seulement de 12 ans au plus en prenant un début de culture dès 1805. Ceci peut paraître peu sachant que Guisan dans son manuel des terres basses indiquait une espérance de vie nettement plus importante « *le cafeyer, dans les bonnes terres*

164 AD Guyane, X92 - Extrait du registre tenu au greffe du domaine pour l'enregistrement des ventes du 19 juin 1812

165 AD Guyane, X92-4 - Inventaire du Quartier Général du 24 novembre 1817

basses, peut conserver pendant environ 20 ans, une vigueur satisfaisante et grandement utile ¹⁶⁶»
 Les terres ne sont elles pas assez fertiles ou n'ont elles pas été bien préparées ? Quoi qu'il en soit 27 300 plants sont de nouveau plantés et existent en 1817 sur cette habitation. Le café cultivé y semble de bonne qualité :

« *On a pris les plants de café à la côte et le café du canal y a gagné en qualité*¹⁶⁷ »

Pourtant en 1831, sa culture est abandonnée et il n'existe plus de plants.

« *l'habitation Quartier Général qui a un entourage de 180 carrés, en compte 100 plantés en cannes et 48 en bananes* ¹⁶⁸»

Une autre culture tient une place importante sur les habitations, c'est celle de la banane. Par exemple, vingt mille huit cent trente huit touffes en 1817 au *Quartier Général* ou quatre mille sur *Plaisance* en 1812 sont recensées dans les inventaires. C'est l'aliment de base dans les repas des esclaves et de la population:

« *les plantations de bananiers se multiplient à l'infini et préparent le canal Torcy à alimenter Cayenne dans la disette qui suivit la grande pluie. Ceci est de notoriété publique et se transmet par tradition chez les nègres.*¹⁶⁹ »

La canne à sucre, quant à elle, se cultiva dès le début au *Quartier Général*, chez Tresse dont l'habitation sera reprise par Lemarinier (*la Ressource*) et chez Lavilette, future habitation *le Pactole*. L'évolution des surfaces cultivées suivra celle de l'histoire du canal Torcy.

Tableau récapitulatif des surfaces cultivées (en hectare) dans les principales habitations

	1809	1829	1831	1848	1853	1859	1873	1875
Le Quartier Général	144 (café et cannes)		100	100	40	?	Rattaché à <i>la Marie</i>	40 (cannes à sucre)
La Marie				110	60	?	70	
Le Pactole	18	44		80	0	8	?	
La Ressource	36 (vivres, coton et cannes)			20	0		Habitation abandonnée	

A l'origine, le broyage des cannes s'effectuait au moyen de moulins à manège mus par une traction animale (mulets ou bœufs). En 1817, sur le *Quartier Général*, on avait par exemple *six bœufs coupés en bon état destinés au moulin*. L'activité des travailleurs y était intense et presque sans relâche :

166 Samuel GUIGAN - Traité sur les terres noyées de la Guiane appelées communément terres basses....

167 AD Guyane, 1J59 - Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, Octobre 1820 par Bernard

168 Anom, SG-116-M3 (04) - Rapport commission du 2 et 3 février 1831 sur le projet Consinéry du 1er octobre 1830

169 AD Guyane, 1J59 - Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy, Octobre 1820 par Bernard

« mon moulin ayant tourné pendant cette année 1816 depuis le 1 août jusqu'au 24 février 1817 nuits et jours, dimanches et fêtes comme l'attesteront les hommes libres qui sont sur mon habitation, ainsi que mes voisins ¹⁷⁰ »

L'inventaire en 1817 de la sucrerie du *Quartier Général* indique :

« Une case octogone à moulin de trente huit pieds de diamètre sur grillage avec un mur de trois pieds d'élévation briqueté sous sol, ayant quatre rampes avec pavés extérieurs[...] Un moulin dont les cylindres sont de dix huit pouces de diamètre aujourd'hui la même [...] Une nouvelle case octogone à moulin de quatre vingt quatorze pieds de diamètre, comprise les galeries avec deux rampes, bâtie sur grillage et fondation briquetée sous sole avec pavé intérieur et extérieur, [...] Un nouveau moulin dont les cylindres sont de vingt deux pouces de diamètre estimé la somme de seize mille huit cent francs, vu l'état dans lequel se trouve la grande role.¹⁷¹ »

Ensuite, à partir de 1822, la mécanisation se met en place progressivement dans le quartier avec l'introduction des machines à vapeur dans les sucreries aux dates suivantes :

4 septembre 1822 pour le *Quartier Général*

23 août 1830 pour le *Pactole*

1830 pour la *Marie*

1832 pour la *Ressource*

Décembre 1828 et juillet 1831 pour *Tilsit*

Puis, le *Quartier général* et la *Marie* font l'acquisition d'une deuxième machine dont les provenances et les dates d'arrivées n'ont pu être identifiées. Ces dernières ne furent pas l'objet d'une avance remboursable de la part du gouvernement comme le furent les premières.

« En 1829 et 1830, le gouvernement de Cayenne, autorisé par le Ministre de la Marine dans le but d'encourager la culture de la canne à sucre si intéressante pour la prospérité de la Colonie, fit à plusieurs des propriétaires habitans sucriers des avances de fonds pour l'achat de machines à vapeur nécessaires à l'exploitation de leurs propriétés.

Pendant ces deux années, ces avances s'élevèrent à 316.844,00. En 1831, elles furent augmenter de 140.000,00 ce qui porte le montant à 456.844,00 ¹⁷²»

La machine à vapeur figurant dans l'inventaire du *Pactole* de 1859 est par exemple l'une de celle ci.

« machine à vapeur habitée par un grand bâtiment de forme octogone, bâti en charpente, couvert en bardeaux. La machine est à basse pression et de la force de huit chevaux vapeur environ ¹⁷³»

Succinctement, la fabrication du sucre s'effectue ainsi :

La vapeur, produite dans la chaudière actionne le piston de la machine. Par un système de roues dentées et de bielle, le mouvement vertical du piston est transmis à un axe horizontal qui, par sa rotation entraîne les trois roles du moulin. La canne écrasée fournit alors le vesou qui, acheminé

170 AD Guyane, X92 - Lettre du 25 janvier 1818 de Victor Hugues au gouverneur Cara St Cyr

171 AD Guyane, X92 - Inventaire du Quartier Général du 24 novembre 1817

172 AD Guyane

173 AD Guyane, 2E 1/ 35 - Notaire Joseph Dechamp, acte n°138 du 29 avril 1859

dans les chaudières posées sur le tunnel de chauffe se transforme en sucre par évaporation de l'eau.

Les combustibles utilisés pour chauffer l'eau dans les chaudières à vapeur sont la bagasse¹⁷⁴ ou le palétuvier rouge.

« Le Canal Torcy achetait aux habitants de Roura de quarante cinq à cinquante mille francs par an de palétuviers rouges comme bois de chauffage. ¹⁷⁵ »

La production de sucre du canal Torcy est importante comme l'atteste Goyriena en 1846.

« fournit actuellement environ 600 000 kg de sucre par an et peut à partir de la récolte de 1847 présenter un produit de près de 750 000 kg et en 1847, les produits en sucre ont atteint près du 1/3 de ceux de toute la Guyane française. ¹⁷⁶ »

Mais cette monoculture de la canne à sucre engendre la prolifération des prédateurs comme les rats ou les larves de certains coléoptères qu'il faut combattre.

« Les rats et les rouleux, espèce de ver blanc analogue au ver du hanneton, et larve, comme lui, d'un coléoptère du genre mélolonthe, causent de grands ravages dans les champs de cannes en s'attaquant aux racines; quand ils sont trop abondants, il ne reste qu'un moyen au cultivateur pour s'en débarrasser, c'est de submerger le champ pendant quelques heures. Quant aux rats, pour s'en défendre, on accorde aux nègres, à titre de prime, une feuille de tabac par rat qu'ils rapportent ; mais les terrains incultes avoisinants en fournissent sans cesse de nouveaux. ¹⁷⁷ »

Associé à la production de sucre, il existe toujours sur les habitations du canal une industrie importante de distillation des mélasses¹⁷⁸ pour le tafia et, lorsqu'elle n'est pas distillée, elle est généralement exportée vers les États-Unis.

Les différentes productions des habitations du canal comme celles des autres quartiers de la colonie sont acheminées par des goélettes à Cayenne. Ainsi, par exemple, ce cabotage donne lieu à 6 voyages en 1848¹⁷⁹ et à seulement 1 en 1851¹⁸⁰, signe du déclin des productions suite à l'abolition de l'esclavage.

Cette industrie sucrière et les autres cultures nécessiteront, durant toute l'existence du quartier de Torcy, un nombre important de travailleurs aux origines multiples.

174 Résidu des cannes à sucre après leur écrasement par le moulin

175 AD Guyane, X346 - Rapport du mois de janvier 1892 de l'administrateur Vohnar

176 AD Guyane, X93 - Lettre de Goyriena au gouverneur du 11 décembre 1846

177 Annales maritimes et coloniales....- Marine et colonies, 1844, p. 616.

178 Résidu sirupeux de la cristallisation du sucre

179 Revue coloniale, 1852, p.251, en ligne sur internet

180 Revue coloniale, 1853, p.66, en ligne sur internet

4 – LES HABITANTS DU CANAL

Deux grandes époques marquèrent la population du canal:

Une première période de 1804 à 1848 pendant laquelle les travailleurs sont des esclaves et une seconde, après l'abolition de l'esclavage de 1848, durant laquelle les travailleurs sont libres et salariés.

4 -1 - La période avant 1848

L'almanach de la Guyane de 1822 indique une population de 845 esclaves. Une autre estimation nous est fournie par un état statistique¹⁸¹ de 1853 qui compare la population et les cultures au canal Torcy pour les années 1848 et 1853.

Canal Torcy	cultures		Travailleurs		Habitants
	1848	1853	1848	1853	1853
le Pactole à Déjean	80 ha de cannes 24 ha de vivres	8 ha de vivres	154	21	48
La Marie à Goyriena	110 ha de cannes 20 ha de vivres	60 ha de cannes 40 ha de vivres 25 ha de rocou	292	170	297
Le Quartier Général aux héritiers Hugues	100 ha de cannes 15 ha de vivres	40 ha de cannes 11 ha de vivres	249	81	126
La Ressource à Veuve Lemarinier	20 ha de cannes 10 ha de vivres	2 ha de vivres	54	2	7
Total	310 ha de cannes 69 ha de vivres	100 ha de cannes 61 ha de vivres 25 ha de rocou	749	274	478

Entre 1822 et 1848, la population des esclaves se maintient sachant que le chiffre de 1848 ne prend

¹⁸¹ Anom SG GUY77- H6 (18-32)

en compte que les travailleurs et fait, sans doute abstraction des vieillards, infirmes et enfants. Ensuite, le déclin des travailleurs s'opère logiquement suite à l'abolition de l'esclavage.

Une description sommaire de leur condition de vie est fourni par un compte rendu d'une visite faite sur l'une des habitations du canal Torcy dans les années 1840.

« Tout a été visité par moi sur l'habitation. Partout, je dois le dire, j'ai trouvé l'homme intelligent; ses bâtiments sont admirables d'entretien; les nègres ont une case par famille; mais non une de ces misérables cases en paille et à peine fermées, comme sur le plus grand nombre des habitations de la Guyane, mais bien une case construite comme les maisons de Cayenne et couverte en bardeaux. La distribution en est excellente. » Elles contiennent deux chambres de quinze pieds carrés à peu près. La première pièce sert de cuisine; il y a même dans un coin une espèce de fourneau économique; dans la seconde, des coffres et des lits assez propres; sous le toit et à huit pieds du sol existe un plancher où les nègres préfèrent quelquefois coucher, surtout dans la saison des pluies, mais qui, d'ordinaire, sert de décharge. Ils reçoivent deux vêtements, l'un d'été, l'autre d'hiver; enfin une distribution journalière de morue est faite sur l'habitation. Les hommes, seulement ceux qui ont terminé leur tâche, reçoivent tous les soirs une ration de tafia; les femmes, du sirop, de l'huile, de la laisse, selon leurs demandes et surtout leur travail. [..] Les enfants, vieillards et malades reçoivent tout du maître. En somme, c'est une administration parfaite. Le maître est sévère, mais juste et bon¹⁸² ».

La vie des esclaves de cette habitation de Torcy semblerait donc avoir été meilleure qu'ailleurs!

4 -2 - La période après 1848

C'est une population d'environ 500 personnes qui vit dans le quartier Torcy au début des années 1850.

Les nouveaux libres en majorité ont quitté les habitations pour former leurs propres abattis et ont laissé les anciens propriétaires démunis de main d'œuvre pour cultiver les terres. Pour remédier à cette désertion, une population de travailleurs de Madère et en provenance de Demerary (Guyana actuel) est introduite dans un premier temps en Guyane les 9 août et 12 octobre 1849 par le gouvernement.

Ainsi, Goyriena engage 24 Madériens par un contrat passé devant le notaire Voisin qui stipule les clauses d'un engagement pour chacun d'entre eux.

Pour continuer éventuellement cette nouvelle immigration, l'ordonnateur demandera en 1850, l'avis des différents propriétaires de la colonie sur ces nouveaux travailleurs.

Ainsi, Goyriena répond :

« La durée de leur engagement avec moi était d'une année; mais à l'exception de 6 personnes dont 2 enfants qui se trouvent jusqu'à ce jour sur mon habitation, les autres ont abandonné l'établissement avant l'expiration de leur engagement.¹⁸³ »

Il poursuit sa lettre en écrivant que « les travaux dans les terres basses et surtout les sucreries sont plus pénibles que dans les autres établissements en terres hautes » et pour résumer, que les Madériens ne sont pas qualifiés pour ce genre de travaux.

182 Exposé général des résultats du patronage, 1844, p.155.

183 AD Guyane, X222 - Lettre de Goyriena au gouverneur du 24 octobre 1850

Au vue des différentes réponses négatives reçues des propriétaires, le gouvernement ne renouvellera pas l'expérience d'une immigration de Madériens et se retourne vers l'Afrique en 1854 afin d'y engager des travailleurs libres. Plusieurs navires amèneront en Guyane ces nouveaux travailleurs salariés, engagés par des contrats qui permettaient, à l'issue d'un certain nombre d'années, un retour éventuel en Afrique pour ceux qui le désiraient.

Entre le 11 novembre 1854 et le 11 novembre 1859, ce sont 1828 travailleurs Africains qui débarqueront en Guyane en 7 convois dont un convoi de 141 *noirs destiné à la compagnie des mines d'or de l'Approuague*.¹⁸⁴

Puis entre 1856 et 1877, une nouvelle immigration en provenance d'Inde se subsistera à l'immigration africaine et c'est par opportunité que le premier convoi arriva en 1856.

« c'est une circonstance fortuite qui permit à la Guyane de recevoir des immigrants tamouls. En effet, le 9 juin 1855¹⁸⁵ au petit matin, le trois-mâts français « Sigisbert-Cézard » se trouve en difficulté au large des côtes de la Guyane, avec 800 personnes à bord, et est contraint de débarquer des travailleurs tamouls destinés à la Guadeloupe. Une fois à Cayenne, ils furent répartis sur différentes plantations. ¹⁸⁶»

Au total, *il est arrivé à la Guyane 8418 coolies¹⁸⁷ en 20 convois dont 19 au compte de la colonie et un (celui du 24 février 1874) au compte de la société aurifère « Le Mataroni ».*¹⁸⁸ »

En plus, un convoi de 100 travailleurs Chinois cédés par la Martinique arrivera en août 1861.

Sur les différentes habitations du quartier Torcy nous retrouverons donc ces travailleurs engagés dans les travaux des cultures.

Ainsi, par exemple, sur le bateau DAGUERRE arrivé en 1867, nous trouvons dans la répartition des 547 immigrants Indiens, 15 travailleurs pour Goyriena père et 25 pour la société du Pactole¹⁸⁹.

184 AD Guyane, X335 - Rapport du 10 avril 1883 sur l'immigration

185 La date est le 9 juin 1856 sur le rapport au gouvernement de 1891, AD Guyane, X335

186 Jude SAHAÏ, « *De l'immigration tamoule à la Guyane* », sur internet

187 Travailleur agricole d'origine asiatique

188 AD Guyane, X335 - Rapport au gouvernement du 21 août 1891

189 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 5 janvier 1867

5 - LA CHAPELLE

- **Historique**

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder une histoire aussi complexe que celle de l'esclavage en Guyane, mais on peut néanmoins signaler que dans les années 1830, le gouvernement français sous la pression des abolitionnistes, veut inciter *l'administration locale à prendre quelques mesures témoignant de sa volonté émancipatrice. C'est aussi l'époque de l'expérience menée à Mana par la mère Javouhey avec ses « libérés-engagés »* Par ailleurs, comme le souligne Pascale Cornuel : *Dans l'atelier colonial comme dans les habitations privées, le travail esclave est structurellement réfractaire à la cellule familiale. Reste la religion comprise comme le moyen de faire accepter à l'esclave sa condition en ce bas monde.*¹⁹⁰

C'est dans ce contexte qu'une ordonnance est publiée, sous le règne de Louis Philippe, le 5 janvier 1840. Celle-ci « *règle l'emploi du fonds de 650 000 francs mis à la disposition de notre ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies pour l'augmentation du clergé, des instituteurs primaires et des magistrats du ministère public, et pour l'établissement de chapelles et d'écoles dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon*¹⁹¹. »

Une volonté politique étatique qui va décider de la construction de la chapelle du quartier de Torcy, effective en 1844 : « [...] *en ce moment on s'occupe de la construction d'une église dans le quartier du canal* »¹⁹²

Le gouvernement acquiert le 5 septembre 1843 pour 8 000 francs une partie d'un terrain appartenant à Goyriena, sur lequel se trouvait une maison de maître ainsi qu'un autre bâtiment dit *servitude* qui correspondait à l'origine à l'habitation *Elisa*, détenue par Mme St-Mary.

« *Une maison de maître construite en 1836, de 17 mètres de façade à étage, avec combles lambrissés et logeables, pour servir de presbytère et pouvant aisément au besoin, loger aussi un ou deux frères instituteurs conformément aux vues de l'administration de la métropole, plus une servitude de 15 m de longueur en briques entre bois durs pour cuisine, magasin et logement de domestiques.*¹⁹³ »

Le gouverneur justifie sa dépense au ministre en ces termes :

« *Cet endroit méritait la priorité par sa position, par le nombre de 2 000 noirs recensés*

190 CORNUEL, Op. Cit., p.380.

191 *Exposé général des résultats du patronage*, 1844

192 *Exposé général des résultats du patronage*, 1844, Lettre du gouverneur de 1843

193 Anom SG-GUY H3-28 - Conseil privé du 22 août 1843

que son église pourra desservir et par la désignation du conseil colonial basée sur ses deux motifs.

Un troisième a été déterminant aussi pour cette assemblée, c'est qu'en acquérant en tête et sur la rive gauche du canal Torcy, une petite portion de terre d'une habitation récemment abandonnée, l'administration trouvait tout faits les bâtiments accessoires et allégeait d'autant la dépense de la création complète d'une paroisse.¹⁹⁴ »

L'achat de ce terrain déjà bâti permet à l'administration d'économiser ainsi une nouvelle construction, l'ancienne maison de maître devenant le presbytère de cette nouvelle paroisse. De plus, le coût de la chapelle ne sera pas onéreux.

« L'édifice principal ne devant d'ailleurs consister que dans un carré long de 33 m de longueur sur 15 m de largeur, pouvant recevoir 300 personnes, sans aucun détail d'architecture, ni forme monumentale, la connaissance du plan était dénuée de tout intérêt.¹⁹⁵ »

Un devis approuvé en conseil privé du 23 août 1843 fixe son coût à 28 000 francs.¹⁹⁶

La parcelle concernée par cette acquisition est située en bordure de la rivière du Mahury et sur la rive gauche du canal. Elle a une largeur de 124 mètres pour une profondeur de 160 mètres.

L'emplacement choisi permettait aux populations serviles d'accomplir leur devoir religieux en les gardant dans une proximité qui convenait parfaitement aux maîtres des habitations. Les sources de l'époque sont tout à fait explicites à ce propos :

« Le conseil se félicite d'autant plus de ce degré d'avancement des travaux de la chapelle que les noirs des habitations riveraines du canal Torcy ainsi que ceux de bon nombre d'habitations encore [...], qui perdaient beaucoup de temps en venant jusqu'en ville pour assister aux cérémonies religieuses auront bientôt à leurs proximités un établissement où ils pourront se procurer cet avantage presque sans se déplacer ni nuire à leurs occupations.¹⁹⁷ »

Goyriena ne dit pas autre chose lorsqu'il constate en 1846 que :

« Cette chapelle la plus avantageusement située de toutes celles de la colonie permet par sa position topographique à plus de 1 100 noirs agglomérés dans les habitations voisines de pratiquer leurs devoirs religieux, en tout temps, sans le recours d'embarcations pour se rendre à l'église. Elle sert de plus aux populations établies sur la rive gauche du Mahury.¹⁹⁸ »

Un appel d'offre pour la construction de la chapelle paraît dans la feuille de la Guyane le 26 août 1843 :

«des travaux pour la construction d'une CHAPELLE au canal Torcy [...] L'entreprise pourra être adjugée par fractions distinctes pour la maçonnerie, la charpente, la menuiserie ou pour l'ensemble de la construction résultant de la réunion des devis.»

Les travaux de maçonnerie sont attribués à Joseph Stanis qui est tenu de se conformer au marché passé le 20 octobre 1843. Le métré des fondations exécuté sur place le 6 février 1844 nous fournit un document très précis sur les dimensions de la chapelle, la technique de construction ainsi que les

194 Anom SG-GUY71 H3-28 - Lettre du gouverneur au ministre du 12 septembre 1843

195 Ibid

196 Ibid

197 AD Guyane, 5K31 - Compte rendu du Conseil Privé

198 AD Guyane, X93 - Lettre de Goyriena au gouverneur du 11 décembre 1846

matériaux utilisés¹⁹⁹.

Le terrain de la chapelle est situé sur la rive du Mahury où le sous sol est constitué d'alluvions récentes (argiles grises de l'Holocène de formation Demerara²⁰⁰). Cette assise instable a imposé de recourir à la technique dite du « grillage ». Il s'agit après affouillement de disposer des éléments de bois entrecroisés sur lesquels reposent les soubassements en pierre d'un bâtiment réalisé en bois. Pour autant l'emploi de cette technique ne résout pas tout et, dès le début des travaux, des problèmes d'inondation apparaissent entraînant un coût et un délai supplémentaires :

« Cela a tenu à ce que les prévisions des devis pour la construction de la chapelle du canal Torcy ont été déjoués par une enchère de 10 %; à ce que l'inondation imprévue du sol a obligé à des travaux d'endiguement.²⁰¹ »

Les travaux de charpente sont, eux, attribués au Sieur Appollinaire Guisan qui est tenu de se conformer au marché passé le 26 septembre 1843²⁰² pour un montant de 66 00 francs.

*« Continuation de la chapelle du canal Torcy, charpente et sous œuvre et revêtement en bois de grignon suivant deux devis approuvés en conseil privé le 23 août dernier 6 000,00
avec sur enchère de 10% .²⁰³ »*

600,00

6 600,00

La chronologie de ces travaux de charpenterie est suivie de près par les autorités. Pour preuve, le compte rendu de séance de la commission tenue le 4 janvier 1844 pour valider le métré :

« La commission après s'être transporté au chantier du Sieur Appollinaire Guisan situé près du canal Laussat derrière l'abattoir, a reconnu que le bois ci après détaillé avait été mis en œuvre par l'entrepreneur et qu'il n'y avait plus qu'à le transporter au canal Torcy pour être employé à l'édification de la chapelle de cette localité.²⁰⁴ »

Par la suite, l'administration justifie son retard afin de ne pas appliquer des pénalités conformément au cahier des charges du marché passé.

«C'est l'administration elle même qui involontairement a causé ce retard, quand elle a dans un esprit de prudence et de précaution ajourné les travaux jusqu'après l'accomplissement des formalités de la purge des hypothèques légales, et mis ainsi l'entrepreneur dans le cas de ne mettre la main à l'œuvre que dans les derniers jours d'octobre, c'est à dire deux mois après la date du cahier des charges et un mois après l'approbation de son marché qui n'a eu lieu que le 26 septembre.

L'entrepreneur eût il eu le temps de travailler et disposer tous les bois de charpente et de menuiserie, que par le fait d'ajournements successifs de l'administration et des retards survenus pour le même motif dans l'exécution des fondations en maçonnerie qui n'ont été

199 AD Guyane, X203 - Métré des travaux de fondations exécutés par le Sr Joseph Stanis, entrepreneur, à l'église du canal Torcy, conformément à son marché du 20 octobre 1843.

200 CAUTRU Jean Pierre - *Carte de Cayenne N-O. Lithologie des formations superficielles*. BRGM, mars 1993

201 AD Guyane, 5K31 - Compte rendu du Conseil Privé. Parmi ces imprévus, figurent des travaux d'exhaussement du sol

202 AD Guyane, X203 - Métré des travaux exécutés par le Sieur Appollinaire Guisan, conformément à son marché du 26 septembre 1843 pour la charpente et la menuiserie d'une chapelle à exécuter au canal Torcy

203 AD Guyane, 5K 30 - Conseil privé en 1844

204 AD Guyane, X203

reçues que le 6 février dernier, il n'aurait pu ériger la chapelle plus tôt qu'il ne la fait. ²⁰⁵»

Le 4 octobre 1844, un nouvel appel d'offre paraît dans la feuille de la Guyane pour :

« Fourniture d'objets de menuiserie pour la chapelle du canal Torcy. »

Par la suite, le conseil privé valide l'identité du soumissionnaire :

« Un procès verbal portant adjudication provisoire au sieur Purper sous la caution du sieur Fouré, de la fourniture de divers objets de menuiserie destinés à l'ameublement de la chapelle, de la sacristie et du presbytère du canal torcy s'élevant ensemble à la somme de 1 850 francs ²⁰⁶».

Puis le 16 août 1845, la feuille de la Guyane annonce un nouvel appel d'offre pour:

« Carrelage et peinture de la chapelle du canal Torcy »

Le conseil privé du 1 septembre 1845 cite l'entreprise retenue et les conditions de ce marché :

«Monsieur le gouverneur approuve également un procès verbal dressé administrativement le 25 août suivant portant adjudication provisoire aux sieurs Blanchard et Jambes sous la caution du sieur Sauvage de l'entreprise des travaux pour l'achèvement du carrelage de la chapelle du canal de Torcy ainsi que la peinture extérieure de ce bâtiment à raison de 3% d'enchère sur le prix du devis approuvé le 9 du même mois. ²⁰⁷»

L'expression « *achèvement du carrelage* » est utilisée car le sol n'est pas totalement carrelé malgré l'utilisation de la chapelle depuis le 16 mars 1845 avec le premier baptême donné ce jour.

L'administration était donc très pressée de fournir aux esclaves noirs un lieu de culte sans avoir pour autant réalisé tous les travaux.

« Il est regrettable sans doute que les choses ne puissent se faire mieux ni plus vite, mais il ne vous échappera pas Monsieur le Gouverneur, non plus qu'au conseil, que se serait perdre le fruit de la dépense déjà faite pour la chapelle du canal que de ne pas la mettre en état d'être livrée à sa destination et d'aller ébaucher un autre établissement de l'espèce sur un autre point de la colonie.

Ce n'est pas à dire que la chapelle du canal sera tout à fait achevée dans ses détails secondaires et accessoires, au moyen de la somme a y appliquer sur 1844. Seulement elle sera en état de donner à l'exercice du culte et pourra attendre de nouveaux crédits plus éloignés le complément de son installation, tel qu'il a été défini dans mon rapport en conseil privé du 22 août 1843 avec ou sans modification. ²⁰⁸»

L'avancement des travaux tout au long de la construction de la chapelle fera l'objet de suivis financiers. Les différents comptes rendus du conseil privé fournissent des éléments chiffrés et des renseignements sur son aménagement. Un écrit du conseil privé du 5 mars 1845 conclue en

205 AD Guyane, 5K30 - Conseil privé en 1844

206 AD Guyane, 5K31

207 AD Guyane, 5K31

208 AD Guyane, 5K30 - Conseil privé du 5 septembre 1844

indiquant son coût pour environ 50 000 francs soit près du double des devis initiaux:

« Il résulte de l'exposé de Mr l'ordonnateur que cet établissement aura coûté à savoir :
sur l'exercice 1843
achat de terrain
construction de la chapelle et restauration du presbytère et des servitudes 31.916,39
Sur l'exercice 1844
Complément de la charpente et travaux de menuiserie au bâtiment principal 7 426,31
pons, digues, nivellement et réparations diverses au presbytère 1100,00
ameublement de l'église 1 370,00
idem du presbytère 1 400,00
idem de la sacristie 296,00
ornements et habits sacerdotaux 1 500,00
approximativement 13.090,31
45.006,70

A quoi viendront nécessairement s'ajouter les dépenses ultérieures du clocher, du carrelage de la chapelle, de sa peinture au moins extérieure pour environ 4 000,00 f et certaines autres dépenses d'installation et d'ameublement de la chapelle, de la sacristie et du presbytère qu'on ne peut évaluer à moins de 1 000,00

total en somme ronde 50.000,00

Mr l'ordonnateur fait en outre observer que l'établissement d'une passerelle sur le canal torcy et divers travaux de digues et de pontceaux ont été reconnus nécessaires et autorisés par Mr le gouverneur pour faciliter aux ateliers le moyen de se rendre à la chapelle. Ces divers ouvrages commandés par la nature des localités ayant été accomplis sur de simples conventions ou à la tâche ou à la journée, je n'ai pas eu après leur adoption de principe dit Mr l'ordonnateur à soumettre au conseil de marché pour leurs exécutions. Je propose aujourd'hui d'imputer leur dépense qui s'élève à la somme de 1 080 francs sur l'allocation des fonds de chapelle pour l'exercice 1844.²⁰⁹ »

Un arrêté définira les limites de cette nouvelle paroisse ainsi que ses nouveaux administrateurs.

« Considérant que la chapelle du canal Torcy étant livrée au service du culte il est nécessaire de pourvoir à la circonscription de la nouvelle paroisse et à la constitution de son conseil de fabrique;

Vu l'état qui nous a été présenté des habitations qu'il y a lieu de comprendre dans l'organisation de la dite paroisse, ensemble la liste des notables qui sont dans le cas d'être appelés à son administration temporelle;

sur la proposition de l'Ordonnateur; de l'avis du conseil privé,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article premier

Font partie de la paroisse du canal Torcy toutes les habitations situées sur la rive droite du Mahury; à partir de celle appelée St Georges jusqu'à la mer.

Article 2

Sont nommés membres pour compléter avec Mr le commissaire commandant du quartier et le curé, le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse

MM Ronmy, Sauvage, Goyriena, Quinton-Dupin, A.Couy. Tous habitant notables du canal

209 AD Guyane, 5K31 - Conseil privé du 5 mars 1845

Torcy. ²¹⁰»

Une délibération du 27 juin 1845 de ce nouveau conseil de fabrique précisera les modalités de fonctionnement de cette nouvelle paroisse comme par exemple son budget.

« Monsieur l'ordonnateur donne lecture du procès verbal d'une séance tenue le 27 juin dernier par le conseil de fabrique de la chapelle du canal de Torcy duquel il résulte qu'après avoir reconnu la nécessité de créer à la paroisse quelques réserves, ce conseil a été d'avis de proposer aux habitants de la circonscription de s'imposer une taxe annuelle d'un franc par tête de noir recensée et a chargé son secrétaire de réclamer au plus tôt leurs adhésions à cette cotisation.

Il a été également d'avis de fixer à 5 francs les frais d'inhumation d'un esclave par le curé. ²¹¹»

Durant l'année 1846, des travaux supplémentaires sont effectués aux presbytère et aux servitudes. Ce n'est plus alors le budget des fonds de chapelle qu'on utilise mais celui du service général.

« Les travaux de couverture, de charpente et de maçonnerie à exécuter au presbytère et aux servitudes de la chapelle du canal Torcy s'élèvent à la somme de 2 700 francs imputable au compte du service général de 1846. ²¹²»

Il en sera de même en 1867 pour un appel d'offre concernant le sabrage des terrains de la paroisse.

L'année 1877 va décider du devenir de la chapelle lorsque le gouvernement nomme une commission le 16 mars afin :

« de rechercher les dispositions à prendre en ce qui touche l'envahissement du canal Torcy ainsi que le mauvais état de l'église et du presbytère de cette localité. ²¹³»

Les conclusions validées par le gouverneur signent la fin du quartier de Torcy et de sa paroisse.

« En tous cas, la commission est d'avis que le quartier du canal Torcy est arrivé à son terme fatal et qu'il n'y a pas lieu d'exposer des dépenses et de faire des sacrifices qui seraient stériles. Elle pense même pour préserver les terrains de la Paroisse. Cependant, elle propose de ne point laisser tomber complètement l'église et le presbytère et elle demande qu'une somme de 1 200 francs soit affectée à la réparation de ces deux établissements qui pourront, ainsi restaurés, servir encore pendant un certain temps. ²¹⁴»

Cette même commission devait aussi examiner un éventuel déménagement de la chapelle mais celui trop onéreux sera abandonné.

« Quant au transfert de l'église et du presbytère au Dégrad des Cannes, éventualité dont la commission avait également à s'occuper, il n'a pas paru possible de s'y arrêter. D'une part, le transport de matériaux de démolition aurait coûté plus que leur valeur; de l'autre le voisinage du Dégrad des Cannes de la paroisse de Rémire, rendrai cette dépense inutile. ²¹⁵»

210 AD Guyane, 5K31 - Conseil privé du 27 mai 1845

211 AD Guyane, 5K31 - Conseil privé du 27 mai 1845

212 AD Guyane, 5K32

213 AD Guyane, 5K 73 - Conseil privé de 1877

214 Ibid

215 Ibid

Certains faits anticipent la fin prochaine du quartier de Torcy comme en 1884 lorsque le statut de l'ecclésiastique qui y officiait passe de *curé* au profit de celui de simple *desservant*,²¹⁶ puis en 1885 lorsque le registre d'état civil ne signale aucun décès alors que celui de l'année 1884 en comptabilisait quatre et enfin en 1886 lors de la suppression du bac qui le relie à l'île de Cayenne à partir du Dégrad des Cannes.

« Le Conseil Général dans sa session extraordinaire du mois de décembre dernier a autorisé l'Administration à résilier le marché relatif au passage de la rivière Mahury devenu inutile par la suite de l'abandon de la rive droite de cette rivière. »²¹⁷

Un compte rendu du conseil municipal de Roura en date du 11 août 1888 évoque, sans doute pour une toute dernière fois, la chapelle du canal Torcy.

« après avoir avisé le maire et le curé du tour de l'île à Matoury pour connaître d'une façon certaine où sont passés les objets de l'église du canal Torcy qui ont été transférés à celle de Mathoury par l'ordre du supérieur ecclésiastique qui n'a pas consulté le maire de Roura à ce sujet »²¹⁸

Durant ses quarante années d'existence, la chapelle du canal fut le témoin de la vie de ce quartier agricole de Torcy mais la fin programmée des travaux d'entretien du canal va livrer à la nature les terres conquises par l'homme. La vase a obstrué le canal et la mer a envahi les terres. Les palétuviers se sont implantés au fil des années. La chapelle, emportée par les vagues, recouverte par la vase n'est plus visible, ne laissant aucun souvenir aux hommes si ce ne sont les écrits retrouvés dans les archives.

Néanmoins, dans un roman de 1991²¹⁹, les auteurs écrivent ces phrases surprenantes :

« A cet endroit, il y avait un village avec église, couvent, habitations, usine à sucre. Faute d'entretien, les digues du canal torcy se sont rompues et l'eau a tout englouti. Oui, dit Brûletout, à marée basse on voit encore les tombes ouvertes du cimetière avec les cercueils qui surnagent. »

Cette description s'inspirait sans doute du texte²²⁰ suivant paru en 1930

« Plus loin, croupissent des eaux saumâtres qui sont un danger pour la ville de Cayenne. Le village de Torcy, qui comprenait une église, un couvent de religieuses, plusieurs habitations, une sucrerie, une distillerie et deux cents ouvriers est à présent sous l'eau. Aux marées basses, à certaines périodes, on distingue les cercueils du cimetière, dans la vase. L'église est complètement ensablée. De l'usine, on n'aperçoit plus que la cheminée. Loin dans les flots, on reconnaît quelques piquets de wapa qui formaient le revêtement de protection des digue. »

Ce court descriptif de Torcy corrobore nos précédentes découvertes avec la continuation de l'envahissement par la mer de ce quartier et nous indique, pour la première fois l'existence d'un

216 AD Guyane, X314

217 AD Guyane, 5K84 - Conseil privé en 1885

218 AD Guyane, X346 - Séance du conseil municipal de Roura du 11 août 1888

219 Janine FOURRIER, Jean Claude FOURRIER- *Equinoxe*, 1991, p.196, en ligne sur internet

220 Revue des deux mondes, 1930/06, p.387.

couvent (?).

- **Vestiges actuels**

Le 26 juillet 2010, Olivier Tostain prend en avion des photos de l'embouchure du Mahury à marée basse. Celles ci font apparaître les structures en pierre d'un bâtiment émergeant de la vase et proche d'un alignement de pieux.

Une reconnaissance sur le site permet très vite en comparant les dimensions relevées du bâtiment et celles du « *métré* » fourni par les archives d'affirmer que nous sommes en présence de la chapelle du canal Torcy.

L'érosion actuelle de la rive droite du Mahury nous offre donc l'occasion de confronter les sources écrites retrouvées aux archives à la réalité du terrain.

La chapelle est un bâtiment rectangulaire de 34 mètres sur 16 mètres. Elle est construite dans sa largeur parallèlement à la ligne des pieux orientés dans la direction du canal et son entrée se fait par un escalier figuré par une structure de briques.

Dans le descriptif du *métré* des maçonneries, le terme « *grillage* » est utilisé. Ce mot avait été déjà employé par Guisan dans son *traité des terres noyées* pour construire les fondations des citernes ou des écluses.

Le *métré* indique une fouille d'une largeur de 1,20 mètres dans laquelle est disposée le *grillage*. C'est un assemblage de bois entrecroisés sur lequel sont construits les murs de pierres que nous pouvons voir. Plus précisément, ce sont des traverses en bois de section trapézoïdales de 1 mètre de long disposées en clain sur lesquelles reposent deux poutres parallèles en bois. La dimension de chacune d'elles est de 2,90 mètres. Ceci est un peu différent des préconisations de Guisan qui assemblait les bois par des tenons et mortaises.

A l'origine, les fondations formaient des murs de 0,45 m de large pour une hauteur de 0,70 m. Une maçonnerie en « *briques de champ* » sur la partie supérieure du mur permettait d'obtenir un niveau régulier pour la mise en place des poteaux porteurs de la charpente.

L'action de la mer, le choc des arbres ballottés par les vagues ont endommagés la structure d'origine. Néanmoins, les murs sont toujours en place et gardent une certaine élévation. Par contre, les briques de couverture de ces murs ne sont plus en place et jonchent le sol actuellement.

Le *métré* nous indique aussi la réalisation de huit « *patins* » surmontés eux aussi d'une « *maçonnerie en briques*. » Nous trouvons en effet au centre de la chapelle huit tas de pierres qui reposent sur huit « *grillages* ». Des assemblages de briques maçonnées avec un mortier surmontés par une pierre taillée en calcaire de 0,33 x 0,33 x 0,10 mètre correspondent à cette description et se rencontrent dans la vase à proximité des patins. Sur ceux ci reposaient les poteaux intermédiaires qui supportaient une partie de la charpente.

Dans l'espace délimité par les murs s'aperçoivent outre les briques, un nombre important de carreaux en terre cuite. Deux zones distinctes sont visibles: un espace pavé de briques dont certaines sont toujours en place et un autre de carreaux en terre cuite.

Le carrelage de la chapelle s'est effectué en deux temps, le chœur a été carrelé en premier puis ensuite le reste de la chapelle. C'est bien ce que nous pouvons voir actuellement. Ces carreaux en terre cuite ont des inclusions rouge de latérite, visibles à l'œil nu comme ceux de l'église de Roura car c'est le même entrepreneur qui a réalisé à l'époque les deux carrelages.

Les écrits retrouvés actuellement ne fournissent aucune information sur la couverture de la chapelle. Néanmoins, les nombreux bardeaux en bois retrouvés dans la vase à proximité des murs

de la chapelle laissent supposer leurs utilisations pour la toiture de la chapelle. Deux formes ont été identifiées : l'une, entièrement rectangulaire et l'autre terminée en biseau. Tous les bardeaux possèdent un trou qui permettait le passage d' une cheville en bois, utilisée pour les fixer aux éléments de la toiture.

La pente du toit calculée à l'aide du *métré* est de 40% .Cette forte inclinaison permettait l'écoulement rapide de l'eau de pluie, assurant ainsi une longévité plus importante aux bardeaux utilisés.

Des restes de feuilles de plomb ont été également trouvés à proximité, utilisés sans doute pour l'étanchéité du toit.

A partir des différents « métré » de la chapelle à notre disposition, nous avons demandé à un cabinet d'architectes de proposer une restitution du bâtiment de la chapelle. Ce travail réalisé bénévolement est présenté en annexe. Il n'est bien évidemment que le produit en cours d'achèvement d'un premier état de la question et ne se veut en aucun cas le reflet d'une réflexion aboutie et définitive, sur ce qu'a pu être réellement l'élévation de la chapelle de la paroisse du quartier de Torcy.

De nombreux éléments de la charpente et des balustrades jonchent le sol. Enfouis, jusqu'à présent dans le sol vaseux, ils avaient été préservés des attaques d' insectes ou des champignons.

Des ferrures en métal pour meubles et des éléments de lustrerie en verre ont été retrouvés dans l'enceinte de la chapelle. A proximité de celle ci, ce sont des fragments de pipes en argile blanc et des fragments de vaisselle dont les origines peuvent s'expliquer par l'occupation ancienne du presbytère voisin.

6 - LE CIMETIERE

- **Historique**

Un premier constat s'impose : autant la masse de documentation à l'échelon local est importante sur l'histoire du canal Torcy et des habitations qui l'entourent, autant l'absence de sources est manifeste en ce qui concerne le cimetière attenant à la chapelle.

Et pourtant les gens meurent ! et peut-être tout spécialement dans ce quartier. Quelques rares témoignages nous renseignent sur la pénibilité du travail des esclaves, particulièrement lors du creusement des canaux :

« Les habitants esclavagistes considèrent qu'aucun Européen ne peut faire le travail du Noir d'élite » dont la condition est la pire de toute (...). L'administration coloniale elle-même le concède. Ainsi, à propos des esclaves affectés au creusement des canaux déclare-telle: « Ces individus travaillent presque constamment dans l'eau ou dans les vases humides ; [...] cette condition engendre chez eux de nombreuses maladies.²²¹ »

Et pourtant les esclaves sont enterrés religieusement si l'on en croit ce document datant de 1845 qui rend compte de la somme allouée pour leur inhumation :

« Il a été également d'avis de fixer à 5 francs les frais d'inhumation d'un esclave par le curé ²²² »

Les registres paroissiaux nous donnent quelques précieux éléments concernant les populations qui reçoivent les sacrements du baptême et du mariage. Rappelons que le premier baptême dans la chapelle de Torcy a été célébré le 16 mars 1845, date du début des registres de la paroisse.

« L'an 1845 et le 16 mars a été baptisée Sabine, âgée d'un mois, enfant naturel de Victorine esclave de M Déjean, le parrain a été François esclave de M Sauvage et la marraine Adelle esclave de M Déjean lesquels ont déclaré ne pas savoir signer.²²³ »

Les registres des baptêmes et mariages des années 1845 jusqu'au début de 1848²²⁴ indiquent une fréquentation de la chapelle par une population principalement servile (à l'exception de quelques

221 CORNUEL, Op. Cit., p. 372-373.

222 AD Guyane, 5K31 - Conseil privé du 27 mai 1845

223 Archives de l'évêché de Cayenne - Registres paroissiaux des libres et des esclaves du canal Torcy de 1845 à 1851

224 Archives de l'évêché de Cayenne

rare livres) demeurant sur les habitations du canal Torcy et les rives du Mahury. Les individus sont alors recensés selon leur condition (libre ou esclave) et l'appartenance à un maître et/ou une habitation.

Quant aux décès, l'étude des registres²²⁵ pour cette période indiquent environ soixante individus décédés et vraisemblablement enterrés dans le cimetière de l'église.

Durant la période 1849-1884, ce sont les registres d'état civil des années 1871 et 1872 trouvés aux Archives départementales de Cayenne, ceux des années 1874 et 1875 trouvés sur le site internet des Archives nationales de l'outre mer (Anom) à la localité du *canal de Torcy*, ceux de *l'île de Cayenne* et après 1881 ceux de la commune de *Roura* qui permettent d'évaluer à environ 750 le nombre de personnes décédées dans le périmètre de la paroisse, le quartier de Torcy représentant environ 90% de celles ci.

Ainsi, nous aurions en tout environ 800 personnes enterrées dans le cimetière.

Un certain nombre d'informations figurent dans ces registres et permettent de mieux connaître la population inhumée dans le cimetière. Ainsi, dans la plupart des cas, l'âge, le sexe, l'habitation et le nom sont mentionnés. Parfois, des annotations précisent la provenance de la personne, le bateau par laquelle elle est arrivée, souvent son numéro de matricule et parfois sa profession. Les mentions les plus courantes sont : *Immigrant Indien, Immigrant Africain, né en Afrique..*

On a pu ainsi, sur la période étudiée, noter les habitations citées par les registres. Le résultat reporté dans le tableau ci dessous met en évidence l'importance des décès dans nos trois principales habitations du canal Torcy avec une nette prépondérance pour *la Marie*.

La Marie	Le Quartier Général	Le Pactole	La Marianne	Saint Léon	La franchise
360	231	102	33	31	26

En ce qui concerne l'âge des défunts, nous avons une mortalité infantile très importante. Nous avons ainsi, 17% des morts avant l'âge de 1 an et 25% avant celui de 5 ans.

On a pu aussi mettre en évidence des périodes d'épidémie comme en 1876 où entre le 20 août et le 13 octobre, il est mort 21 personnes composées en majorité d'immigrants Indiens ou en 1870, avec entre le 16 septembre et le 16 octobre le décès de 32 personnes. Vohnar, dans son rapport de 1892 sur Roura, nous indiquait l'existence d'une épidémie de variole dans le quartier en 1870.

« Au moment même où survenait la mort de M de Goyriena coïncidence fatale apparaissait le terrible fléau, la variole, qui fit de cruels ravages en Guyane et principalement à Roura où la population fut particulièrement éprouvée ²²⁶»

Durant une quarantaine d'années, le quartier de Torcy a enterré ses morts dans le cimetière de son église, ultimes témoins de son histoire.

225 Kristen SARGE - Transcription des registres d'état civil des esclaves de l'île de Cayenne, Anom, Guyane 49 et 51

226 AD Guyane, X346 - Rapport du mois de janvier 1892 de l'administrateur Vohnar

- **Vestiges actuels**

« Aux marées basses, à certaines périodes, on distingue les cercueils du cimetière, dans la vase. ²²⁷ »

Lors de la deuxième reconnaissance de la chapelle, la marée basse découvrant les terres qui la jouxtaient a permis de découvrir un certain nombre de cercueils en bois fermés et ouverts. L'action érosive des vagues, en décapant la terre, a donc mis à jour le cimetière adossé à la chapelle.

Plusieurs visites successives ont permis de noter une détérioration du site et une dispersion progressive des ossements humains. Aussi, deux missions d'expertise dirigées par Catherine Rigeade eurent lieu du 13 au 23 mai 2011 et du 26 septembre au 10 octobre 2011 afin d'étudier ce cimetière.

Celui-ci est situé au nord de la chapelle et s'étend sur environ 5 000m². Sa limite ouest est matérialisée au sol par un soubassement de mur en roches à ravel d'environ 6 à 7 mètres de longueur pouvant être un mur de clôture ou une des fondations de l'ancien presbytère. Un tas de pierres et deux structures en bois alignés parallèlement à l'ancien canal constituent sa limite ouest. Un pavement au sol et un alignement de souches d'arbres le sépare de la chapelle dans sa limite sud. Quant à la limite nord, ce sont les cercueils visibles qui la positionnent.

Au centre de cette zone, un pavement et une croix en fonte de plusieurs mètres retrouvées permettent de supposer que nous sommes en présence d'un calvaire, *caractéristique des cimetières du second empire*²²⁸.

Les cercueils en bois de formes trapézoïdales ou rectangulaires, de dimensions variables sont dans un bon état de conservation. Ils sont presque tous orientés ouest-est suivant la tradition chrétienne.

« Les cercueils visibles dans la partie aval du site suivent un alignement plus ou moins régulier et semblent organisés en une quinzaine de rangées parallèles. Nous n'avons observé aucun regroupement apparent en section ou en carrés, desservis par un espace de circulation, ²²⁹ »

Cette pratique d'inhumation n'était pas la seule à être utilisée car deux squelettes ont été retrouvés sans contenant.

« Deux individus inhumés en pleine terre ont été repérés [...]. La quantité importante de tissus retrouvée au contact des ossements suggère que le défunt était enveloppé dans un linceul et placé dans une simple fosse. ²³⁰ »

En plus des 60 cercueils observés en surface, une pierre tombale a été retrouvée:

« inclinée, à demi enfouie, longue de 114 cm, large de 39 cm et épaisse de 10 cm. Aucune inscription, ni épitaphe ne figurait sur celle-ci. En revanche, une fondation matérialisée par des éléments, en brique et en bois étaient visibles sous cette pierre tombale. ²³¹ »

227 *Revue des deux mondes*, Op. Cit.

228 Catherine RIGEADE – *Rapport final d'opération, diagnostic, La chapelle et le cimetière Torcy*. 2013, DAC, SRA

229 Ibid

230 Ibid

231 Ibid

Quant aux quatre cercueils ouverts par C. Rigeade, aucun objet n'y a été retrouvé si ce ne sont des boutons et une agrafe de vêtements.

C Rigeade estime le nombre d'inhumations compris entre 300 et 375, celui fourni par les différents registres d'état civil est environ de 800. Cet important écart peut s'expliquer par l'action érosive de la mer évoquée dans l'article de 1930 qui a dû enlever une certaine quantité de cercueils

Au mois de septembre-octobre, lors de la seconde mission de C.Rigeade, la vase recouvrait de nouveau le cimetière. On pourrait penser que nous sommes en phase terminale d'un nouveau cycle érosif des côtes mais seul l'avenir pourra nous le dire par une surveillance de ce site.

7 – LES FORTIFICATIONS

- **Historique**

En 1809, lors de l'attaque des Anglo-Portugais, Victor Hugues pour la défense de la colonie (et peut être de son habitation ?) fit établir à l'extrémité du canal Torcy, en face de Trio, une batterie défendue par 120 hommes commandés par Charlemont.

« En face de ce poste, sur la rive droite de la rivière de Mahury, et à l'embouchure du canal de Torcy, fut établie une autre batterie de deux pièces de 8 et d'une pièce de campagne à la Rostaing : ce dernier poste fut défendu par 120 hommes, commandés par un capitaine. ²³² »

Cette défense fut inefficace, Torcy fut incendié et la coalition Anglo-Portugaise occupât durant 7 ans la Guyane.

On reparle par la suite de la défense de Cayenne et de Torcy en 1824 avec des travaux décidés par le conseil de Guyane.

« En conséquence, le conseil a décidé que pour mettre l'Ile-de-Cayenne à l'abri d'un coup de main, il était nécessaire de faire les ouvrages suivants :

1. *Établir deux redoutes; l'une à l'embouchure du canal de Torcy et l'autre à l'embouchure du canal d'embranchement sur l'habitation la Félicité. ²³³ »*

Ces travaux seront suspendus par le ministre par suite de la fin de la guerre avec l'Espagne.

« l'heureuse et prompte issue de guerre d'Espagne n'a pas sans doute laissé le temps de terminer les travaux extraordinaires que cette guerre avait fait entreprendre dans nos colonies. S.E. Par une dépêche du 16 mars dernier ayant donné des ordres pour qu'on suspendit ces travaux. ²³⁴ »

Une note datée de 1843 semble confirmer ce non achèvement des travaux car on reparle d'une fortification au canal Torcy et d'une autre à son canal d'embranchement.

*« Art 5
batterie du canal torcy
Ière urgence d'après le chef du génie*

232 JEAN-GABRIEL PELTIER, *L'Ambigu ou variétés littéraires et politiques* : Volume 28, p.20

233 Anom, 14 DFC 68-649 - Rapport sur le procès verbal d'une séance du conseil de Cayenne relative à la défense de la Guyane du 17 mars 1824

234 Ibid

Cette batterie est destinée à commander l'entrée du canal. Elle est importante, non seulement pour croiser ses feux avec ceux des batteries du Trio et de Dégrad des Cannes mais aussi pour protéger de riches plantations contre un coup de main.

Le chef du génie qui ne fournit point de dessin de détail du projet fait connaître qu'elle serait semblable à celle de la pointe de Mahury.

Le comité ne saurait se prononcer sur cette indication insuffisante; il ne peut que renvoyer pour être consulté à titre de renseignement à l'observation générale qu'il a fait au sujet de cette dernière batterie (art 3) ²³⁵»

Ce projet de batterie semble n'avoir jamais abouti car les archives consultées pour les années postérieures ne mentionnent jamais Torcy comme un lieu de défense de l'île de Cayenne.

- **Vestiges actuels**

Des fortifications ont-elles été construites en 1809 pour établir la batterie ? Les travaux de 1824 ont-ils commencé ? Le fort projeté de Torcy dessiné sur une carte²³⁶ des fortifications de l'île de Cayenne de 1840 existe-t-il ?

Une reconnaissance du terrain²³⁷ effectuée à l'emplacement de l'ancien débouché du canal Torcy dans le Mahury a révélé des structures en briques au milieu de la végétation. Celles-ci, de faibles élévations, sont positionnées en arc de cercle à l'identique de la représentation du fort projeté sur la carte de 1840.

235 Anom 14 DFC 70-929 - Extrait des registres du comité des fortifications séance du 5 décembre 1843

236 AD Guyane, carte des fortifications de l'île de Cayenne datée de 1840

237 Pierre LAPORTE en 2012

CONCLUSION

L'histoire du quartier de Torcy s'inscrit pleinement dans celle plus générale de la Guyane par ses aspects humains, agricoles ou politiques.

C'est un territoire vierge que Malouet, Guisan et Hugues aménageront pour édifier un quartier économiquement prospère durant de nombreuses années. Bâti, dans un premier temps sur le système esclavagiste, il parviendra, après l'abolition de l'esclavage avec l'aide de l'immigration Africaine et Indienne, à connaître une nouvelle prospérité alors que la plupart des autres quartiers péricliteront. Mais cet essor reposait sur le travail d'un seul individu, le nommé Goyriena dont la mort entraîna le quartier dans un déclin dont il ne se relèvera jamais. Pourtant, les terres étaient toujours aussi fertiles malgré une mise en culture continue durant quatre vingt années.

L'un des premiers facteurs de ce déclin remonte à l'origine du canal avec l'arrêt de sa prolongation vers la rivière de Kaw. Il s'en est suivi des problèmes répétitifs d'inondation des terres desséchées qui inciteront les colons installés à partir et qui décourageront la venue de nouveaux. Comme on l'a vu, le pouvoir politique en place tardait dans ses prises des décisions ou se montrait incompetent dans les réalisations ou les suivis de celles ci. Peut être, faut il en voir la cause dans le changement rapide des gouverneurs, motivé par des incapacités à appréhender les problèmes nombreux de cette petite colonie éloignée qu'est la Guyane à cette époque et/ou celui d'un état centralisé qui veut la gérer à distance!

Un autre facteur récurrent est celui d'une main d'œuvre insuffisante qui sera à l'origine du blocage de tous les projets d'expansion dont celui du canal. Lorsque ce problème semblait se résoudre avec l'immigration Indienne, celle ci se dirigea vers l'orpaillage dans le sillon des propriétaires terriens devenus dorénavant des orpailleurs à l'image du fils de Goyriena ou de Vitalo qui acheta *la Marie*.

Mais l'une des causes majeures du déclin sera l'envahissement par la mer des terres cultivées. La lutte longue et coûteuse contre les flots cessa, faute de combattant, et le quartier s'éteignit doucement.

Aujourd'hui, le passé n'est plus dans les écrits des archives mais sous nos yeux, avec les découvertes des habitations, de la chapelle et du cimetière de l'ancien quartier de Torcy. En face de Dégrad des Cannes, la chapelle, visible seulement à marée basse, peut maintenant nous délivrer ses techniques de construction. Quant au cimetière, témoin privilégié de l'histoire du canal, il est, pour le moment le seul connu à pouvoir témoigner du passé esclavagiste de la Guyane. Quant aux habitations de *la Marie* et du *Quartier Général*, il est remarquable d'y pouvoir contempler leurs sucreries figées dans le temps. Bien entendu, les éléments métalliques des machines sont oxydés par l'air marin salé mais le nombre des éléments intacts et en connexion en fait un site unique en Guyane.

La mer, par son action érosive ou par ses apports de vase a marqué la vie de ce quartier et la lecture des différentes cartes des archives témoigne de l'évolution rapide de cette côte, proche du Mahury.

Face à l'urbanisation rapide de la Guyane actuelle, n'oublions donc pas la force de la nature et préservons ce qui reste de son passé historique.

ANNEXES

Page 70-73 : Transcription du rapport de Bernard de 1818 sur l'habitation Gabrielle et la communication avec Tilsit.

Page 74-79 : Transcription du rapport de Bernard de 1820 sur le construction du canal de Torcy.

Page 80-84 : Transcription partielle de l'inventaire de 1817 de l'habitation du *Quartier Général*.

Cartes et plans du quartier de Torcy

Page 85 : Concessions du canal en 1777

Page 86 : Concessions du canal en 1792 et 1808

Page 87 : Concessions du canal en 1820

Page 88 : Carte du quartier Torcy en 1827

Page 89 : Carte du quartier avec les bâtiments des habitations en 1828

Page 90 : Carte de l'embouchure du Mahury et des fortifications en 1840 et Carte du quartier Torcy en 1853

Page 91 : Bâtiments de l'habitation *Quartier Général*, *Pactole* et *Tilsit* extraits de la carte de 1828

Photographies

Page 92 : Habitation *La Marie*

Page 93 : Habitation *Le Quartier Général*

Page 94 : Habitation *Le Pactole*

Page 95 : Canal, cimetière et église

Mémoire sur l'ouverture du canal de communication
entre l'habitation royale de Tilsit et de la Gabrielle, et sur
les résultats qui en résulterait pour la prospérité de la Guiane

par Monsieur Bernard

9 novembre 1818

Il est bien reconnu qu'un des principaux [?] du système de colonisation [?] pour la Guyane française a été de s'éloigner du centre du gouvernement pour s'établir à grandes distances et plus.[?] augmente et plus on a [?] de se convaincre de cet inconvénient qui a rendu les communications si difficiles et de [?] en journées de transport.

La Gabrielle est dans cette catégorie : elle a eu son embarcadère pendant de nombreuses années à trois heures de l'établissement et encore n'y suivait on que par un chemin pierreux et [?] qui [?] dans leurs portages.

Cette habitation devenue très importante par les riches rapports en épicerie, ont senti le besoin de substituer aux transports par terre ceux d'une navigation intérieure et l'on fit à grand frais de journées le canal qui existe.

Il est certain que ce changement dans la manière de communiquer avec Cayenne fut avantageux à la Gabrielle mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'assurer combien le tracé du canal s'éloigne du point qu'il doit atteindre. Il forme d'abord plusieurs crochets puis se jette dans la crique tortueuse de Racamont : celle ci [?] la montagne Anglaise auprès de la quelle elle débouche dans la rivière de Mahury ; on descend cette rivière pendant 3 lieux pour entrer dans la crique de Cabassou à l'angle du Trio et arrive par là à Cayenne. Tous ces détours allongent tellement la navigation que dans les cas le plus favorable de l'accord de la marée, du courant et de la légèreté des canots, il faut huit à neuf heures pour accomplir le voyage à la Gabrielle à Cayenne. Le tems moyen de cette navigation est de 12 heures.

Si ce canal avait été tracé après l'ouverture du canal Torcy, il est certain que son auteur aurait donné une autre direction.[?] injuste de critiquer un travail en faisant valoir la facilité qu'offre cette nouvelle communication pour diminuer de moitié la navigation de la Gabrielle.

Mais puisque ce canal Torcy est ouvert qu'il coule non loin de Cayenne au milieu de belles habitations en pleine prospérité; que parmi ces habitations se trouve celle royale de Tilsit, il semblait naturel d'abandonner l'ancien canal pour en faire un plus direct.

Lorsque la direction de l'habitation royale me fut confiée; je m'occupais sérieusement de ce projet, cherchant les moyens les plus faciles et les moins dispendieux pour effectuer cette communication. Je présenterais mes idées à Mr le général mais je ne dissimulerais pas que pour [?] il aurait fallu reconnaître le terrain que j'avais à parcourir à la saison pluvieuse.[?] Je peux en juger par analogie et Mr le Général [?] m'encouragea dans mon projet [?]

La récolte de girofle occupant les nègres de la Gabrielle à l'époque où les travaux auraient pu commencer et les nègres de Tilsit ayant à rétablir cette habitation trouvée dans un abandon total lors de la prise de possession, je propose à Mr le général d'y suppléer par des journaliers au prix de 2,50 [?] : il y [?] et sur un calcul approximatif de 2000 journées de travail, il mit à ma disposition 5000 francs pour l'année courante.

La pluie finissant en juillet à Cayenne, les terres noyées abandonnent leurs eaux dans le mois d'août et l'on entreprend en septembre les travaux préparatoires du déblayage des digues pour fouiller en octobre et novembre, [?] à cet ouvrage, tous les canaux de dessèchement et de navigation que l'on projeté pour l'année.

C'était la marche que j'allais suivre pour l'exécution de mon plan mais des obstacles imprévus firent perdre le mois de septembre et ce ne fut que le 1^{er} octobre que l'on put le commencer.

Ce retard non important a marqué la campagne de l'année; mais on suppléa par une grande activité à la perte de temps et [?] les travailleurs du côté de Tilsit se rencontrèrent avec ceux de la Gabrielle.

C'est alors que le terrain qui n'avait été reconnu que par approximation l'a été positivement et que [?] qu'aucun obstacle ne [?] à ce canal, ou [?] à la fin de cet été. Ainsi, je peux détailler les avantages qu'il va offrir immédiatement pour la facilité de transport, [?] aux montagnes de Kaw, l'année prochaine et au quartier de Kaw et d'Approuague par la suite.

L'atelier de la Gabrielle a été singulièrement diminué par le mauvais traitement, l'extrême rigueur, des malades qui ont marqué le passage de l'administration portugaise : Tous les bras sont nécessaires à la culture et celle-ci souffrait beaucoup par les détours qu'occasionnaient la longue navigation du canal actuel qui ne pouvait se faire que par l'atelier des nègres. Par le nouveau canal cette navigation se trouvera réduite à un trajet de 2 heures et ne demandera que de [?] puisque qu'elle doit s'arrêter au dépôt qui se formera à Tilsit ou les nègres du port viendront chercher les denrées de la Gabrielle en apportant les objets nécessaires à cette habitation.

Le même avantage se trouvera pour le transport des briques de la briqueterie du Roi.

L'atelier de la Gabrielle est fort industriel; c'est lui qui fournit toutes les ustensiles de vannerie à l'usage des roucouries, des cotonneries, des manufactures à manioc, ainsi que les pagaras de voyage. Il cultive du manioc, des ignames et autres racines en excédent de ce qui fait à la nourriture et c'est la ville qui est son débouché. Les nègres partaient le samedi qui leur appartient et à cause de la longueur de la navigation à peine pouvaient ils être de retour le dimanche au soir et toujours fatigués. Ils auront aussi leur dépôt à Tilsit et tireront meilleur parti de leur petite cargaison.

La pêche, cette grande ressource de la nourriture du noir au canal Torcy manquait à la Gabrielle même pour la table du directeur. Elle deviendra facile par la nouvelle communication et contribuera à améliorer l'existence de la population de la Gabrielle.

Cette habitation n'ayant plus de bois dans son territoire propre à être exploité, il fallait envoyer dans le haut de la rivière pour y chercher ceux dont elle avait besoin : le nouveau canal traverse plusieurs forêts qui lui fourniront sans demander de grands détours en nègres.

L'établissement de Tilsit n'est qu'ébauché : il lui manque une maison principale, une manufacture, un hôpital, des cases à nègres : on trouvera dans la grande forêt qui l'avoisine et au bout de son canal navigable les matériaux nécessaires pour ces constructions.

Les ateliers de la Gabrielle et de Tilsit n'en formant pour ainsi dire qu'un seul, par leur rapprochement, on les portera alternativement sur ces deux propriétés selon l'urgence des travaux de la terre ou des récoltes. [?] Tous les avantages que retireront ces habitations royales de la nouvelle communication qui s'ouvre en ce moment.

Étendons à présent une vue et considérons la chose sous le rapport d'utilité générale.

Il est affligeant de voir que les montagnes productives qui entourent celle de la Gabrielle restent sans..., n'y ayant d'autres habitations que celle de M Martin et de Mme Veuve Vogt toutes les deux encore formées par occasion puisqu'elles ont été par un directeur et un sous directeur de la Gabrielle. Pourquoi l'industrie n'a-t-elle pas approché ce quartier malgré le succès obtenu en cultures dans les trois habitations qui le composent [?] La cause est facile à trouver : on craignait cet éloignement du chef lieu de la colonie, [?] en journées de transport et tel habitant qui possesseur de 6 à 10 nègres voulait entreprendre une habitation en épicerie évitait de le faire dans un lieu où ses forces auraient à peine suffi pour le service de canotage mais par l'ouverture d'un nouveau canal on verra accepter avec empressement des concessionnaires pour l'en couragement de l'agriculture, fournira aux concessionnaires des terrains en tout genre, bien nécessaire pour les nouveaux établissements ainsi dans peu d'années, on verra ce quartier, si désert maintenant s'accroître dans sa population et [?] parce qu'il sera dans la politique du gouvernement d'être avare de terre dans les concessions qu'il accordera car il ne voudrait pas de ces propriétaires qui demandent de vastes

concessions pour les laisser en friche. Le système contraire sera [?] puissants agents de la propriété de la colonie huit ou dix carrés plantés en épiceries et autant en vivres mais entretenus avec soin [?] faire la fortune des habitants.

Par suite de ce système salubre, la Gabrielle pourra être réduite dans son immense territoire, à ce juste borner et la colonie comme le gouvernement y gagneront, car de cette utilité est il pour l'une et pour l'autre que les terrains incultes entourent ceux que l'atelier de cette habitation peut entretenir? il est tems que les propriétés, comme les cultures se rapprochent, et qu'il ne faille pas traverser plusieurs lieues de forêts pour aller visiter son plus proche voisin.

Dans un pays marécageux comme la Guiane, il est utile d'avoir beaucoup de canaux autant pour l'assainissement de l'atmosphère, que pour faciliter les communications, De quel avantage [?] pour la Colonie, la crique Fouillée qui traverse l'île de Cayenne et le canal Torcy qui a offert de bonnes terres à la culture [?] Le troisième canal que Mr le Gouverneur fait

[?] cet été, [?] a déjà présenté bien des motifs pour justifier le projet mais il en reste encore un à indiquer qui les surpasse tous ce qui influencera peut être sur la destinée future de la colonie. Je vais le développer avec toute l'étendue qu'il demande.

Deux [?] l'établissement [?] la Colonie n'a été plus importante à leur sûreté qu'à cette époque [?] le système colonial [?] en tems de paix et à défendre la Colonie en tems de guerre.

[?] a rapport [?] de population de cette classe de propriétaires, [?] quartier de la Guiane [?] de sécurité pour l'avenir et c'est à la prévoyance du Gouvernement d'y pourvoir en multipliant les petits propriétaires.

La ville de Cayenne est trop populaire [?] pour la Colonie en général et il y a [?] qu'elle occasionne. Ce serait un grand [?] que de prévoir apporter à la culture de la terre, un excédent de population [?] couleur.

Le corps de la gendarmerie royale est composée principalement de nègres habitués au travail, qui ont bien servi et qui [?]

L'employé de l'administration [?] qui font quelques économies sur leur appointements, qui [?] du crédit, recevrait avec plaisir des concessions de terre et deviendraient [?]

Voilà un fond de concessionnaires assez considérable [?]

Le nouveau canal traverse une grande savane.[?] de beaucoup d'îlets de terre haute dont le sol doit être [?] puisqu'il y a [?] du bois de toute, de hautes futayes. Je pense que les îlets seraient favorables à la culture des épices en général et du café. Le canal qui passe [?] près de ces îlets faciliterait leur exploitation.

Voilà des terrains propices à donner des concessions de deux jusqu'à 8 carrés.[?] à Cayenne, à ne reconnaître pour habitation que des terrains ayant au delà de 100 carrés, ou [?] sur l'exiguïté des concessions; mais [?] femmes et enfants serait très heureux d'avoir son petit [?] de quelques carrés où il passa faire deux 3 ou 4 ou 5 ou 6 milles francs de revenu [?] douceur de son jardin ou de sa bassecour [?] travaillera son morceau de terrain mieux que ne le ferait dix nègres mais l'homme de couleur qui a deux ou trois esclaves [?] d'autant plus que l'habitation royale, ayant le bois de construction à exploiter, [?] guère plus d'ouvrage de faire [?] l'abattage [?] et voilà le petit concessionnaire en instance de faire [?] avec les plants qu'il trouvera à la Gabrielle et au canal Torcy. Il y a place à l'usage de journaliers [?] nègres [?] les dimanches étant bien établis les concessionnaires [?] de ce moyen [?] d'acheter des nègres, ainsi tout concourt à faire réaliser ce projet qui donnera une grande population laborieuse [?] qui sera utile dans les [?] difficiles.

J[?] tout ce qui produira de favorable l'ouverture du nouveau canal, il me reste à ajouter les conséquences qu'elle aura pour arriver bientôt aux montagnes de Kaw si riche en bois de construction, et au quartier de Kaw lui même.

Cette montagne [?] plus éloigné de la Gabrielle que cette habitation [?] Tilsit, le terrain à parcourir [?] le même que [?].le nouveau canal : quelle difficulté que d'arriver l'année prochaine à cette montagne?

Pendant que les ateliers du Roi fouilleront ce canal, les habitans de Kaw et ceux d' Approuague ne pourraient il pas profiter [?] pour ouvrir leur communication au pied des montagnes et déboucher à Cayenne par le canal [?] et celui de Tilsit? Je crois la chose possible pour l'année prochaine;[?].il faut que l'on [?] vérité: c'est qu'il ne s'agit pas dans les travaux de consulter des cartes [?].il faut [?] le terrain, [?] travailleur: trouve t on un îlet de terre haute, de bâches (1), de rochers [?] une crique se présente t elle [?] un lac barre t il votre chemin, on y porte un canot pour [?] les nègres de pelle, laissant [?] comme à Demerary riches en argent [?], une ébauche de canal qui aurait demandé deux ans de travail et [?]

Telle est ma manière de travailler [?] est le fruit d'une longue expérience locale et de beaucoup de méditation.

De la Gabrielle le 9 novembre 1818. Signé Bernard

DFC
N°609
GUYANE
Guiane

Mémoire sur l'ouverture du canal de Torcy

Par Mr Bernard

Octobre 1820

Le canal de Torcy fut commencé et conduit au point où il en est actuellement sous l'administration de Monsieur Victor Hugues

Il porte le nom d'un ingénieur des ponts et chaussées²³⁸ qui n'y a pas travaillé mais dont la direction lui eut appartenu s'il n'était succombé à ses fatigues dans le nivellement qu'il fit d'un canal projeté à Macouria et qui n'a point été exécuté.

Les personnes qui ont dirigé le canal Torcy sont :

M le Général de brigade Desvieux
M de Charlemont Capitaine au bataillon de la Guiane
M Bernard capitaine et 1^{er} aide de camp du Gouverneur
M Louis Bernard son frère, officier d'artillerie
²³⁹M Jaume était chirurgien de l'atelier
M Fassie piqueur et garde magasin
Raphaël gendarme chef de la 1^{ère} brigade de l'atelier
Philippe sapeur chef de la 2^{ème}
Michel gendarme chef de la 3^{ème}

Les brigades étaient subdivisées en deux escouades conduites chacune par un commandeur esclave. Ce classement permet de maintenir un ordre constant et régulier, pendant toute la durée des travaux, dans de nombreux ateliers composés de nègres provenant de toutes les habitations de la colonie. On logeait les travailleurs dans un grand carbet que l'on déplaçait à mesure que le canal avançait ; ils étaient nourris du magasin général, leur hôpital était au Dégrad des cannes, il était rare que le nombre de malades excéda 5 pour cent on n'a pas perdu de nègres Le régime des corrections était modéré.

Le tracé du canal indiqué par les mémoires de Guisan fait à l'est 37° sud. On lui donne 40 pieds de large²⁴⁰ et huit pelles de profondeur. Les bermes de la digue eurent chacune 20 pieds, largeur aussi de la digue. La voie publique se composa donc de 80 pieds en partant du centre du canal (total

238 Dupuy de Torcy

239 Mr Loussal officier d'artillerie rentré de [?] fit un commencement de tracé et peu de jours après il mourut de la fièvre jaune- MR Prevost lui succéda mais aussi peu de jours : son grand âge ne lui permit pas de continuer des travaux aussi pénibles. Comme arpenteur il a déterminé les concessions.

240 60 depuis l'embouchure jusqu'à 800 toises par l'effet de la correction des talus à la suite des éboulements. Ce fut une faute renouvelée en 1819. De correction en correction on détruisait la berme laissée pour le soutien de la digue.

160). La base des concessions fut prise sur la ligne qui terminait cette voie.

Arrivé sur cette direction d'E 37 ° S au centre de l'habitation de M Hugues (1er camp de 1804) on eut occasion de s'assurer des ravages que la mer faisait de Kaw à Mahury et l'on craignait avec juste raison que cette direction[?] laissât plus au bout de quelques lieues, le terrain nécessaire aux concessions de la rive droite du canal, et l'on décida à prendre un degré de plus vers le sud²⁴¹. Telle est la cause accidentelle de cet angle vraiment [?] qui blesse la vue, et non celle que quelques personnes lui ont attribué le mérite du tracé des droites et des perpendiculaires entre aussi dans l'éducation des officiers d'infanterie.

Campagne de 1804

Elle commence par le déblayage des «digues » au mois d'août la pelle joua en septembre l'été fut très long : il dura jusqu'à la mi janvier 1805 ; ou on employa le tout avec méthode et activité ; tout marcha ensemble, avec célérité et l'on en jugea par le résultat de cette première campagne.

Le canal fouillé à sa largeur et sa profondeur jusqu'au centre de l'habitation de M Hugues (1300 toises environ) , les chicots de palétuviers²⁴²[?]et les digues façonnées au cordeau. On ouvrit le batardeau de l'embouchure, on en retira le coffre d'écoulement et à la fin janvier les acons naviguèrent dans ce nouveau canal après que M le gouverneur V Hugues y eut paru dans son canot. Satisfaction qu'il se plut à procurer aux directeurs des travaux.

Il y eut plus de 72 carreaux de desséché ; 36 chez M Hugues, 36 chez M Desvieux. On les mis en culture, on planta toutes sortes de vivres et de denrées, le succès surpassa toutes les espérances ; et l'opposition élevée contre cette entreprise, d'abord générale, se referma [?] quelques esprits inquiets qu'ont cru, qui croyaient et qui croiront toujours que le quartier du canal Torcy ne peut prospérer. le tems ne les a pas dissuadé et ne les dissuadera donc jamais²⁴³.

Des travaux accessoires au grand canal mais utiles pourtant furent[?] accomplis dans cette campagne.

1. un canal d'embranchement ayant son ouverture devant l'habitation de M Desvieux traversant Plaisance(M Limal) et dégorgeant dans Mahury vis-à-vis le [?]des Cannes facilitant les communications et soulageais le grand canal dans son écoulement. Il a été fermé ensuite : les anciens directeurs du canal Torcy en ignorant la cause et ne cherchant pas à la pénétrer.
2. Un autre petit canal pour que les canots puissent approcher de la source[?] aller chercher l'eau à la côte.
3. Un chemin militaire où pouvait passer l'artillerie partant de Dégrad des Cannes et débouchant devant les case à nègres de la sucrerie Beauregard.

Fini été 1805

Hiver de 1805

Les pluies furent pas considérables et n'occasionnèrent pas dans les digues encore neuves que quelques filtrations partielles qu'on arrêta facilement.

Campagne de 1805

Elle commença avec l'été fut poussée vivement et donna un grand développement aux travaux publiés et prévus.

241 E.38°.5

242 On en a extrait qui avait un diamètre de la largeur totale du canal

243 On crie encore anathème contre la vaccine en Hongrie et l'on a su en 1812 d'une allemande propriétaire en pologne, qu'après avoir été réprimandée au (?) de la paroisse elle avait été assaillie de coups de pierres. Son crime était grand elle avait cultivée des pommes de terre

Le canal fut prolongé jusqu'à la borne extérieure de M Cavai ou à 2400 toises de l'embouchure.
Rive gauche l'habitation de M Hugues pour entourage 144 carrés
Celle de M Charlemont 48
Celle de M Bernard 24
Celle de M Cavai 36
Celle de M Jaume 18 aujourd'hui Massonet
Rive droite celle de Brue 36 (serait à Déjean)
celle de M Tresse 36

342

En y ajoutant les 36 carrés de M Desvieux en 1804 on avait ravi aux eaux 378 carrés de terre. Les pluies commencèrent en décembre ; elles surprirent les travailleurs, on se hâta dans la confection des digues et l'on fut mal garanti pour l'hiver mais on espérait que l'été de mars permettrait de reprendre ces travaux[?]

Hiver de 1806

Au lieu d'un été de mars, on eut des pluies extraordinaires qui tombant par torrent huit jours et 8 nuits sans discontinuer, inondaient toutes les habitations. On crut le canal perdu, il ne le fut pas. Les directeurs des travaux ré ouvrirent tous les ateliers²⁴⁴ ils payèrent de leur personnes et portèrent du secours partout où il était nécessaire. On batarda le canal devant la Vilette : ce batardeau fut emporté. Il contenait à mer basse huit pieds d'eau, le 2^{ème}, le 3^{ème}, le 4^{ème} le furent aussi, on tenta une cinquième fois de la fortune et on réussit : le canal fut sauvé : pas un coup de fouet ne fut donné aux nègres ; on travaillait avec calme, point de sommeil mais bonne nourriture, du taffia en abondance²⁴⁵ et pendant ces 8 jours et ces 8 nuits de travail forcé on n'entendit pas une plainte, pas une [?] chacun voyait le danger et voulait l'écarter. On reconnaît[?] l'avantage d'une organisation militaire pour cet atelier. Les eaux s'écoulaient par l'effet du batardeau, on répara les dommages et les travaux reprenaient leurs cours ordinaires.

Il résulte de cet accident qu'on put juger de trois choses essentielles pour la suite de l'entreprise
1 la hauteur extrême des eaux de la savane

2 la nécessité d'ouvrir un second canal à l'embranchement

3 celle d'ouvrir un dégorgeement à Mahury entre la Franchise et les premières habitations du canal.

On élèvera les digues convenablement et les canaux furent arrêtés pour la campagne prochaine.

Le reste de l'hiver se passa bien ; les plantations de bananiers se multiplient à l'infini : et préparent le canal Torcy à alimenter Cayenne dans la disette qui suivit la grande pluie. Ceci est de notoriété publique et se transmet par tradition chez les nègres.

Campagne de 1806

M Desvieux, M de Charlemont et M Bernard avaient dirigé conjointement celle de 1804. Celle de 1805 avait appartenu plus particulièrement à M Bernard et M de Charlemont fit seul celle de 1806.

Le canal eut peu de prolongement parce qu'il fallait pourvoir à la sûreté et à son entretien. On fit le canal d'embranchement n° 2, celui de dégorgeement aux bornes de la franchise, on donna un recalage général et on répara l'embouchure qui avait éprouvé de fort éboulement ainsi l'année fut bien remplie. L'habitation Balthazar aujourd'hui Déjean fit son entourage.

244C'est en vain qu'on voudra s'étaler. Ce quartier fait pour donner une idée de l'avantage trouvé à Démerary dans la contiguïté des propriétés, ne peut se maintenir que quand ut d'un seul sera salut de tous. L'exemple de 1820 confirmera cette opinion.

245Ce stimulant pour les nègres de pelle dans les grandes pluies est aussi nécessaire pour soutenir leur courage et leur force que pour entretenir leur santé. Ils en reçurent alors jusqu'à trois rations par nuit et deux par jour.

Hiver de 1807

N'eut rien de fâcheux, l'écoulement était parfait et les cultures en cannes, coton, café, rocou avançaient à vue d'œil. On commençait à faire quelques revenus.

Campagne de 1807

M Bernard directeur le canal prolongé aux bornes de Tilsit, cette habitation fut entourée et l'on commença celle de M St Marie.

Hiver 1808

Fut heureux, toujours bon écoulement. Les habitations prenaient de la consistance et les concessions n'étaient plus offertes on les demandait, preuve que l'opinion devenait favorable au nouveau quartier.

Campagne de 1808

Commencé par M. Bernard fut continué par M. Louis Bernard son frère officier d'artillerie.

Le canal prolongé jusqu'aux bornes de M. Garreau (aujourd'hui Farnous) ébauché jusqu'à celles de M. Troquereau; Tilsit achevé et planté en bananes et manioc (72 carrés) Mr Beauregard et Mr Dupeyrou entourés. Les pluies survenues de bonne heure rendirent les travaux difficiles et la conquête les interrompit.

Etat des chose au moment de la conquête.

Le chemin de Cayenne au dégrad des cannes bien entretenu, en le franchissant en une heure $\frac{1}{4}$ en cabriolet.

Un poste militaire au dégrad des cannes, où était un canot pour le service de passage.

Le canal pour arriver à la source était à quelque cent toises au dessus de ce poste.

Le canal Torcy avait 3000 toises de long et 300 d'ébauchée au delà du bâtardeau .

Les habitations étaient celles ci:

M. de Ste Marie	18 carrés en coton
Mr Jaume	18 " "
M. Desvieux	36 " "
M. Hugues	144 café et sucre
M. de Charlemont	48 dont 36 en café
M. Bernard	24 dont 12 en café et poivre
M. Cavay	36 dont 18 en en café
Tilsit	72 bananes et manioc
Mr Garreau	36 en travail intérieur
M Limal	travaillait et écoulait à Mahury
M Brue	36 carrés, coton et rocou
M Tresse	36 vivres coton et cannes
M Lavilette auj Déjean	36 dont 18 en cannes
M Beauregard	12 en travail intérieur
M Dupeyrou	36 idem
M Dambroise (Berthaud)	abattant du bois

La maison et les établissements à sucre de M Hugues achevés, les autres habitants étaient encore dans des carbet, mais spacieux et très logeables.

Canaux supplémentaires

L'embranchement n° 1 chez M Limal vis-à-vis M Desvieux

L'embranchement n° 2 entre M Brue et M Tresse

Dégorgement entre la franchise et les 3 premières habitations du canal

L'embranchement n° 3 projeté par la campagne de 1809 et reconnu indispensable pour les habitations qui dépassent celle de M Bernard

Souterrain « réservé entre M Dupeyrou et M Berthaud »

De communication entre la Gabrielle projeté par la campagne de 1809 et devant être aux bornes de M Troquereau.

Le terrain à la plaine de Mahury ayant été concédé lors du premier projet d'ouverture du canal de Kaw(adm de M Malouet) un jugement du tribunal de première instance a prononcé la récession au domaine de ce terrain, faute d'avoir été cultivé²⁴⁶.

Les concessions furent de 220 carrés. Là où le terrain manquait de profondeur, on compléta la concession en largeur²⁴⁷. La Franchise a arrêté les lignes des habitations St Marie, Jaume, Desvieux et ces concessionnaires se sont contentés de 600 pas de base. M Hugues a certes perdu un morceau de terrain mais peu considérable. M Bernard n'a pris que 400 pas de base plus la largeur de son canal navigable qui le sépare de M Cavay²⁴⁸. Tilsit l'accrut de 40 toises environ et l'on concéda sur la rive droite à M Beauregard. environ 400 pas(acquis par M Déjean) afin de commencer à placer les habitations de droite vis-à-vis de celle de gauche puisque les habitations de derrière ne gênaient plus les lignes de 2000 pas accordés en profondeur. M Garreau (Farnous) et M Dupeyrou montrent cette régularité agréable à l'œil et la montreront mieux lorsque leurs maisons principales seront bâties.

La ligne des maisons principales fut tirée à 50 toises du grand canal des avenues conduisaient d'une habitation à l'autre sur cette ligne centrale. Les habitations formaient alors une seule famille et ces communications faciles étaient toujours fréquentées.

On commença à douter et dans quelques années, on croira plus que pour avoir des plants de bananes et de cannes au canal Torcy il a fallu en chercher jusqu'à la Gabrielle, la comté et l'Approuague . On a pris les plants de café à la côte et le café du canal y a gagné en qualité, il perdra cet avantage si l'on continua pour plus de commodité à prendre les plants chez soi²⁴⁹.

Il fallait des arbres pour la berme du canal et M Bernard choisit les immortels qui blessent la vue de beaucoup de personnes. Cependant, les arbres ne furent que les numérateurs à cette grande allée.

246 1805 ou 1806

247 MMr Brue, Tresse, Déjean

248 Si Tilsit voulait profiter du canal, Mr Bernard consentirait comme il l'avait projeté avec Mr Cavay de l'achever et de l'entretenir à frais communs.

249 Faute à la quelle n'a pas échappé le donneur d'avis il en revint pourtant car il a trouvé combien les plantes gagnent à changer de sol.

On essaya de tous les fruitiers et au peu qu'il en reste, comme à leur triste état de croissance, on doit s'assurer qu'à cause des filtrations de l'eau salée et de la submersion de quelques habitations il y a eu quelque prévoyance à adopter ces immortels trouvés sur le sol de ces marais et qui ne craignent ni l'eau salée ni l'eau douce stagnante ni les vents desséchants du nord leur crime est de se dépouiller: ils ont tort: pourquoi détruire cette uniformité qui embellit toujours la campagne de[?])et qui [?]les personnes[?] qui aimant l'uniformité peut être reconnaîtra tous un jour que l'immortel est le seul arbre qui convienne à un terrain qui infiltre l'eau salée deux fois par 24 heures et alors on renoncera à élever avec peine, ceux qui ne veulent y croître un moment que pour y périr ensuite.

Ce fut en 1805 que l'on commença à louer des nègres le dimanche pour les travaux des particuliers au prix de (2,25) les commandeurs recevaient (4,50).

Nature du sol primitif et ses effets observés.

La preuve des alluvions de mer est dans l'existence des chicots de palétuviers, dans la nature de la vase et dans les objets trouvés jusqu'à la profondeur de 8 pelles²⁵⁰.

Le terrain de l'embouchure avait de forts palétuviers, il s'est trouvé favorable au coton.

Vint ensuite une savane couverte d'herbes compactes et de petits joncs, terre inférieure peu de terreau, habitation de Jaume, Desvieux, partie de la première concession de M Hugues.

Les joncs à grosses têtes se montrèrent et donnèrent une meilleure terre et plus de terreau, partie de la première concession de M Hugues, toute la seconde partie de MM Charlemeont, Bernard, Cavai, Tresse et Brue.

Les premiers cotons par ilets sur ses habitations est en forêt à Tilsit, Garreau (Farnous), Déjean, Dupeyrou, Briais (Berthaud) et Troquereau rendaient le travail plus difficile mais la terre en était excellente et le terreau allait jusqu'à 18 pouces. On est fondé à croire, par la reconnaissance faite par MM de Charlement, Martin et Bernard, à plusieurs mille toises au delà de la portion cultivée que la terre s'améliore encore en avançant, car les premiers cotons y sont des arbres et les pinots très communs: indices certains de la vieillesse, comme de la bonté des alluvions.

Le canal Torcy a eu ses périodes de prospérité et de décadence, il se relève et ce dernier effort peut le pousser fort loin; mais que l'on me permette d'émettre une opinion: les habitants qui y porteraient leurs industries sont arrêtés par la vieille inquiétude née avec l'origine du canal: il n'y a ni eau douce ni bois. On reprit en 1818 le projet de canal de communication avec les montagnes, qui était dans le travail de 1809; on fit plus: on l'exécuta et on amenait l'eau douce, le bois, les briques et la pierre²⁵¹ la forme emporta le fond et l'on demande encore l'eau et le bois²⁵².

Au désir soutenu de faire quelque chose d'utile pour la colonie fut le ressort moral qui maintient le courage des directeurs du canal Torcy dans leurs travaux pénibles et l'on peut dire dangereux, leur zèle, leur activité et leur esprit d'observation et se sont jamais ralentis ils n'ont point cherché et ne cherchent point encore à faire valoir leur service. Ils avaient un but honorable avant eux, ils l'ont atteint, puisque le quartier Torcy prospère et ils sont satisfaits.

Ces détails sont tous donnés de mémoire M de Charlemont doit les connaître pour que les souvenirs rectifient ce qui serait fautif. Si quelques notes un peu hardies ont laissé percer quelque amertume, on les pardonnera facilement en pensant qu'il s'agit de défense et non d'attaque et ceci est de droit naturel.

250 Vu pirogue de 26 pieds de long en cèdre noir parfaitement conservée-plusieurs pagayes-poterie Indienne

251 Vous êtes orfèvre Mr (?) qu'importe: un vérité topographique peut être vérifiée(?)

252 Il est des origines de la localité qu'il est nécessaire d'éclairer. M Martin père voyait toujours devant lui la communication de la Gabrielle avec le canal Torcy et quand il reçut ordre de créer une briqueterie il la plaça de manière à ce qu'elle fut à portée de la Gabrielle et de Torcy. Le point central était Racamont.

Inventaire de l'habitation *Quartier Général* en 1817

Bâtiments et usines

1. fondation d'une maison incendiée bâtie sur grillage s'élevant à la hauteur de huit pieds au dessus du sol, formant une case avec des piliers en briques supportant des sablières et des tirants sur lesquels est établi un comble et un plancher, estimé à la somme de dix mille francs, aujourd'hui neuf mille francs.
2. Un bâtiment servant d'économat de vingt sept pieds sur quinze bâti sur grillage , briqueté et carrelé en briques, la chambre servant de magasin garni d'étagères estimé quatre mille cinq cents francs, aujourd'hui quatre mille deux cents francs.
3. Un bâtiment servant de cuisine de vingt sept pieds sur quinze bâti sur grillage et briqueté ayant ?ou? Foyers et potager estimé quatre mille francs, aujourd'hui trois mille cinq cent francs.
4. Un bâtiment servant d'hôpital également sur grillage et fondation briquetée de trente sept pieds sur quatorze planchoyé et garni de lits de camp pour les malades porté à cinq mille francs,aujourd'hui quatre mille deux cent francs.
5. Bâtiment servant de cuisine pour l'hôpital fourche en terre, gaulété et couvert en paille, ayant une cour de quarante pieds entourée de piquets de wapa, estimé cinq cent francs.-----aujourd'hui la maison tombant en ruine sans entourage estimée trente francs
6. Un petit bâtiment servant de lieu d'aisance estimé cent francs-----aujourd'hui n'existant plus' mémoire)
7. Une case octogone à moulin de trente huit pieds de diamètre sur grillage avec un mur de trois pieds d'élévation briqueté sous sol, ayant quatre rampes avec pavés extérieurs estimé neuf mille francs aujourd'hui la même somme.
8. Un moulin dont les cylindres sont de dix huit pouces de diamètre estimé douze mille francs, aujourd'hui la même somme.
9. Un bâtiment servant de sucrerie de quatre vingt quatre pieds sur trente de large avec gallerie basse de sept pieds bâti sur grillage, fondations briquetées dans lequel se trouve un équipage de quatre chaudières, une cheminée en brique, un massif d'attente pour un second équipage avec les grilles et cylindre de fer pour servir de fourneaux, porté à vingt mille francs-----Aujourd'hui le dit bâtiment ayant un double équipage de quatre chaudières chaque dont trois seulement fournies par l'administration portugaise, les autres existantes déjà sur l'habitation et garnie de dix cuillers et six passoires, le bâtiment dressé et remis sur patins ayant une cour entourée de piquets de wapa et dont la gallerie de derrière se trouve avoir totalement perdu son aplomb, les chevrons en grande partie avariés, la cheminée légèrement lézardée , estimé la somme de trente et un mille cinq cent francs.
10. Deux canots servant de rafraîchissoirs avec robinet en cuivre, un bac à vesou et un second plus petit de cinq pieds carrés recevant le vesou du moulin tous deux en ?a? Estimé aujourd'hui cinq cent cinquante francs.
11. Un bâtiment attenant à la sucrerie et servant de guildive ayant soixante huit pieds de long sur trente de large , avec une gallerie de huit pieds, trente huit pieds dudit bâtiment à étage,

soutenu par des poutrelles, bâti sur grillage, fondations briquetées et « crépées » à l'exception d'un refend avec l'emplacement des alambics et son pavé « extérieur » estimé dix huit mille francs, aujourd'hui porté à la somme de quinze mille sept cent cinquante francs.

Auquel bâtiment on a ajouté à l'un des pignons une galerie briquetée, carrelée et fermant avec des barreaux, de plus « l'exhaussement » planchoyé, l'un des pignons revêtu en planches, le refend briqueté estimé le tout trois mille cent cinquante francs.

Dans le même bâtiment trois alambics, montés en brique avec leurs serpentins et leurs bassins revêtus en plomb, estimé la somme de trente et un mille francs. Quatre rafraîchissoirs en wapa estimé cent vingt Une caisse montée à la dutrone estimée quatre vingt quatre francs Treize caisses non montées portées à la somme de cinq cent vingt francs.

12. Une casse à bagasse servant dans ce moment d'atelier pour les ouvriers de deux cent pieds de long sur trente de large supportée par vingt piliers en brique, briquetées sous sol à quatre pieds de hauteur, intervalle entre chaque pilier garni de barreaux de wapa ayant un pavé extérieur estimé dix huit mille francs, aujourd'hui dix sept mille francs.
13. Une case à bagasse de même dimension non barrotée sans être briquetée primitivement, aujourd'hui ce bâtiment se trouvant barroté se ferme de deux portes, [?] des [?] garni de poteaux, de sole, ayant besoin de quelques réparations dans la charpente et surtout un tiran de ferme ne valant rien avec pavé extérieur estimé treize mille francs cy aujourd'hui porté à la somme de quatorze mille francs.
14. Suite et transport de l'autre part Un bâtiment servant de guilverie de trente deux pieds sur dix huit, bâti sur sol et l'assemblage de la charpente à oreille estimé six cent francs aujourd'hui n'existant porté pour mémoire
15. Une petite case en charpente de six pieds quarante servant au logement des nègres de garde situé sur la digue du canal, estimée cent francs cy aujourd'hui n'existant porté pour mémoire
16. Un hangar couvert en feuilles servant à l'écarissage des bois, estimé deux cent francs cy aujourd'hui n'existant plus(mémoire)
17. Un pont en madriers de [?] situé sur le [?] estimé quinze cent francs (n'existant plus mémoire)
18. Un parc à bœufs dont l'entourage est en [?] de wapa de huit pieds d'écarissage avec un carbet, fourches en terre de bois écarris la couverture à refaire estimé cinq cents francs aujourd'hui porté à trois cent cinquante francs
19. Douze cent [?]) de wapa servant à l'entourage de la savane estimé douze cent francs
20. [?]Vingt cases à nègres dont dix huit neuves plus cinq non perfectionnées aujourd'hui [?] et deux non encore couvertes le tout porté pour mémoire _____ Un puits dans la cour de cet établissement de quatre pieds de diamètre et douze de profondeur briqueté en entier estimé à cinq cents francs aujourd'hui porté à la même somme _____ une cloche montée en charpente et [?] d'environ quatre vingt livres estimée cinq cent francs cy aujourd'hui même somme.
21. Une nouvelle case octogone à moulin de quatre vingt quatorze pieds de diamètre, comprise les galeries avec deux rampes, bâtie sur grillage et fondation briquetée sous sole avec pavé intérieur et extérieur, estimée au mois de mars dernier par Messieurs Kerkhove, Berger et André la somme de quarante quatre mille quatre cents francs, laquelle estimation de M.M.commissaires aujourd'hui ont déclaré maintenir et M.M.Frédéric [?], Lagotellerie et Frédéric Ménard aussi commissaire procédant seule aujourd'hui à une nouvelle estimation ont porté la valeur dudit bâtiment à la somme de quarante mille francs.
22. Un nouveau moulin dont les cylindres sont de vingt deux pouces de diamètre estimé la

- somme de seize mille huit cent francs, vu l'état dans lequel se trouve le grand role.
23. Une petite maison en charpente sur sol en partie briquetée avec une portion de plancher ,
couverte en bardeaux servant de logement aux ouvriers, estimée huit cent francs
Un mur sur grillage a la tête du [?] contenant cinq toises cubes de maçonnerie avec [?] pour
l'ancrage des canaux, estimé douze cents francs
Une es[?] en bois à la tête du canal intérieur de navigation de deux pieds de long contenant
trois cents pieds de bois estimée trois cents francs.
24. Un petit bâtiment monté sur sole avec un puits revêtu en madriers contenant une pompe en
plomb avec chemise de cuivre servant à la guildive estimé deux mille cent francs. Deux
échelles doubles quarante francs cy quatre idem simples ensemble cinquante six francs cy
cinq cent cinquante barreaux de wapa à dix soles chacun Six portes doubles non achevées
quarante huit francs Cinquante trois pieds de dalle dans la sucrerie estimées cent cinquante
francs

Plantages divers

Cannes 1ère division

2ème division
3ème division
4ème division
5ème division
6ème division
7ème division

Coton

Un demi carré environ de coton de [?] sur les bermes de la digue mitoyenne et du canal de
navigation estimé deux cent francs aujourd'hui la même quantité environ ayant besoin de [?]
estimé cent francs.

Cafiers

Dans la première division il existait sept mille quatre cent quatre vingt cinq pieds de café,
assez bien venu estimé quarante soles le pied
aujourd'hui n'existe plus porté pour mémoire
2ème division six mille six cent cinquante trois pieds de café mal venus à seize soles
aujourd'hui néant.
3ème division dix huit mille pieds porté bien venus et mal venus à vingt cinq soles le pied
aujourd'hui néant
4ème division dix huit mille pieds porté bien venus et mal venus à trente soles le pied
aujourd'hui néant
Dans les quatre divisions il existait quinze mille huit cent quatre vingt dix touffes de
bananiers à vingt soles
Enfin quatre cent cinquante touffes de jeunes bananiers estimées alors à vingt cinq centimes
aujourd'hui il se trouve sur les digues et chemins trois mille six cent soixante touffes à vingt
soles

Vu abatti neuf contenant quatre divisions deux de chaque côté du canal plantés en bananiers et contenant vingt mille huit cent trente huit touffes à un franc
Les quatre divisions ci dessus plantées en café à deux rangs [?] seulement [?] une quantité de vingt sept mille trois cent plants, laquelle quantité nous avons cru devoir réduire tant pour les [?] à faire que pour les plants débiles et mal venus à celle de six mille huit cent pieds de l'âge de deux ans et attendu que ces cafés occupent un espace double de celui qu'ils devaient avoir ce qui oblige à un entretien dispendieux, avons estimé le pied à raison de vingt sol .

Denrées récoltées ou existant en nature

Cent cinquante pots de sirop dans la citerne à vingt cinq sole le pot
huit cent pots de sirop dans la pièce à [?] à vingt soles
Neuf cent soixante pots de tafia en magasin à cinquante soles
aujourd'hui environ deux mille quatre cents pots de sirop existant dans les citernes à vingt cinq soles
Six cent livres de café en parchemin[?] Aujourd'hui néant
Un tas de coton en graines pouvant donner après manipulation environ trois cent livres de coton en [?] à trente soles la livre.

Bétail de toute espèce

Six bœufs coupés en bon état destinés au moulin à trois cent cinquante francs chaque cy aujourd'hui vingt neuf bœufs à trois cent cinquante franc chaque
Un [?] parc trois cent cinquante francs
neuf mulets en bon état à deux cent francs aujourd'hui dix au même prix
Cinq génisses à cent cinquante francs aujourd'hui au même prix
Dix jeunes taureaux à cent francs pièce aujourd'hui cinq taureaux à trois cent francs pièce
Cinq bouvards à cent francs
trois petits veaux ensemble cent francs cy quinze muleses à sept cent francs cy un âne estimé cent cinquante francs cy aujourd'hui dix huit mulets à sept cent francs. Des six bœufs portés en observation à l'ancien inventaire envoyé sur l'habitation de Messieurs Farnous pour y être domptés deux sont rentrés et inventoriés ci dessus, trois sont dus par Monsieur Nille et le sixième est mort chez Messieurs Farnous de suite de blessures.

Meubles, ustensiles Outils

(.....)

Dix mille vieilles ardoises partie cassées aujourd'hui en même état et même place

(.....)

Une citerne de douze pieds carrés et de quatre de profondeur
aujourd'hui réduite à dix pieds sur cinq et quatre de haut

Deux citernes neuves posées sur grillage pouvant contenir environ douze mille pots chacune, ayant dix neuf pieds de long sur dix de large et quatre et demi de hauteur estimé se ensemble

(.....)

Un jeu de moulin avec un cylindre de rechange de vingt deux pouces de diamètre avec tous ce qui en dépend

aujourd'hui les dits objets employés dans un nouveau moulin, pour mémoire , observant que le cylindre de rechange se trouve chez Mr Berget.

(.....)

Un serpent d'étain de rechange pour l'alambic de quatre cent gallons(...)

trois autres employés à la guildivie pour mémoire

Deux alambics au bain marie avec leurs serpentains (.....)

(.....)

Un moulin à coton neuf

quatorze livres de plomb laminé mémoire

quatre coffres de dessèchement, dont deux de quatre pieds et deux de trois ayant besoin de réparation cy remplacés par quatre autres de quatre pieds dont trois neuf

Esclaves

(.....)

Récapitulation

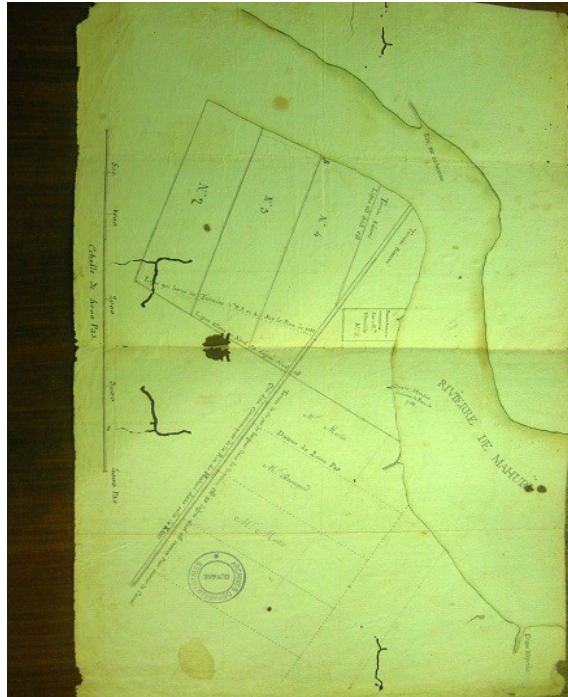
(.....)

Et aujourd'hui vingt quatre novembre dix huit cent dix sept le quatrième jour de relevée (....)

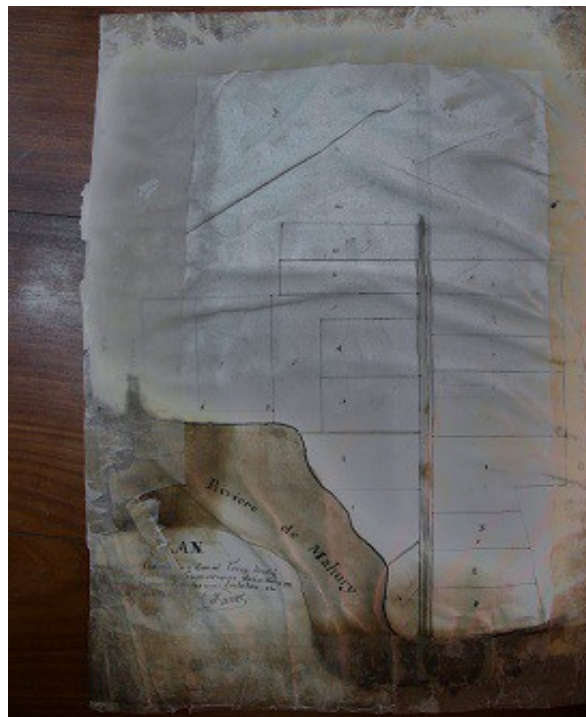
551,767 f 33



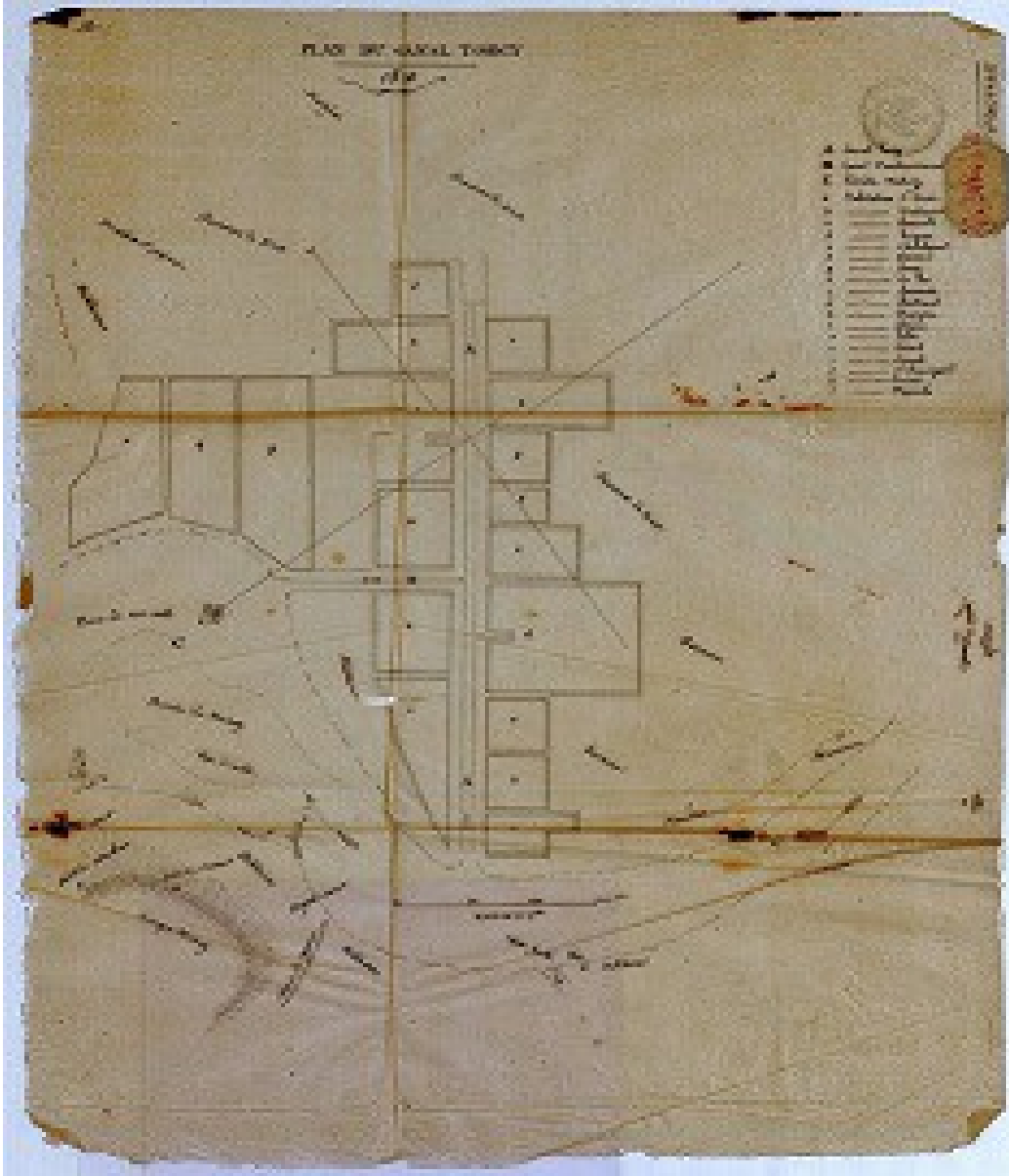
Carte de Mentelle de mai 1777 des futures concessions sur le canal projeté de Mahury à Kaw (AD Guyane)



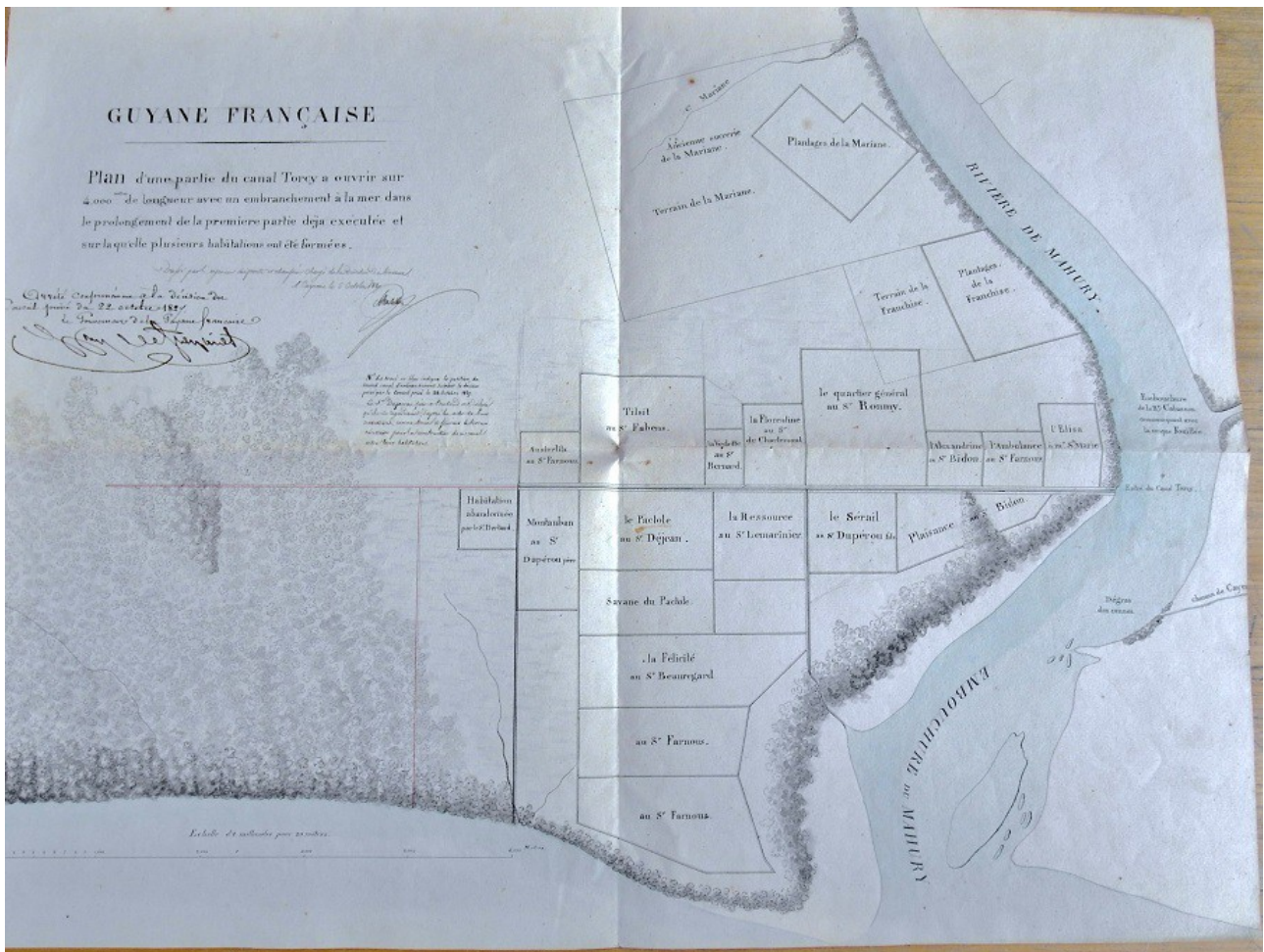
Carte datée de **1792** sur laquelle est représentée les futures concessions du canal projeté. On peut y noter une concession attribuée à Madame Neuville en cours de dessèchement sur le bord du Mahury et des concessions notées Martin et Bauregard.
(AD Guyane)



Terrier du canal Torcy dessiné par l'arpenteur Prévot en **1808** sur lequel figurent les premières concessions numérotées(1 à 9 sur les rives droite et gauche) et les deux canaux d'embranchement.
(AD Guyane, 3P2)



Carte du quartier de Torcy qui accompagnait le rapport de Bernard de **1820** avec le nom des concessionnaires.
(Anom, 14DFC610B)



« Plan d'une partie du canal Torcy à ouvrir sur 4000 mètres de longueur avec un embranchement à la mer dans le prolongement de la première partie exécutée et sur laquelle plusieurs habitations ont été formées. »
1827 Marcellin

(Anom SG GUY 116 M3-04)



« Plan des habitations situées sur les deux rives du canal Torcy. »

1828 Siredey

Sur ce plan les différents bâtiments des habitations sont représentés.

(Anom SG GUY 116 M3-04)

Annotations de la rive gauche en partant du Mahury :

L'Elisa à Mme St Mary

L'Ambulance à Mr Farnous

L'Alexandrine à Mr Bidon

Le Quartier Général à Mr Sénéz

La Florentine à Mr de Charlemont

La Vedette à Mr Bernard

Tilsit à Mr Fabens

Autzerlitz à Mr Farnous

Annotations de la rive droite en partant du Mahury :

Plaisance à Mr Bidon

Le Sérail à Mr Dupeyron

La Ressource à Mr Lemarinier

Le Pactole à Mr Déjean

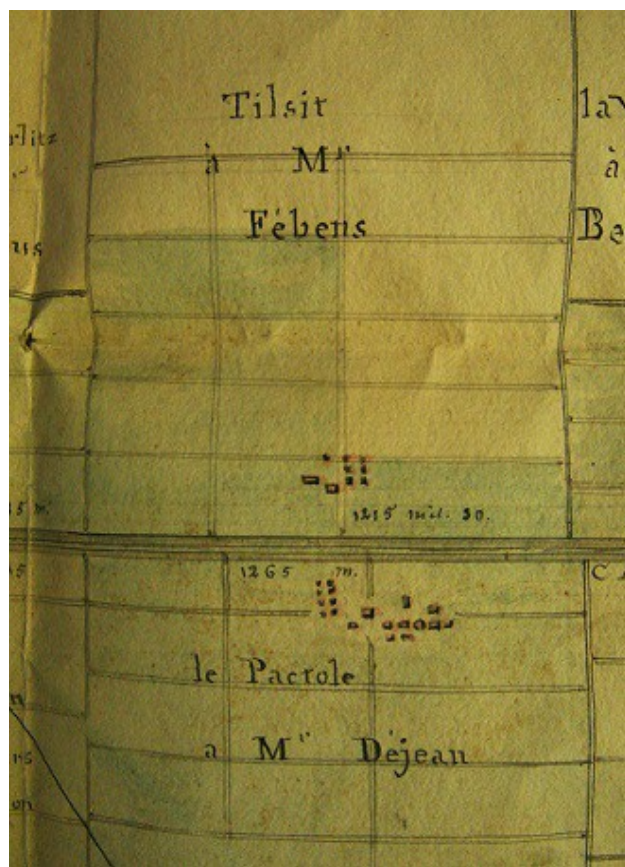
Montauban à Mr Dupeyron



Partie d'une « Carte de l'embouchure de la rivière de Mahury levée en 1840 par Mr le Lieutenant de vaisseau Fournier. »
 Sur cette carte de **1840** sont notées les fortifications existantes et projetées dont celles du canal de Torcy et de son embranchement.
 (AD Guyane)



Carte de **1853** avec les concessions du canal Torcy et le dessin des bâtiments des habitations. Le canal Soleau et la chapelle y sont représentés.
 (Anom SG GUY77 H6-22)



Bâtiments des habitations *Quartier Général*, *Pactole* et *Tilsit* extraits de la carte de 1828.

Pour le *Quartier Général*, on peut y observer les cases à esclaves alignées sur deux rangées situées derrière la maison du maître et la sucrerie à gauche de ces bâtiments

HABITATION DE *LA MARIE*



Moulin de la Marie



Cheminée de la Marie
photo : Ludovic Salomon



Moulin de la Marie avec la machine à vapeur
photo : Ludovic Salomon

HABITATION DU *QUARTIER GENERAL*



Moulin du Quartier Général



Machine à vapeur du Quartier Général



*Cheminée circulaire
du Quartier général
photo : L Salomon*



Meule du Quartier Général



Briques sur lesquelles reposait l'alambic

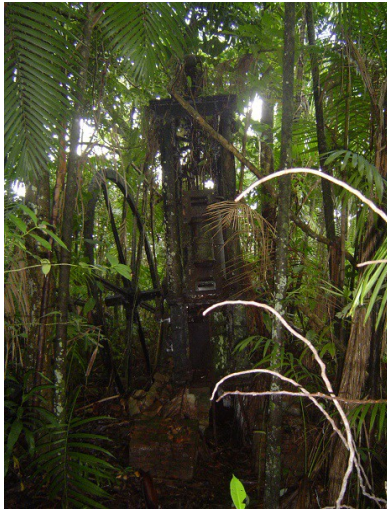


*Meurtrière de
l'habitation du
quartier Général*



*Cheminée de l'alambic
photo : L Salomon*

HABITATION DU *PACTOLE*



Machine à vapeur du Pactole



Moulin du Pactole



*Cheminée carrée du
Pactole photo : A.Labbé*

CANAL, CIMETIERE ET CHAPELLE DE TORCY



Canal de Torcy à marée basse en 2010



Détail des anciens pieux et de l'enrochement à marée basse en 2010



Cimetière découvert à marée basse en 2010



Soubassement de la chapelle avec mise à jour du « grillage »